

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS

TROISIEME ENQUETE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL AU CAMEROUN (EESI3)



Phase 2 : Enquête sur le Secteur Informel



RAPPORT PRINCIPAL



Août 2022

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

*NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS*

TROISIEME ENQUETE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL AU CAMEROUN (EESI3)

Phase 2 : Enquête sur le Secteur Informel

RAPPORT PRINCIPAL

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	x
REMERCIEMENTS	xi
RESUME EXECUTIF	xii
INTRODUCTION	1
1. Contexte économique et social	1
2. Objectifs de la phase 2 de l'EESI3	1
3. Plan de rédaction	1
Chapitre I : Synthèse méthodologique	3
1.1 Constitution de l'échantillon.....	3
1.2 Questionnaire.....	5
1.3 Enquête pilote et formation des agents de collecte de données	5
1.4 Collecte de données	6
1.5 Traitement et exploitation des données	8
Chapitre II : Conditions d'activités dans les unités de production informelles	9
2.1 Caractéristiques des unités de production informelles (UPI)	9
2.1.1 Taille des UPI.....	9
2.1.2 Type d'emploi du promoteur de l'UPI et critères d'informalité	9
2.1.3 Secteur d'activité des UPI.....	10
2.1.4 Type de local abritant l'activité de l'UPI.....	12
2.2 Démographie des unités de production informelles.....	17
2.3 Perception des promoteurs d'UPI sur la sécurité sociale.....	20
2.3.1 Connaissance de la sécurité sociale.....	20
2.3.2 Mécanisme de création d'un système de cotisation sociale et de protection	22
2.4 Sécurité sociale	24
2.4.1 Inscription des employés à la CNPS	24
2.4.2 Souscription à une assurance pour la couverture des risques de métier.....	24
2.4.3 Respect de la grille de convention des salaires	25
2.5 Dialogue social	25
Chapitre III : Main-d'œuvre et conditions de travail dans le secteur informel	27
3.1 Taux de salarisation	27
3.2 Caractéristiques des travailleurs	28
3.2.1 Statut et secteur d'activité des travailleurs du secteur informel.....	28
3.2.2 Vulnérabilité du travail dans le secteur informel	29
3.3 Durée de travail dans les UPI	30
3.4 Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs.....	31
3.4.1 Niveau d'instruction et type d'apprentissage	31
3.4.2 Statut du travail des femmes et des jeunes dans le secteur informel.....	32
3.4.3 Age moyen, nombre moyen d'années d'études et ancienneté dans les UPI	33
3.5 Niveau de rémunération et mode de fixation des salaires.....	34
3.5.1 Niveau de rémunération	34
3.5.2 Mode de fixation des salaires.....	36
3.6 Dynamique de création des postes de travail par les UPI.....	37
Chapitre IV : Capital, financement et investissement des UPI	38

4.1	Caractéristiques du capital des UPI	38
4.1.1	Source du capital au démarrage et dotation	38
4.1.2	Structure et âge moyen du capital	39
4.2	Origine et mode de financement du capital	41
4.2.1	Origine du capital.....	41
4.2.2	Mode de financement du capital	42
4.3	Investissement des UPI.....	43
4.3.1	Importance de l'investissement.....	43
4.3.2	Types d'investissement	45
4.4	Importance et utilisation des emprunts des UPI	45
	Chapitre V : Production, insertion et concurrence DES UPI	47
5.1	Principaux agrégats économiques.....	47
5.1.1	Structure des principaux agrégats économiques	47
5.1.2	Performances du secteur informel.....	48
5.2	Insertion du secteur informel dans le système productif	54
5.2.1	Fournisseurs des UPI	54
5.2.2	Clients des UPI.....	58
5.3	Concurrence et fixation des prix.....	58
5.3.1	Principaux concurrents.....	59
5.3.2	Mode de fixation des prix	59
	Chapitre VI : Secteur informel et État.....	62
6.1	Déclaration de l'activité.....	62
6.1.1	Enregistrement aux registres administratifs	62
6.1.2	Raisons de non enregistrement.....	63
6.2	Litiges avec l'Etat et modes de règlements	64
6.2.1	Litiges	64
6.2.2	Mode de règlement des litiges.....	65
6.2.3	Coût des règlements des litiges.....	66
6.3	Perception des promoteurs d'UPI sur la migration vers le secteur formel	66
6.3.1	Intégration des circuits officiels.....	67
6.3.2	Fiscalité du secteur informel	68
6.3.3	Opinions des promoteurs d'UPI sur le mode de fixation des prix par l'Etat	70
	Chapitre VII : Mode d'insertion dans le secteur informel, problèmes et Perspectives	72
7.1	Modes d'insertion des promoteurs des UPI dans le secteur informel.....	72
7.1.1	Raisons du choix de l'activité dans le secteur informel.....	72
7.1.2	Mode de fixation du volume des prestations.....	72
7.1.3	Mode d'approche des clients.....	73
7.2	Difficultés rencontrées par les UPI.....	73
7.2.1	Difficultés liées à l'exercice de l'activité.....	73
7.2.2	Difficultés liées à la main d'œuvre	76
7.2.3	Difficultés pouvant entraver la survie de l'UPI	76
7.2.4	Difficultés liées au développement de l'UPI	77
7.3	Désidérata des promoteurs d'UPI.....	79
7.3.1	Appuis souhaités	79
7.3.2	Utilisation des crédits.....	79
7.4	Perspectives du secteur informel	80
7.4.1	Stratégie en cas de réduction de la demande.....	80

7.4.2 Devenir des UPI	81
Chapitre VIII : Evolution des principaux indicateurs du secteur informel entre 2005 et 2021	82
8.1 Evolution conceptuelle due au passage du SCN1993 au SCN2008	82
8.2 Evolution des indicateurs de conditions d'activité, de main d'œuvre et d'emplois dans le secteur informel	82
8.3 Evolution des indicateurs de capital, de financement et d'investissement du secteur informel	86
8.4 Évolution des indicateurs de production, insertion et concurrence dans le secteur informel	88
8.4.1 Évolution des indicateurs de performance économique.....	88
8.4.2 Évolution des indicateurs de la productivité apparente.....	90
8.4.3 Evolution des indicateurs de niveau de bénéfice	92
8.4.4 Evolution des perspectives dans le secteur informel.....	93
Conclusion et recommandations	95
1. Conclusion	95
2. Recommandations.....	96
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	97
ANNEXES.....	99
Annexe 1 : Définition des concepts et des indicateurs	99
Annexe 2 : Liste du personnel impliqué	102

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFRISTAT	:	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne
BIT	:	Bureau International du Travail
BMO	:	Bureau de la Main-d'œuvre
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIST	:	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CNPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CTS	:	Comité Technique de Suivi des programmes économiques
DIAL	:	Développement, Institutions et Analyses de Long terme
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EBE	:	Excédent Brut d'Exploitation
ECAM	:	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EESI	:	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	:	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FNE	:	Fonds National de l'Emploi
INS	:	Institut National de la Statistique
INSEE	:	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
K	:	Valeur du capital au coût de remplacement
L1	:	Nombre de travailleurs
L2	:	Nombre d'heures de travail par mois
MINEFOP	:	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINTSS	:	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
NC	:	Numéro de contribuable
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEFOP	:	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	:	Petites et Moyennes Industries
PSM	:	Programme Statistique Minimum
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCE	:	Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
SCIFE	:	Service Central d'Immatriculation au Fichier des Entreprises

SMIG	:	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNDS	:	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
UPI	:	Unité de Production Informelle
VA	:	Valeur Ajoutée
ZD	:	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Allocation de l'échantillon des grappes et de l'échantillon des ménages par domaine et par milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	4
Tableau 1.2 : Allocation de l'échantillon des UPI attendues par domaine et par milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	5
Tableau 1.3 : Nombre d'UPI par résultat de la collecte, Taux de réponse de l'enquête UPI par région d'enquête EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	7
Tableau 2.1 : Répartition (%) des UPI par taille selon le milieu de résidence du promoteur et le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	9
Tableau 2.2 : Répartition (%) des UPI selon le type d'emploi du promoteur et le critère d'informalité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	10
Tableau 2.3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité selon le sexe du promoteur et son milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	11
Tableau 2.4 : Répartition (%) des UPI suivant le sexe et le milieu de résidence du promoteur, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	12
Tableau 2.5 : Répartition (%) des UPI suivant le milieu de résidence du promoteur et le type de local, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	13
Tableau 2.6 : Répartition (%) des UPI suivant le sexe du promoteur et le type de local, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	14
Tableau 2.7 : Principales raisons de la non possession d'un local professionnel par secteur et branche d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	15
Tableau 2.8 : Taux d'accès (%) des UPI ayant un local professionnel à quelques services de base par milieu de résidence du promoteur de l'UPI et secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	15
Tableau 2.9 : Répartition (%) des UPI suivant la personne ayant pris l'initiative de sa création selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	16
Tableau 2.10 : Répartition (%) des UPI suivant la raison principale de création, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	17
Tableau 2.11 : Age moyen (en années) des UPI selon le milieu de résidence du promoteur et le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	18
Tableau 2.12 : Proportion (%) d'UPI dont le promoteur a connaissance de la sécurité sociale, de la CNPS par secteur d'activité, milieu de résidence et sexe du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	21
Tableau 2.13 : Proportion (%) d'UPI dont les promoteurs connaissent les services garantis par la sécurité sociale parmi ceux ayant une connaissance de la sécurité sociale, par milieu de résidence du promoteur et secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	22
Tableau 2.14: Répartition (%) des UPI suivant l'appréciation faite par le promoteur relatif à la création d'un système de cotisation sociale et de protection selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	22
Tableau 2.15: Répartition (%) des UPI suivant l'avis du promoteur sur le statut du système de cotisation sociale et de protection selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	23
Tableau 2.16: Répartition (%) des UPI suivant la principale attente du promoteur par rapport au système de cotisation sociale et de protection selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	23
Tableau 2.17: Répartition (%) des UPI suivant la tranche du montant mensuel maximal de cotisation selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	23
Tableau 2.18: Pourcentage d'UPI ayant au moins un travailleur affilié à la CNPS, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	24
Tableau 2.19: Proportion (%) d'UPI ayant souscrit à une police d'assurance par secteur et branche d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	25
Tableau 2.20: Pourcentage d'UPI respectant les conventions salariales selon le milieu de résidence du promoteur, le sexe et le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	25
Tableau 2.21: Proportion (%) d'UPI dont le promoteur a eu des conflits avec ses employés au cours des 12 derniers mois, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	26
Tableau 3.1: Répartition (%) des UPI par type, taux de salarisation selon le milieu de résidence du promoteur et le secteur d'activité, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	27

Tableau 3.2: Répartition (%) des travailleurs suivant le statut, le secteur d'activité et selon le sexe, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	28
Tableau 3.3: Caractéristiques des travailleurs dépendants selon le statut et le milieu de résidence du promoteur, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	29
Tableau 3.4: Pourcentage de salariés, de patrons et taux de travail vulnérable, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	30
Tableau 3.5: Répartition (%) des travailleurs selon la durée hebdomadaire de travail par sexe et milieu de résidence du promoteur, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	30
Tableau 3.6: Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heure) dans le secteur informel selon certaines caractéristiques, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	31
Tableau 3.7: Répartition (%) des travailleurs par niveau d'instruction et type d'apprentissage selon certaines caractéristiques, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	32
Tableau 3.8: Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs selon le secteur d'activité, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	34
Tableau 3.9 : Rémunération des travailleurs selon le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	35
Tableau 3.10: Rémunération dans le secteur informel, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	36
Tableau 3.11: Répartition (%) des UPI suivant le mode de fixation des salaires adopté par les promoteurs, selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	37
Tableau 3.12: Répartition (%) des travailleurs par statut selon leur ancienneté dans l'UPI, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	37
Tableau 4.1 : Proportion d'UPI n'ayant pas utilisé le capital au cours des douze derniers mois, montant moyen et médian du capital des UPI par secteur d'activité suivant le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	39
Tableau 4.2 : Répartition (%) du capital en valeur par type selon le milieu de résidence du promoteur, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	40
Tableau 4.3 : Répartition (%) de la valeur du capital par type selon l'état, répartition (%) de la valeur du capital par type selon le statut du capital, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	40
Tableau 4.4 : Age moyen (en année) du capital dans l'UPI selon le milieu, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	41
Tableau 4.5 : Répartition (%) du capital des UPI par secteur d'activité selon l'origine, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	42
Tableau 4.6 : Structure de l'investissement réalisé au cours des douze derniers mois précédant l'enquête selon le milieu et la branche d'activité, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	44
Tableau 4.7 : Proportion (%) d'UPI ayant emprunté par milieu de résidence du promoteur et secteur d'activité ; montant moyen et médian de l'emprunt des UPI ; répartition (%) du montant des emprunts des UPI par milieu et secteur d'activité selon l'usage de l'emprunt, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	46
Tableau 5.1 : Structure du chiffre d'affaires, de la production et de la valeur ajoutée annuels par secteur, branche d'activité et milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	47
Tableau 5.2 : Structure des coûts mensuels de production par branche d'activité et par milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	49
Tableau 5.3 : Taux et décomposition de la valeur ajoutée par branche d'activité et par milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	50
Tableau 5.4 : Indicateurs du niveau d'activité et de productivité des UPI par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	51
Tableau 5.5 : Performances comparées des UPI selon le type d'UPI par milieu (valeurs mensuelles en milliers de FCFA), EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	53
Tableau 5.6 : Indicateurs de rentabilité par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	54
Tableau 5.7 : Répartition (%) du montant des achats suivant l'origine de l'achat par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	56
Tableau 5.8 : Pays d'origine des produits étrangers commercialisés par les UPI, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	57

Tableau 5.9 : Répartition (%) de la valeur du chiffre d'affaires suivant la destination des ventes, par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	58
Tableau 5.10 : Répartition (%) des UPI suivant l'origine de la concurrence subie par le secteur informel selon la branche d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	59
Tableau 5.11 : Répartition (%) suivant le mode de fixation des prix selon le secteur et la branche d'activité, et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	61
Tableau 6.1 : Répartition (%) des UPI non enregistrées par principale raison de non enregistrement selon le type d'enregistrement, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	64
Tableau 6.2 : Proportion (%) d'UPI ayant eu un problème avec l'Etat et leur répartition (%) par type de litiges selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	65
Tableau 6.3 : Répartition (%) des UPI ayant eu un problème avec l'Etat par mode de règlement selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	65
Tableau 6.4 : Montants moyens des cadeaux offerts et des amendes payées par les UPI suivant le secteur d'activité et le milieu de résidence du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021.....	66
Tableau 6.5 : Répartition (%) des UPI suivant la volonté du promoteur à les intégrer dans les circuits officiels, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021.....	67
Tableau 6.6 : Pourcentage des UPI suivant l'opinion des promoteurs sur leur intégration dans les circuits formels, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	68
Tableau 6.7 : Répartition (%) des UPI suivant l'avis des promoteurs sur l'instauration d'un impôt unique ; la périodicité de paiement de cet impôt, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	69
Tableau 6.8 : Répartition (%) des UPI suivant l'avis des promoteurs sur l'utilisation et la destination d'un impôt unique selon le secteur d'activités, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021.....	70
Tableau 6.9 : Répartition (%) des UPI suivant l'opinion des promoteurs sur les meilleures façons de déterminer le prix selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	71
Tableau 7.1 : Répartition (%) des UPI suivant la principale raison de choix de l'activité par les promoteurs selon secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	72
Tableau 7.2 : Répartition (%) des UPI suivant les principaux modes de fixation des volumes des prestations par les promoteurs selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	73
Tableau 7.3 : Répartition (%) des UPI suivant le principal mode d'approche des clients par les promoteurs selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	73
Tableau 7.4 : Pourcentage des UPI par difficultés rencontrées suivant le secteur d'activité, le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	74
Tableau 7.5 : Pourcentage des UPI rencontrant les difficultés suivant le type de local en fonction du type de problème, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	75
Tableau 7.6 : Pourcentage des UPI par type de problème lié à la main d'œuvre, suivant le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	76
Tableau 7.7 : Répartition (%) des UPI suivant la principale difficulté pouvant conduire à leur disparition selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	77
Tableau 7.8 : Répartition (%) des UPI suivant la principale difficulté entravant leur développement selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	78
Tableau 7.9 : Proportion (%) des UPI par type d'appui souhaité par les promoteurs, suivant le secteur d'activité, le milieu de résidence et le sexe du promoteur, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	79
Tableau 7.10 : Répartition (%) des UPI suivant l'usage prioritaire qui serait fait du crédit obtenu, selon le secteur d'activité, le milieu de résidence et le sexe du promoteur, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	80
Tableau 7.11 : Répartition (%) des UPI suivant la principale stratégie envisagée en cas de réduction de la demande selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	80
Tableau 7.12 : Proportion (%) d'UPI dont les promoteurs sont optimistes quant au devenir de leur UPI ; Proportion (%) d'UPI dont les promoteurs souhaitent la poursuite des activités par leurs proches ou connaissances, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	81
Tableau 8.1: Taille moyenne des UPI, taux de salarisation dans les UPI et durée moyenne de travail par semaine (heures) en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	84
Tableau 8.2: Caractéristiques démographiques des travailleurs du secteur informel par statut et secteur d'activité en 2005, 2010 et 2021, EESI 1, 2 et 3, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	85
Tableau 8.3: Evolution du niveau de rémunération en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021.....	86

Tableau 8.4: Montant moyen et médian du capital par UPI selon le secteur d'activité et le milieu en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	87
Tableau 8. 5: Pourcentage des UPI ayant investi, Montant moyen investi par UPI ayant investi, selon le secteur d'activité et le milieu en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	88
Tableau 8.6: Chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	90
Tableau 8.7: Productivité par tête et productivité apparente du travail en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	91
Tableau 8.8 : Évolution des Indicateurs moyens du niveau de bénéfice en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	92
Tableau 8.9: Perspectives pour le secteur informel non agricole en 2005, 2010 et 2021, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	94

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Répartition (%) des UPI suivant leur ancienneté selon le milieu de résidence du promoteur de l'UPI, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	18
Graphique 2.2 : Répartition (%) des UPI selon leur âge par milieu de résidence du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	19
Graphique 2.3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité selon l'année de création, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	19
Graphique 2.4 : Répartition (%) des UPI par type de local selon l'année de création, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	20
Graphique 3.1 : Proportion (%) des femmes par statut et secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	33
Graphique 3.2 : Proportion (%) des jeunes travailleurs de moins de 25 ans par secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	33
Graphique 4.1 : Répartition (%) des UPI par type de capital initial au démarrage, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021	38
Graphique 4.2 : Répartition (%) des UPI suivant le mode de financement du capital selon le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	42
Graphique 5.1 : Répartition (%) des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	52
Graphique 5.2 : Répartition (%) des UPI suivant leurs principaux fournisseurs, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	55
Graphique 5.3 : Proportion (%) d'UPI commercialisant des produits étrangers par milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	56
Graphique 5.4 : Répartition (%) des UPI selon le pays d'origine des produits commercialisés, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	57
Graphique 5.5 : Répartition (%) des UPI suivant le mode de fixation des prix dans le secteur informel, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	60
Graphique 6.1 : Taux (%) de non enregistrement des UPI par type d'enregistrement, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	63
Graphique 7.1 : Proportion (%) des UPI dont les promoteurs déclarent n'avoir pas de difficultés pouvant conduire à la disparition de leur UPI, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	76
Graphique 7.2 : Proportion (%) des UPI dont les promoteurs déclarent n'avoir pas eu des problèmes de développement, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021	78

REMERCIEMENTS

L'Institut National de la Statistique (INS) a le plaisir de vous présenter le rapport sur le suivi de l'évolution du secteur informel au Cameroun entre 2005 et 2021, à la lumière des résultats tirés des trois éditions de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisées en 2005, 2010 et 2021 (EESI1, 2 et 3). Cette enquête, faut-il le rappeler, fait partie des opérations retenues dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). L'un des axes majeurs de sa mise en œuvre est de garantir la disponibilité à temps opportun, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi-évaluation des impacts liés à l'exécution des actions retenues dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), les stratégies sectorielles et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'EESI3, comme les éditions antérieures, est une enquête multi-thèmes qui se focalise sur l'emploi et le secteur informel. Elle permet le suivi de l'emploi et le secteur informel aux niveaux national et régional, suivant les milieux urbain et rural, et aussi selon certaines caractéristiques socioéconomiques. Les thèmes retenus sont entre autres : les caractéristiques des UPI, l'activité des UPI, la main d'œuvre et les conditions de travail, le capital, le financement et l'investissement, la production, l'insertion et la concurrence, les relations avec l'Etat, le mode d'insertion, les problèmes et les perspectives du secteur informel. Les résultats de la phase 2 de l'EESI 3 permettent ainsi d'actualiser les données de 2010 et de fournir les données nécessaires pour le calcul des indicateurs et les analyses sur les conditions d'activité des Unités de Production Informelles (UPI).

C'est le lieu pour nous d'exprimer notre reconnaissance à tous les ménages, personnes physiques enquêtées et les promoteurs d'Unités de Production Informelles (UPI) qui ont bien voulu recevoir les équipes d'agents enquêteurs et accepter de fournir des réponses sincères à toutes les questions qui leur ont été posées.

La réalisation de l'EESI3 a bénéficié de la contribution financière du Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et l'INS, de celle de la Banque Mondiale (BM) à travers le Projet d'amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique (PEPS). Le Bureau International du Travail (BIT) a apporté un appui technique. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a apporté un appui matériel. Le dispositif mis en place au Ministère des Finances pour les décaissements de la contribution de l'Etat a permis de réduire les difficultés généralement rencontrées pour couvrir les dépenses, notamment celles liées à la collecte de données sur le terrain.

Il est également important de mentionner la contribution appréciable de plusieurs structures de l'administration centrale et déconcentrée dans la bonne conduite de cette opération auxquelles nous tenons à exprimer notre gratitude. Il s'agit surtout des Gouverneurs, des Préfets, des Sous-préfets, des Maires, des Forces de Défense et de Sécurité, et des autorités traditionnelles.

Le Directeur Général

Joseph TEDOU

RESUME EXECUTIF

1. Contexte

Après dix années de mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2009, son évaluation en 2019 a permis d'établir une situation finale. Les conclusions concernant l'évaluation du Gouvernement sur le volet emploi du DSCE ont abouti à des résultats mitigés. Les manquements observés notamment en ce qui concerne le volet emploi et développement du secteur informel, ont été pris en compte dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), qui est la deuxième phase de mise en œuvre de la vision 2035.

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et des stratégies sectorielles repose sur la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Cette dernière a retenu une série d'opérations statistiques prioritaires parmi lesquelles l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) à réaliser tous les 4 ans.

La troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3), réalisée en 2021, s'inscrit dans cette nouvelle donne. Elle vise globalement à fournir aux utilisateurs une batterie d'indicateurs sur (i) le marché du travail, les conditions et les revenus de la main d'œuvre et (ii) le secteur informel et sa contribution à l'économie, en termes d'emplois et de valeur ajoutée. En plus des modules traditionnels, l'EESI3 aborde la question de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'emploi et le secteur informel. Un module sur la Gouvernance, Paix et Sécurité (GPS) a également été greffé à l'EESI3 afin d'apprécier les perceptions des populations sur la gouvernance, la paix et la sécurité au Cameroun.

2. Champ, but et méthodologie

La troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) est une opération statistique à deux phases dont la première vise à appréhender l'emploi (Enquête sur l'Emploi) et la seconde à évaluer les activités économiques du secteur informel non agricole (Enquête sur le Secteur Informel). Les deux phases de l'EESI3 se sont déroulées concomitamment comme à l'EESI2.

La base de sondage utilisée pour la première phase est fournie par la cartographie actualisée du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2018. Elle a visé un échantillon de 10788 ménages, stratifié selon les dix régions et le milieu de résidence. Les villes de Yaoundé et de Douala ont été considérées chacune comme des régions d'enquête. Sur le plan méthodologique, la première phase a permis d'identifier 4 762 unités de production informelles (UPI) non agricoles. Parmi ces UPI, 4 576 ont été enquêtées avec succès, soit un taux de couverture de 96,1%.

3. Conditions d'activité dans le secteur informel

En 2021, le secteur informel est caractérisé par des unités de production de petit effectif de travailleurs. Près de neuf UPI sur dix sont unipersonnelles et la taille moyenne est de 1,2 personne. La répartition des UPI montre que 36,4% exercent dans les services, 35,2% dans le commerce et 28,4% dans l'industrie. Plus de la moitié des UPI (56,1%) sont dirigées par des femmes. Dans le cadre de leurs activités, six UPI sur dix ne disposent pas de locaux professionnels et trois d'entre elles sur dix travaillent à domicile.

L'initiative de la création de neuf UPI sur dix a été prise uniquement par le promoteur. Les UPI sont relativement jeunes, bien plus encore dans les secteurs du commerce et des services. Le nombre moyen d'année d'existence des UPI est de 8,5 ans.

La connaissance de la sécurité sociale reste faible chez les promoteurs d'UPI. Pour seulement 15,1% des UPI, les promoteurs déclarent avoir déjà entendu parler de la sécurité sociale. Pour trois UPI sur dix, les promoteurs affirment connaître la CNPS. Cependant, l'affiliation des travailleurs au système de sécurité sociale (CNPS) ou la souscription à une police d'assurance sont quasi-inexistantes.

4. Main d'œuvre et conditions de travail dans le secteur informel

Le taux de salarisation est faible dans le secteur informel. En effet seulement 6 travailleurs sur 100 sont salariés. Ce faible niveau de salarisation est plus observé dans l'industrie (9,6%) que dans les services (4,7%) et le commerce (3,3%).

La main-d'œuvre des UPI est majoritairement composée des travailleurs pour compte propre (78,3%). Cette proportion est plus élevée dans la main-d'œuvre féminine (85,1%) comparativement aux hommes (70,6%). Le secteur des services (35,0%) est celui qui concentre le plus de travailleurs du secteur informel.

Un peu plus de la moitié des travailleurs (52,3%) du secteur informel ont un contrat de travail, soit 2,1% qui ont un contrat écrit et 50,2% qui disposent d'un contrat verbal (adhésion ou gré à gré).

La répartition des travailleurs du secteur informel par durée hebdomadaire au travail montre qu'un peu plus d'un travailleur sur cinq travaille moins de 20 heures par semaine et près de la moitié (47,2%) plus de 40 heures. En outre, ces travailleurs exercent en moyenne 40,5 heures par semaine. Cette durée moyenne varie selon le milieu de résidence. En effet, les travailleurs du milieu urbain exercent en moyenne 44,5 heures par semaine contre 33,1 heures en milieu rural.

Le nombre moyen d'années d'études des travailleurs est d'environ 6,6 ans, soit l'équivalent d'une première année du cycle secondaire. Pour ce qui est de l'ancienneté moyenne dans l'unité de production, elle est de 7,3 ans. Par ailleurs, près de trois travailleurs sur quatre ont appris leur métier tout seul ou par la pratique.

L'âge moyen des travailleurs du secteur informel est de 35,7 ans. Elle varie de 37,8 ans dans le secteur du commerce à 34,4 ans dans l'industrie en passant par 35,0 ans dans les services.

Le revenu moyen des travailleurs du secteur informel est de 83 409 FCFA par mois. Il varie de 96 367 FCFA chez les travailleurs du milieu urbain à 59 520 FCFA chez ceux du milieu rural. Une heure travaillée dans ce secteur rapporte en moyenne 669 FCFA comme revenu de l'emploi. Le revenu mensuel moyen des patrons (181 200 FCFA) est pratiquement le double de celui des travailleurs pour compte propre (93 500 FCFA).

5. Capital, financement et investissement dans le secteur informel

Pour un peu plus de la moitié (55,9%) les promoteurs s'appuient sur leurs ressources propres pour financer le démarrage de leur activité. Le recours aux tontines et aux dons/héritages représente respectivement 12,9% et 16,3%.

Une part importante du capital des UPI est financée par l'épargne, le don ou l'héritage. Les Tontines financent à 12,9% le capital. Quant à l'accès au système bancaire pour le financement du capital des UPI, il est presque inexistant.

Trois UPI sur dix disposent d'un capital en termes d'immobilisation pour leur fonctionnement. Le montant moyen du capital est de 378 400 FCFA au niveau national alors que la moitié des UPI disposent d'un capital inférieur ou égal à 36 000 FCFA, traduisant ainsi de fortes disparités du capital des UPI.

Les immobilisations faisant partie du capital des UPI sont constituées par ordre d'importance du terrain ou local (47,8%), du matériel roulant/motopompe (36,2%), de l'outillage et autres (9,2%), de machines (4,8%) et du mobilier de bureau (2,1%). Il convient de signaler que 41,3% de la valeur en capital des UPI représentent les biens acquis à l'état neuf. Les équipements utilisés par les UPI ont en moyenne 3,7 ans d'âge.

Une part importante du capital (60,6%) des UPI est financée par l'épargne, le don ou l'héritage. Les tontines financent 12,3% du capital des UPI. Le recours à l'emprunt familial pour le financement du capital des UPI est faible (2,9%).

Au niveau national, l'investissement annuel réalisé est de 54 milliards de FCFA. L'investissement des UPI est orienté vers l'achat du matériel roulant/motopompe (57,2%), l'acquisition de l'outillage, d'autres petits matériels (28,9%), et l'acquisition des terrains et des locaux (9,4%).

6. Production, insertion et concurrence dans le secteur informel

La structure de production montre que le commerce, qui réalise 48,8% du chiffre d'affaires du secteur informel, dégage 26,7% de la production totale. Le secteur des services génère 36,5% du chiffre d'affaires et représente la moitié de la production totale. Enfin, l'industrie présente à la fois le plus faible niveau de chiffre d'affaires (14,7%) et la plus faible part (21,0%) de la production totale.

La valeur ajoutée du secteur informel est inégalement générée par les trois secteurs : le secteur des services cumule 39,8% de la valeur ajoutée, le commerce 36,7% et l'industrie 23,5%. La décomposition de la valeur ajoutée en ses éléments constitutifs révèle que 92,9% de la valeur ajoutée globale correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), 5,9% à la masse salariale et 1,3% aux impôts, taxes et frais financiers.

La masse salariale mensuelle du secteur informel est de 25,6 milliards de FCFA. L'industrie est le secteur ayant la masse salariale mensuelle la plus importante. Au vue des impôts mensuels versés, la contribution du secteur informel à l'économie est appréciable. En moyenne, les UPI payent mensuellement 5,5 milliards d'impôts.

Le chiffre d'affaires mensuel moyen par UPI est de 328 706 FCFA dans le secteur informel. Ce sont les UPI du secteur du commerce qui dégagent le volume de chiffre d'affaires mensuel moyen le plus élevé (453 996 FCFA), très nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Les indicateurs de productivité montrent qu'un travailleur du secteur informel crée en moyenne une valeur ajoutée mensuelle de 102 200 FCFA et qu'une heure de travail effectuée génère en moyenne 587 FCFA de valeur ajoutée. Par ailleurs, mille francs investis dans le

capital produisent en moyenne 439 FCFA de valeur ajoutée. Au regard du niveau de ces indicateurs de performance, le secteur informel est plus productif en 2021 qu'en 2010.

La moitié des UPI s'approvisionnent auprès des fournisseurs, qui sont majoritairement des entreprises exerçant dans le secteur du commerce (76,9%). Les activités du secteur informel s'exercent dans un environnement fortement concurrentiel. Les principaux concurrents sont les UPI/ménages/particuliers (39,8%), les petites entreprises privées commerciales (36,4%) et non commerciales (19,5%). Le mode de fixation des prix de vente se fait principalement, soit par la négociation ou après marchandage avec les clients (pour 39,5% des UPI), soit en fixant un pourcentage constant sur les prix de revient (24,8%).

7. Relation du secteur informel avec l'Etat

Le niveau d'enregistrement des UPI aux registres administratifs est faible. En effet, 95,7% ne possèdent pas de numéro de contribuable, 97,4% ne sont pas inscrits au registre de commerce, 97,5% ne possèdent pas de carte professionnelle et 99,5% ne sont pas affiliées à la CNPS. La principale raison de non enregistrement des UPI est liée au caractère non obligatoire de l'enregistrement.

Les UPI sont peu à enregistrer les litiges avec l'Etat (9,1%). Ces litiges concernent majoritairement les impôts (34,3%). Ces litiges avec l'Etat se soldent généralement par le paiement d'une amende annuelle moyenne de 23 200 FCFA ou d'une offre de cadeaux de 22 900 FCFA.

L'analyse de la perception des promoteurs d'UPI sur la migration vers le secteur formel a permis de noter que, 12,6 % des promoteurs sont prêts à s'enregistrer leur UPI et 17,4% d'entre eux sont prêts à payer les impôts.

Les promoteurs de 14,9% d'UPI sont d'accord pour la mise sur pieds d'un impôt unique pour le secteur informel. De l'avis de ces promoteurs, les domaines prioritaires où doivent être utilisés les impôts perçus sont, pour les promoteurs d'UPI, la création des emplois (30,4%), l'éducation et la santé (30,3%) et l'investissement pour les infrastructures, routes et marchés (28,1%).

8. Mode d'insertion dans le secteur informel

Les raisons du choix de l'activité de l'UPI, sont majoritairement fonction du métier appris par le promoteur (46,7%) et seulement 7,9% préfèrent exercer dans les activités qui leur garantissent les recettes les plus stables.

Pour une UPI sur trois les promoteurs fixent les volumes de production en fonction de la demande prévisible et pour deux sur cinq, en fonction de leur capacité de production.

Pour faire écouler leur production, les promoteurs de 63,7% d'UPI attendent que les clients se présentent. Toutefois, il est à relever que pour respectivement 23,4% et 11,4% d'UPI, les promoteurs cherchent à se faire connaître auprès des clients et adoptent des stratégies marketing de prospection auprès de la clientèle.

Deux tiers d'UPI rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur activité. Parmi ceux-ci, 32,2% disent manquer de clientèle, 20,0% font face à une concurrence excessive et 19,4% rencontrent des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en produits vendus. Le secteur du commerce est le plus affecté par les problèmes de manque de clientèles ou de

débouchés (36,7%), de concurrence excessive (26,1%) et d'approvisionnement en matières premières et de produits vendus (25,5%).

Les promoteurs de neuf UPI sur dix déclarent avoir des difficultés pouvant conduire à la fermeture de leur UPI. Les difficultés rencontrées par les UPI pouvant occasionner leur fermeture sont principalement le manque de clientèle (44,7%) et l'excès de concurrence (13,7%).

Près de la moitié des UPI, les promoteurs souhaiteraient une assistance pour approvisionnement pour faire face à leurs difficultés du moment. Au cas où ceux-ci bénéficieraient d'un crédit pour financer leurs activités, les promoteurs de 31,1% d'UPI consacraient ces fonds à l'achat des matières premières.

En dépit de la situation économique difficile, les promoteurs de trois UPI sur quatre sont optimistes quant à l'avenir de leur unité de production. Par ailleurs, pour sept UPI sur dix les promoteurs souhaitent que leurs proches ou connaissances poursuivent les activités de l'UPI.

9. Evolution des principaux indicateurs du secteur informel

Tout comme en 2010, le secteur informel reste dominé par les UPI unipersonnelles. Le taux de salarisation demeure faible et reste invariable au niveau national. Tandis que le transport (-3,7 points de pourcentage) et l'agro-alimentaire (-2,7 points de pourcentage) affiche une baisse du taux de salarisation, les réparations (+5,6 points de pourcentage), les BTP (+4,8 points de pourcentage) et le commerce de gros (+1,1 points de pourcentage) se caractérisent par un regain des emplois salariés. Par ailleurs, le secteur informel est caractérisé par une augmentation de la durée hebdomadaire de travail de plus de 3 heures entre 2010 et 2021.

L'âge moyen des travailleurs du secteur informel a augmenté de 2,7 ans. Leur niveau d'étude a baissé de près d'une année, passant ainsi de 7,5 années d'études (classe de 5^e/2^e année du premier cycle du secondaire) en 2010 à 6,8 ans (classe de 6^e/1^{ère} année du premier cycle du secondaire) en 2021. Par ailleurs, un relèvement du revenu mensuel moyen des travailleurs de l'ordre de 37 100 FCFA est observé sur la période. Ce relèvement est plus important dans le transport (+45 400 FCFA) et la restauration (+46 300 FCFA).

Le montant moyen (en valeur nominale¹) du capital investi par les UPI a connu une augmentation de 183 800 FCFA. Le transport (+579 400 FCFA) et les réparations (+251 400 FCFA) enregistrent les augmentations les plus importantes du capital investi. Seule la restauration (-22 600 FCFA) se démarque avec une baisse du capital investie entre 2010 et 2021. La proportion des UPI ayant acquis des équipements au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, a très peu varié. Un effort d'investissement est cependant noté dans le secteur de l'industrie avec une hausse de 8,1 points de pourcentage. La valeur moyenne de l'investissement consenti a augmenté de 26 000 FCFA entre 2010 et 2021.

Une embellie semble être observée dans le secteur informel en terme de performance. En effet, la productivité par tête, qui représente la valeur ajoutée générée par un travailleur est en augmentation de 45 576 FCFA sur la période. Cette augmentation est plus prononcée dans le commerce, et davantage dans le commerce de détail et la restauration.

La proportion des chefs d'UPI désirant collaborer avec l'Etat est restée faible et constante sur la période. Cette proportion est en net repli en milieu rural, dans les branches d'activité de BTP,

¹ L'étude n'a pas capté les éléments permettant de calculer les déflateurs.

de la restauration, du commerce de gros et de l'agro-alimentaire. Par contre elle est en hausse en milieu urbain (+7,3 points de pourcentage), dans le transport (+14,0 points de pourcentage) et les réparations (+12,6 points de pourcentage).

Tout comme en 2010, environ trois promoteurs d'UPI sur quatre restent optimistes quant à l'avenir de leurs UPI. Cet optimisme s'accompagne de leur volonté de voir leurs enfants poursuivre les activités de leur UPI.

INTRODUCTION

1. Contexte économique et social

Le Cameroun a adopté et mis en œuvre depuis 2010, sa Vision de développement à l'horizon 2035 (**Vision 2035**), dont l'objectif global est de devenir *un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035*. Cette vision a été structurée en trois phases : la première opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (2010-2019) et la seconde par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Les objectifs spécifiques poursuivis par la SND30 sont notamment de ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030, de porter durablement le taux de croissance annuel à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030, et de promouvoir la création d'emplois décents mesurée par un abaissement du taux de sous-emploi global, de 77% en 2014 à moins de 50% à l'horizon 2030.

En plus des effets négatifs de la pandémie de la COVID-19 depuis 2020 sur l'économie nationale, les défis sécuritaires imposés par la secte islamiste Boko-Haram depuis 2014 et les velléités sécessionnistes dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest à partir de 2016 ont lourdement pesé sur l'emploi, le cadre et les conditions de vie des populations, surtout dans les localités les plus touchées par l'insécurité.

La réalisation de la troisième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI3) répond à l'objectif d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le DSCE en matière d'emploi et de rendre disponibles les indicateurs pour établir la situation de référence pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du pilier 5 de la SND30 sur la promotion de l'emploi et l'insertion économique. Certains de ces indicateurs seront utilisés pour la mesure du niveau d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) se rapportant au marché du travail.

2. Objectifs de la phase 2 de l'EESI3

L'objectif principal de la phase 2 de l'EESI3 de 2021 est de suivre le secteur informel au Cameroun.

L'EESI3 permet d'actualiser les données de 2010 et par conséquent d'apprécier l'évolution du secteur informel non agricole. En outre, elle permet de :

- Connaître les conditions d'activité des unités de production informelles ;
- Mesurer les performances économiques des unités de production informelles ;
- Fournir les données pour l'élaboration des comptes nationaux ;
- Évaluer l'importance du secteur informel dans l'économie nationale ;
- Identifier les branches d'activités les plus porteuses ;
- Proposer des axes d'amélioration des conditions d'activité dans le secteur informel, dans la perspective de son évolution vers le secteur formel.

3. Plan de rédaction

Ce rapport sur le secteur informel comparativement aux précédents rapports souvent produits par l'INS trouve sa particularité dans la mesure du travail suivant la nouvelle approche d'analyse du marché du travail, issue de la 19^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) qui a affiné le concept de travail et dont l'emploi en est l'une des formes. Il s'articule autour de huit chapitres dont le premier fait une synthèse méthodologique de l'enquête, le second présente les conditions d'activités des unités de production informelles, la troisième porte sur la main-d'œuvre et les conditions de travail dans le secteur informel. Le quatrième chapitre analyse le capital, le financement et l'investissement des UPI, le cinquième

analyse la production, l'insertion et la concurrence, le sixième porte sur les relations entre le secteur informel et l'État. Le septième chapitre traite du mode d'insertion dans le secteur informel, des problèmes et des perspectives et le dernier présente les tendances des principaux indicateurs du secteur informel entre 2010 et 2021.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE

L'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) est une opération statistique à deux phases : la phase 1 porte sur l'emploi (des personnes de 10 ans ou plus vivant dans les ménages ordinaires) et la phase 2 sur les unités de production informelles (UPI) dont un membre du ménage est promoteur.

Dans le cadre de cette enquête, le secteur informel est défini comme "l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité écrite formelle au sens du plan comptable OHADA".

Le critère de la comptabilité écrite a été introduit pour ne pas exclure du champ d'investigation des unités de production qui, pour des raisons totalement contingentes, disposeraient d'un numéro de contribuable, sans pour autant pouvoir être assimilées à des unités formelles (du point de vue de leur mode d'organisation et de leur production). En outre, il permet une prise en compte du secteur informel dans les comptes nationaux.

Parmi les divers registres administratifs en vigueur au Cameroun, le numéro de contribuable (NC)² a été choisi du fait que toute activité de production est légalement assujettie à la détention d'un tel numéro. Par ailleurs, il est requis pour remplir un certain nombre d'obligations institutionnelles et conditionne l'accès à certaines prestations (fiscalité, sécurité sociale, etc.).

1.1 Constitution de l'échantillon

L'EESI3 vise la population des individus qui résident dans les ménages ordinaires de l'ensemble du pays ainsi que la population de toutes les unités de production informelles. Pour déterminer la taille globale de l'échantillon, les facteurs les plus importants ont été d'équilibrer l'exigence d'estimation des principaux indicateurs pour caractériser la sous-utilisation de la main-d'œuvre (Phase 1 de l'EESI3) avec une précision acceptable au niveau national, selon le milieu de résidence (urbain, rural) et des 12 domaines d'études (Adamaoua, Centre sans Yaoundé, Douala, Est, Extrême-Nord, Littoral sans Douala, Nord, Nord-Ouest, Ouest, Sud, Sud-Ouest et Yaoundé) avec l'exigence d'estimer les principaux indicateurs sur les UPI (Phase 2 de l'EESI3) au niveau national, par milieu de résidence et par branche/secteur d'activité.

L'échantillonnage des ménages a utilisé une procédure en deux étapes qui consiste d'abord à échantillonner les ZD, puis les ménages au sein des ZD sélectionnées.

Un échantillon national de 10 788 ménages (5 350 ménages dans 429 grappes en milieu urbain, 1 214 ménages dans 101 grappes en milieu semi-urbain et 4 224 ménages dans 352 grappes en milieu rural) a été prévu pour la première phase de l'enquête. Le détail de cet échantillon est donné dans le tableau 1.1 ci-après.

² Le numéro de contribuable a été institué en 1996 au Cameroun en remplacement du numéro de statistique encore appelé N° SCIFE (Service Central d'Immatriculation au Fichier des Entreprises).

Tableau 1.1 : Allocation de l'échantillon des grappes et de l'échantillon des ménages par domaine et par milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Région d'enquête	Nombre de ménages				Nombre de ZD			
	Urbain	Semi-urbain	Rural	Total	Urbain	Semi-urbain	Rural	Total
Douala	1 414	///	///	1414	101	///	///	101
Yaoundé	1 224	///	///	1224	102	///	///	102
Adamaoua	204	108	312	624	17	9	26	52
Centre sans Yaoundé	144	156	432	732	12	13	36	61
Est	168	98	336	602	14	8	28	50
Extrême-Nord	276	144	756	1176	23	12	63	98
Littoral sans Douala	264	180	168	612	22	15	14	51
Nord	288	84	516	888	24	7	43	74
Nord-Ouest	324	156	468	948	27	13	39	79
Ouest	420	132	492	1044	35	11	41	87
Sud	192	72	312	576	16	6	26	48
Sud-Ouest	432	84	432	948	36	7	36	79
Total	5 350	1 212	4 224	10 786	429	101	352	882

Lors de la première phase de l'EESI3 qui porte sur l'emploi, les données sont collectées auprès des individus avec un questionnaire individuel administré à toute personne âgée de 10 ans ou plus vivant habituellement dans le ménage. Parmi ces personnes de 10 ans ou plus, tout actif occupé exerçant comme patron ou travailleur pour compte propre dans une **unité de production non agricole**³ qui remplit des critères bien définis (non tenue d'une comptabilité formelle et/ou non enregistrement administratif) était identifié comme promoteur d'unité de production informelle. Ces informations sont utilisées pour constituer un échantillon d'UPI pour lesquelles un questionnaire spécifique sur le secteur informel (phase 2) est administré aux promoteurs. Toutes les personnes identifiées comme promoteurs étaient par conséquent éligibles pour être enquêtées lors de la phase 2 sur le secteur informel afin de fournir les informations sur ces unités de production informelles.

L'échantillon obtenu pour la phase 2 est donc constitué de l'ensemble des UPI identifiées lors de l'enquête sur l'emploi. Sur la base du nombre de ménages échantillons, il est attendu 5 870 UPI pour la deuxième phase de l'enquête (Tableau 1.2).

³ La notion de secteur informel utilisée sera entendue secteur informel non agricole.

Tableau 1.2 : Allocation de l'échantillon des UPI attendues par domaine et par milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Région	Nombre de personnes de 10 ans ou plus attendus				Nombre d'UPI attendus			
	Urbain	Semi-urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Semi-urbain	Rural	Ensemble
Douala	3 876	///	///	3 876	892	///	///	892
Yaoundé	3 356	///	///	3 356	772	///	///	772
Adamaoua	561	301	928	1 790	129	61	134	324
Centre	395	433	1284	2 112	91	88	185	364
Est	461	273	996	1 730	106	56	144	306
Extrême-Nord	758	400	2244	3 402	174	81	323	578
Littoral	724	501	500	1 725	166	102	72	340
Nord	790	234	1532	2 556	182	48	221	451
Nord-Ouest	890	433	1388	2 711	205	88	200	493
Ouest	1 153	366	1460	2 979	265	74	210	549
Sud	526	200	928	1 654	121	41	134	296
Sud-Ouest	1 184	234	1284	2 702	272	48	185	505
Ensemble	14 674	3 375	12 544	30 593	3 375	687	1 808	5 870

1.2 Questionnaire

Le questionnaire sur le secteur informel a été utilisé pour collecter les données de cette phase. Ce questionnaire, administré aux employeurs ou travailleurs pour compte propre, a permis de collecter les informations sur les conditions d'exercice des activités, les caractéristiques de la main-d'œuvre, la production, les ventes, les charges, la gestion de l'unité de production, les relations avec l'Administration, les perspectives d'avenir, etc de leur UPI.

1.3 Enquête pilote et formation des agents de collecte de données

Les procédures de collecte de données de la phase 2 ont été pré-testées au même moment que celles de la phase 1. À cet effet, 16 agents enquêteurs, 4 contrôleurs et 10 formateurs ont participé au pré-test ayant eu lieu du 14 au 30 novembre 2018. Les activités du pré-test ont débuté par 7 jours de formation du personnel et ont été clôturées par 8 jours de pratique de terrain. Le pré-test s'est déroulé dans les régions du Centre, du Littoral, du Nord et du Nord-Ouest. Dans chaque région, deux (02) Zones de Dénombrement en dehors de l'échantillon de l'enquête principale dont l'une en zone urbaine et l'autre en zone rurale. À l'exception de la région du Nord-Ouest pour laquelle les deux ZD étaient urbaines, l'une des ZD était tirée en zone urbaine et l'autre en zone rurale. Les leçons tirées de ce pré-test ont été valorisées dans la finalisation des instruments et de la logistique de l'enquête.

La formation des enquêteurs et contrôleurs en vue de la collecte de données pour les phases 1 et 2 s'est tenue du vendredi 16 avril au jeudi 6 mai 2021 dans quatre pools basés à Yaoundé, Douala, Bamenda et Garoua. L'INS a préalablement sélectionné 246 candidats aux postes d'agent enquêteur et contrôleur pour participer à la formation. La formation de ces candidats a porté sur les techniques d'interview, le remplissage des questionnaires et l'utilisation des tablettes pour conduire les interviews assistées par ordinateur (méthode CAPI : Computer-Assisted Personal Interviewing).

L'approche utilisée a consisté en i) une lecture concomitante des manuels d'instructions et des questionnaires, suivie d'explications et de démonstrations ; ii) des jeux de rôle en salle entre personnel en formation, suivis de discussions et iii) l'organisation régulière des évaluations des connaissances acquises, suivies de discussions en salle. Au-delà de la formation théorique sur les concepts, méthodologies et instructions de remplissage de questions, ces formations étaient meublées par des descentes sur le terrain pour opérationnaliser les aspects théoriques dans le cadre de la phase pratique.

À l'issue de la formation, 222 agents de terrain ont été sélectionnés dont 180 agents enquêteurs et 42 contrôleurs pour constituer 42 équipes de 5 personnes chacune en moyenne. Chaque équipe était composée d'un contrôleur et de 4 enquêteurs environ. Les contrôleurs ont reçu une formation complémentaire axée sur le contrôle technique, l'organisation du travail et la gestion de la logistique, le contact avec les autorités et les populations.

Chacune des 42 équipes a été placée sous la responsabilité des superviseurs ayant une expérience en matière de collecte de données. En outre, trois à huit équipes bénéficiaient de l'encadrement informatique d'un expert du département de l'informatique de l'INS pour le suivi des aspects CAPI.

1.4 Collecte de données

La collecte de données a débuté le 10 mai 2021 par les chefs-lieux de région où chaque équipe a couvert au moins 2 grappes avant d'être déployée dans le reste de la région. Cette approche a permis d'assurer un suivi rapproché des équipes avant leur déploiement hors du chef-lieu de région. Le déploiement des agents à l'intérieur de chaque région était fait en fonction leurs connaissances et compétences linguistiques. Dans la plupart des régions d'enquête, la collecte de données a été terminée dans le délai à l'exception des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où la situation sécuritaire a rendu difficile, voire parfois impossible, l'accès des équipes à certaines zones d'enquête. De ce fait, la collecte a été prolongée de quelques jours dans ces deux régions.

La longue période, de près de deux ans et demi, entre les travaux préliminaires (cartographie et prétest) et le début effectif de la collecte de données est due aux mesures restrictives édictées par le Gouvernement et l'OMS pour faire face à la pandémie à Coronavirus (COVID-19) dont le premier cas a été diagnostiqué au Cameroun le 06 mars 2020.

De l'ensemble des ménages enquêtés à la phase 1, un total de 4 762 UPI a été identifié pour l'enquête à la phase 2. De ces UPI, 4 576 ont pu être enquêtées avec succès, soit un taux de réponse de 96,1%.

Les tableaux 1.3 et 1.4 ci-après récapitulent les résultats relatifs à la couverture de l'enquête sur le secteur informel.

Tableau 1.3 : Nombre d'UPI par résultat de la collecte, Taux de réponse de l'enquête UPI par région d'enquête EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Résultat	Milieu de résidence					Région d'enquête													Ensemble
	Yaoundé/ Douala	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Adamaoua	Centre sans Yaoundé	Douala	Est	Extrême- Nord	Littoral sans Douala	Nord	Nord- Ouest	Ouest	Sud	Sud- Ouest	Yaoundé			
Résultat de la collecte																			
Rempli totalement	97,6	99,0	98,4	99,6	100,0	97,0	98,4	99,1	100,0	98,9	100,0	97,3	99,7	98,6	98,5	95,7	98,8		
Rempli partiellement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Non rempli pour absence	1,5	0,7	1,0	0,2	0,0	2,0	1,1	0,6	0,0	0,4	0,0	2,7	0,3	1,4	0,4	2,3	0,8		
Non rempli pour refus	0,8	0,3	0,5	0,1	0,0	0,5	0,4	0,3	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,8	0,4		
Non rempli pour incapacité	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0		
Autre	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100,0	100,0		
Enquête ménage																			
Nombre d'UPI identifiées	1 372	2 034	3 406	1 356	408	200	976	334	716	266	417	146	363	278	262	396	4762		
Nombre d'UPI enquêtées	1 302	1 953	3 255	1 321	400	193	937	319	708	252	405	136	348	262	251	365	4576		
Taux de réponse - enquête UPI¹	94,9	96,0	95,6	97,4	98,0	96,5	96,0	95,5	98,9	94,7	97,1	93,2	95,9	94,2	95,8	92,2	96,1		

(1) UPI enquêtées/UPI identifiées

1.5 Traitement et exploitation des données

Comme pour la phase 1, la collecte de données de la phase 2 de l'EESI3 a été faite par la méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing) à l'aide d'une application développée sous CSPro 7.3. Cette application comportait des menus pour les différents acteurs du projet à savoir : les enquêteurs, les contrôleurs, les superviseurs et la coordination. Les transferts de données se faisaient par bluetooth entre les enquêteurs et contrôleurs et par ftp (sur le serveur de l'INS) entre les autres intervenants. L'application était dotée d'une fonction dénommée mystic qui permettait de savoir que telle action a été effectuée par tel acteur à telle date et à telle heure. Les superviseurs pouvaient donc savoir à quelle fréquence les agents éditent les listings d'erreur, contrôlent les codes, transfèrent les données au contrôleur, etc. Cette application a donc permis d'apurer une bonne partie des données pendant que les enquêteurs étaient encore sur le terrain. Des tableaux de qualité étaient produits par l'équipe d'exploitation afin de détecter des erreurs non détectables par un listing d'erreur, notamment la structure d'âge.

A la fin de la collecte, les fichiers de données ont été traités, fusionnés, et des bases de données ont été produites et apurées. Ces apurements se sont déroulés en plusieurs phases et à l'issue de cela les coefficients d'extrapolation ont été calculés.

L'analyse des données s'est faite à l'aide des logiciels CSPro et SPSS. Les programmes de tabulation ont été écrits afin d'éditer les tableaux dont les maquettes a été fournies par l'équipe d'analyse. Durant la tabulation, la valeur de certains indicateurs a amené à poursuivre l'apurement de quelques variables et à produire à nouveau les tableaux. Un rapport préliminaire a été rédigé, donnant les indicateurs clés de l'EESI3.

CHAPITRE II : CONDITIONS D'ACTIVITES DANS LES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES

Ce chapitre décrit les activités des unités de production informelles, les conditions d'exercice de ces activités, le rythme de création de ces unités et leur durée de vie. Il s'intéresse aussi à l'opinion des chefs d'UPI sur la sécurité sociale et le dialogue social.

2.1 Caractéristiques des unités de production informelles (UPI)

2.1.1 Taille des UPI

Le secteur informel est généralement caractérisé par des unités de production de petits effectifs d'employés. Le tableau 2.1 illustre ce constat. En effet, 85,7% d'UPI sont unipersonnelles. La prépondérance des UPI unipersonnelles est un phénomène largement répandu aussi bien dans l'industrie (78,2%), le commerce (89,8%) et les services (87,5%). Cette situation pourrait s'expliquer par la facilité d'accès et la non exigence d'une main d'œuvre importante dans les deux derniers secteurs cités.

La taille moyenne des UPI est de 1,2 personne. Elle varie de 1,1 dans le commerce à 1,4 dans l'industrie. Par ailleurs, cette taille ne varie presque pas selon le milieu de résidence.

Tableau 2.1 : Répartition (%) des UPI par taille selon le milieu de résidence du promoteur et le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Nombre de personnes	Milieu de résidence du promoteur de l'UPI					Secteur d'activité			Ensemble
	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble urbain	Rural	Industrie	Commerce	Services	
1	88,2	87,6	82,5	84,9	87,0	78,2	89,8	87,5	85,7
2	8,3	7,6	10,6	9,5	9,4	12,0	8,1	8,8	9,5
3	1,7	1,8	4,3	3,2	2,2	5,2	1,4	2,3	2,8
4 ou plus	1,9	3,0	2,6	2,4	1,4	4,7	0,7	1,3	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne des UPI	1,2	1,2	1,3	1,3	1,2	1,4	1,1	1,2	1,2
Nombre moyen de personnes en emploi	1,1	1,1	1,2	1,2	1,1	1,3	1,1	1,1	1,2

2.1.2 Type d'emploi du promoteur de l'UPI et critères d'informalité

Parmi les UPI identifiées lors de l'enquête emploi, 85,2% sont dirigées à titre d'emploi principal par leurs promoteurs et 14,8% à titre d'emploi secondaire (Tableau 2.2). Elles sont relativement plus nombreuses dans cette situation en milieu urbain (91,5%) qu'en milieu rural (74,0%) et ce quel que soit le secteur d'activité.

S'agissant du critère d'informalité, il ressort que la majorité des UPI (96,4%) n'ont pas de numéro de contribuable et ne tiennent pas une comptabilité formelle au sens du plan comptable OHADA. Une très faible proportion (3,6%) des UPI possède un numéro du contribuable, mais ne tient pas de comptabilité formelle.

Tableau 2.2 : Répartition (%) des UPI selon le type d'emploi du promoteur et le critère d'informalité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Type d'emploi			Critère d'informalité			
	Emploi principal	Emploi secondaire	Total	N° contribuable et pas de comptabilité	Comptabilité et pas de contribuable	Pas de N° contribuable et pas de comptabilité	Total
Secteur d'activité							
Industrie	85,5	14,5	100,0	2,5	0,0	97,5	100,0
Commerce	85,0	15,0	100,0	3,1	0,0	96,9	100,0
Services	85,1	14,9	100,0	4,9	0,0	95,1	100,0
Milieu de résidence							
<i>Douala</i>							
Industrie	95,3	4,7	100,0	6,1	0,0	93,9	100,0
Commerce	95,9	4,1	100,0	4,5	0,0	95,5	100,0
Services	89,3	10,7	100,0	8,9	0,0	91,1	100,0
<i>Yaoundé</i>							
Industrie	96,5	3,5	100,0	10,7	0,0	89,3	100,0
Commerce	99,3	0,7	100,0	6,9	0,0	93,1	100,0
Services	96,0	4,0	100,0	5,7	0,0	94,3	100,0
<i>Autre urbain</i>							
Industrie	91,4	8,6	100,0	2,8	0,0	97,2	100,0
Commerce	87,9	12,1	100,0	3,7	0,0	96,3	100,0
Services	89,3	10,7	100,0	4,8	0,1	95,2	100,0
Ensemble Urbain	91,5	8,5	100,0	5,2	0,0	94,8	100,0
Rural	74,0	26,0	100,0	0,7	0,0	99,3	100,0
Industrie	77,5	22,5	100,0	0,4	0,0	99,6	100,0
Commerce	71,1	28,9	100,0	0,3	0,0	99,7	100,0
Services	72,8	27,2	100,0	1,4	0,0	98,6	100,0
Ensemble	85,2	14,8	100,0	3,6	0,0	96,4	100,0

2.1.3 Secteur d'activité des UPI

Le nombre d'UPI est estimé à un peu plus de 3,4 millions sur l'ensemble du territoire national, dont 63,7% en milieu urbain et 36,3% en milieu rural.

Pour les besoins d'analyse, trois grands secteurs d'activité ont été constitués. Les unités de transformation ont été regroupées dans l'Industrie, celles consacrées à l'achat et à la vente en l'état dans le Commerce et les autres unités non précédemment citées dans les Services. La structure des UPI par secteur d'activité montre que 36,4% des UPI évoluent dans les services, 35,2% dans le commerce et 28,4% dans l'industrie (Tableau 2.3).

Les UPI de la branche d'activité du commerce de détail sont les plus nombreuses (29,0%) dans le secteur informel. Cette branche est suivie de la restauration (14,7%), de l'agro-alimentaire (14,1%) et du transport (10,1%). Chacune des autres branches représente moins de 10% de l'ensemble des UPI.

Les UPI dirigées par les hommes ont une structure par secteur d'activité différente de celles des femmes. En effet, 44,7% des unités dirigées par les hommes opèrent dans les services, 34,3% dans le commerce et 21,0% dans l'industrie. Chez les promotrices d'UPI, 30,0% exercent dans les services, 35,9% dans le commerce et 34,1% dans l'industrie.

Suivant le milieu de résidence du promoteur, les UPI sont pour la plupart orientées vers les activités de service (39,8%) et de commerce (37,1%) en milieu urbain. En revanche, en milieu rural, elles sont davantage focalisées sur les activités de transformation (37,7%).

Tableau 2.3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité selon le sexe du promoteur et son milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Sexe du promoteur			Milieu de résidence					
	Masculin	Féminin	Ensemble	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Industrie	21,0	34,1	28,4	18,3	18,2	26,7	23,0	37,7	28,4
Agro-alimentaire	2,5	23,1	14,1	4,2	7,0	10,9	8,3	24,2	14,1
Confection	2,5	8,7	6,0	5,6	8,0	7,4	7,0	4,4	6,0
BTP	8,8	0,1	3,9	5,5	1,2	3,8	4,0	3,8	3,9
Autres industries	7,1	2,2	4,3	3,1	1,9	4,6	3,8	5,3	4,3
Commerce	34,3	35,9	35,2	35,7	36,2	38,1	37,1	31,8	35,2
Commerce de gros	9,9	3,2	6,2	3,4	4,5	7,4	5,8	6,9	6,2
Commerce de détail	24,4	32,7	29,0	32,3	31,7	30,8	31,4	24,9	29,0
Services	44,7	30,0	36,4	45,9	45,5	35,1	39,8	30,5	36,4
Transport	23,1	0,0	10,1	12,0	10,3	10,2	10,8	9,0	10,1
Restauration	4,5	22,7	14,7	15,5	16,0	12,2	13,7	16,5	14,7
Réparation	5,1	0,0	2,3	3,0	2,5	2,7	2,7	1,4	2,3
Autres services	11,9	7,3	9,4	15,4	16,8	10,1	12,6	3,6	9,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Pour plus de la moitié des UPI (56,1%), les promoteurs sont de sexe féminin. La proportion d'UPI dirigée par les femmes est plus élevée dans l'industrie (67,5%) et le commerce (57,2%). Par contre, les UPI de services (53,8%) sont principalement tenues par les hommes. Suivant la branche d'activité, 92,2% d'UPI de l'agroalimentaire, 86,4% d'UPI de la restauration, 81,4% d'UPI de confection et 63,1% d'UPI du commerce de détail sont dirigées par les femmes. Les UPI de transport (100,0%), de réparation (100,0%) et des BTP (99,0%) ont quasiment toutes à leur tête les hommes. Par ailleurs, sept UPI de commerce de gros sur dix sont dirigées par des hommes.

Tableau 2.4 : Répartition (%) des UPI suivant le sexe et le milieu de résidence du promoteur, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Sexe du promoteur			Milieu de résidence				Total	
	Masculin	Féminin	Total	Douala	Yaoundé	Autre Urbain	Ensemble urbain	Rural	
Industrie	32,5	67,5	100,0	12,4	5,8	33,5	51,7	48,3	100,0
Agro-alimentaire	7,8	92,2	100,0	5,7	4,5	27,5	37,6	62,4	100,0
Confection	18,6	81,4	100,0	17,7	12,0	43,9	73,5	26,5	100,0
BTP	99,0	1,0	100,0	26,7	2,9	34,8	64,4	35,6	100,0
Autres industries	71,6	28,4	100,0	13,8	4,0	37,7	55,5	44,5	100,0
Commerce	42,8	57,2	100,0	19,4	9,3	38,5	67,2	32,8	100,0
Commerce de gros	70,6	29,4	100,0	10,6	6,6	42,4	59,6	40,4	100,0
Commerce de détail	36,9	63,1	100,0	21,3	9,8	37,7	68,8	31,2	100,0
Services	53,8	46,2	100,0	24,1	11,3	34,3	69,7	30,3	100,0
Transport	100,0	0,0	100,0	22,7	9,1	35,8	67,6	32,4	100,0
Restauration	13,6	86,4	100,0	20,1	9,8	29,4	59,4	40,6	100,0
Réparation	100,0	0,0	100,0	25,2	9,9	42,3	77,4	22,6	100,0
Autres services	56,0	44,0	100,0	31,6	16,1	38,4	86,2	13,8	100,0
Ensemble	43,9	56,1	100,0	19,1	9,0	35,6	63,7	36,3	100,0

2.1.4 Type de local abritant l'activité de l'UPI

Pour l'exercice de leurs activités, la plupart des UPI (59,8%) ne disposent pas de locaux professionnels (Tableau 2.5). Moins d'un dixième (9,2%) des UPI est pourvue d'un local spécifique (ateliers, boutiques, bureaux, magasins, comptoirs fixes sur les places de marchés, etc.) dans le cadre de l'exercice de leurs activités. Par ailleurs, 31,0% d'UPI se trouvent à domicile, généralement sans aucune installation particulière propre à l'activité. La localisation des UPI à domicile présente l'avantage de minimiser le coût de production (transport, location d'un local, etc.). Les UPI sans local sont plus fréquentes en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 2.5 : Répartition (%) des UPI suivant le milieu de résidence du promoteur et le type de local, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Urbain			Rural				Ensemble				
	Type de local			Total	Type de local			Total	Type de local			Total
	Sans local	Domicile	Avec local		Sans local	Domicile	Avec local		Sans local	Domicile	Avec local	
Industrie	43,5	45,4	11,1	100,0	49,8	45,6	4,6	100,0	46,5	45,5	8,0	100,0
Agro-alimentaire	45,4	51,9	2,8	100,0	53,1	43,4	3,5	100,0	50,2	46,6	3,2	100,0
Confection	15,1	67,5	17,4	100,0	12,4	83,4	4,2	100,0	14,4	71,7	13,9	100,0
BTP	92,5	5,2	2,3	100,0	(96,6)	(3,4)	(0,0)	100,0	94,0	4,5	1,5	100,0
Autres industries	40,2	32,6	27,3	100,0	31,9	55,2	12,9	100,0	36,5	42,7	20,9	100,0
Commerce	63,7	23,4	12,9	100,0	58,6	37,4	4,0	100,0	62,0	28,0	10,0	100,0
Commerce de gros	57,7	19,4	22,9	100,0	(72,2)	(24,3)	(3,5)	100,0	63,6	21,4	15,1	100,0
Commerce de détail	64,8	24,1	11,1	100,0	54,8	41,0	4,1	100,0	61,7	29,4	8,9	100,0
Services	69,2	18,9	11,9	100,0	64,6	31,5	3,9	100,0	67,8	22,7	9,4	100,0
Transport	99,7	0,3	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0	99,8	0,2	0,0	100,0
Restauration	67,9	20,6	11,5	100,0	51,6	44,1	4,3	100,0	61,3	30,1	8,6	100,0
Réparation	56,8	13,5	29,7	100,0	(*)	(*)	(*)	100,0	57,9	16,6	25,4	100,0
Autres services	47,5	34,0	18,5	100,0	(35,9)	(55,1)	(8,9)	100,0	45,9	36,9	17,2	100,0
Ensemble	61,3	26,7	12,1	100,0	57,1	38,7	4,2	100,0	59,8	31,0	9,2	100,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Le type de local généralement utilisé pour la production des biens et services varie selon le secteur et la branche d'activité. En effet, plus de six UPI sur dix des secteurs de services (67,8%) et de commerce (62,0%) ne sont pas pourvus de local professionnel (Tableau 2.6). Cette situation concerne la quasi-totalité des UPI de transport (99,8%). Cette proportion est de 94,0% pour les UPI de la branche des BTP.

Tableau 2.6 : Répartition (%) des UPI suivant le sexe du promoteur et le type de local, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et d'activité	et	branche	Masculin				Féminin			Ensemble				
			Type de local			Total	Type de local			Total	Type de local			Total
			Sans local	A domicile	Avec local		Sans local	A domicile	Avec local		Sans local	A domicile	Avec local	
Industrie			63,5	23,4	13,1	100,0	38,4	56,2	5,5	100,0	46,5	45,5	8,0	100,0
Agro-alimentaire			37,5	44,5	18,0	100,0	51,3	46,8	2,0	100,0	50,2	46,6	3,2	100,0
Confection			38,0	43,6	18,5	100,0	9,0	78,1	12,9	100,0	14,4	71,7	13,9	100,0
BTP			93,9	4,6	1,5	100,0	(*)	(*)	(*)	100,0	94,0	4,5	1,5	100,0
Autres industries			44,0	32,0	23,9	100,0	17,4	69,5	13,2	100,0	36,5	42,7	20,9	100,0
Commerce			67,3	17,7	15,0	100,0	58,1	35,7	6,2	100,0	62,0	28,0	10,0	100,0
Commerce de gros			67,0	16,7	16,4	100,0	(55,4)	(32,8)	(11,9)	100,0	63,6	21,4	15,1	100,0
Commerce de détail			67,5	18,1	14,5	100,0	58,4	36,0	5,6	100,0	61,7	29,4	8,9	100,0
Services			77,4	13,1	9,5	100,0	56,7	34,0	9,3	100,0	67,8	22,7	9,4	100,0
Transport			99,8	0,2	0,0	100,0	(*)	(*)	(*)	100,0	99,8	0,2	0,0	100,0
Restauration			65,3	14,2	20,4	100,0	60,7	32,6	6,7	100,0	61,3	30,1	8,6	100,0
Réparation			57,9	16,6	25,4	100,0	(*)	(*)	(*)	100,0	57,9	16,6	25,4	100,0
Autres services			47,0	35,9	17,0	100,0	44,4	38,2	17,4	100,0	45,9	36,9	17,2	100,0
Ensemble			71,0	16,8	12,2	100,0	50,9	42,2	6,9	100,0	59,8	31,0	9,2	100,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).
- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Selon le sexe du promoteur, la distribution des UPI par type de local fait également ressortir des disparités (Tableau 2.6). En effet, sept UPI sur dix dirigés par les hommes exercent leur activité sans disposer d'un local professionnel et 16,8% sont installés à domicile. Par contre, 42,2% des UPI gérées par les femmes opèrent à domicile et 50,9% ne disposent pas d'un local professionnel.

Les raisons de non possession d'un local professionnel sont de plusieurs ordres. Pour la plupart des UPI sans local professionnel, les chefs n'estiment pas nécessaire d'en disposer. En effet, pour 39,1% d'UPI, les promoteurs déclarent qu'ils n'en ont pas besoin et pour 25,8%, ils estiment exercer leurs activités avec beaucoup plus de facilité sans local professionnel (Tableau 2.7). Il faut également souligner que pour 27,4% d'UPI les promoteurs n'ont pas de moyens pour louer ou acheter un local et pour 6,6%, ils déclarent n'avoir pas trouvé de local disponible.

Tableau 2.7 : Principales raisons de la non possession d'un local professionnel par secteur et branche d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	N'a pas trouvé de local disponible	N'a pas les moyens de louer ou d'acheter un local	Exerce son activité avec plus de facilité	N'en a pas besoin	Autre	Total
Industrie	5,6	23,0	25,1	44,8	1,5	100,0
Agro-alimentaire	6,0	20,6	26,6	46,1	0,7	100,0
Confection	9,3	38,9	26,1	24,0	1,7	100,0
BTP	0,9	10,8	16,6	69,0	2,8	100,0
Autres industries	3,7	22,5	27,0	43,8	3,1	100,0
Commerce	8,0	34,1	26,7	30,4	0,9	100,0
Commerce de gros	8,2	23,8	26,7	40,6	0,7	100,0
Commerce de détail	8,0	36,1	26,6	28,4	0,9	100,0
Services	6,2	24,5	25,6	42,8	1,0	100,0
Transport	0,4	1,2	19,8	77,7	0,8	100,0
Restauration	7,6	31,7	30,1	29,5	1,0	100,0
Réparation	16,4	45,7	22,6	15,3	0,0	100,0
Autres services	8,9	37,8	25,8	26,2	1,3	100,0
Ensemble	6,6	27,4	25,8	39,1	1,1	100,0

Tout comme en 2010 et 2005, le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. En effet, la plupart des unités de production informelles ayant un local professionnel n'ont pas accès aux principaux services de base : 89,2% n'ont pas accès à l'eau, 83,9% aux toilettes et 83,4% au téléphone (Tableau 2.8).

Suivant le secteur d'activité, les services qui regroupent les « services personnels » rendus aux ménages tels que le nettoyage de textiles, la coiffure et les soins de beauté, la réparation, et la restauration sont celles relativement plus pourvues en services de base. A l'exception de l'eau courante, les UPI du milieu urbain sont mieux loties que celles du milieu rural.

Tableau 2.8 : Taux d'accès (%) des UPI ayant un local professionnel à quelques services de base par milieu de résidence du promoteur de l'UPI et secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur d'activité	Milieu de résidence								Ensemble			
	Urbain				Rural				Eau courante	Electricité	Téléphone	Toilette
	Eau courante	Electricité	Téléphone	Toilette	Eau courante	Electricité	Téléphone	Toilette				
Industrie	6,6	74,9	6,1	23,0	(14,4)	(31,4)	(0,0)	(0,0)	8,8	62,9	4,4	16,6
Commerce	6,3	54,8	15,1	11,1	(*)	(*)	(*)	(*)	5,5	48,7	14,9	9,6
Services	16,8	67,5	28,4	23,8	(*)	(*)	(*)	(*)	17,5	65,1	26,4	22,3
Ensemble	10,5	64,0	18,4	18,6	12,2	29,0	7,4	3,2	10,8	58,3	16,6	16,1

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

2.1.5 Initiative et motif de création de l'UPI

Le secteur informel est celui où la dynamique entrepreneuriale reste individuelle ou familiale. En effet, la majorité des UPI (92,1%) ont été créées uniquement par la personne qui la dirige actuellement (Tableau 2.9). En plus, 6,1% des UPI sont nées du partenariat entre le promoteur et d'autres personnes. Par ailleurs, 1,5% d'UPI ont été créées à l'initiative d'un membre de la famille du promoteur.

Tableau 2.9 : Répartition (%) des UPI suivant la personne ayant pris l'initiative de sa création selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Promoteur seul	Promoteur avec autres personnes	Un (des) membre(s) de la famille du promoteur	Autres personnes	Total
Industrie	91,3	7,1	1,1	0,5	100,0
Agro-alimentaire	92,9	6,3	0,5	0,3	100,0
Confection	90,2	7,7	1,7	0,4	100,0
BTP	90,7	8,1	0,5	0,6	100,0
Autres industries	88,5	7,6	2,7	1,1	100,0
Commerce	92,8	5,1	1,9	0,2	100,0
Commerce de gros	93,0	3,9	3,1	0,0	100,0
Commerce de détail	92,8	5,3	1,6	0,3	100,0
Services	92,0	6,4	1,5	0,1	100,0
Transport	95,1	3,5	1,2	0,1	100,0
Restauration	91,3	7,1	1,6	0,0	100,0
Réparation	91,0	7,2	1,8	0,0	100,0
Autres services	90,0	8,2	1,6	0,2	100,0
Ensemble	92,1	6,1	1,5	0,3	100,0

Plusieurs raisons peuvent justifier la création d'une UPI. D'après le tableau 2.10, la principale raison la plus avancée par les promoteurs est le désir d'indépendance (38,4%). La création de 20,3% d'UPI naît de l'envie d'obtenir un meilleur revenu. Par ailleurs, la création de 15,7% d'UPI résulte des limites du capital pour faire autre chose.

Il est relevé que pour 16,2% d'UPI, les promoteurs déclarent avoir décidé d'exploiter leur unité de production parce qu'ils n'ont pas pu trouver de travail salarié dans le public ou dans le privé.

Enfin, la tradition familiale, à travers la transmission d'un patrimoine ou d'une compétence technique justifie l'orientation professionnelle des chefs d'UPI dans 3,7% des cas, essentiellement dans l'agro-alimentaire (6,5%) et la restauration (5,4%).

Tableau 2.10 : Répartition (%) des UPI suivant la raison principale de création, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

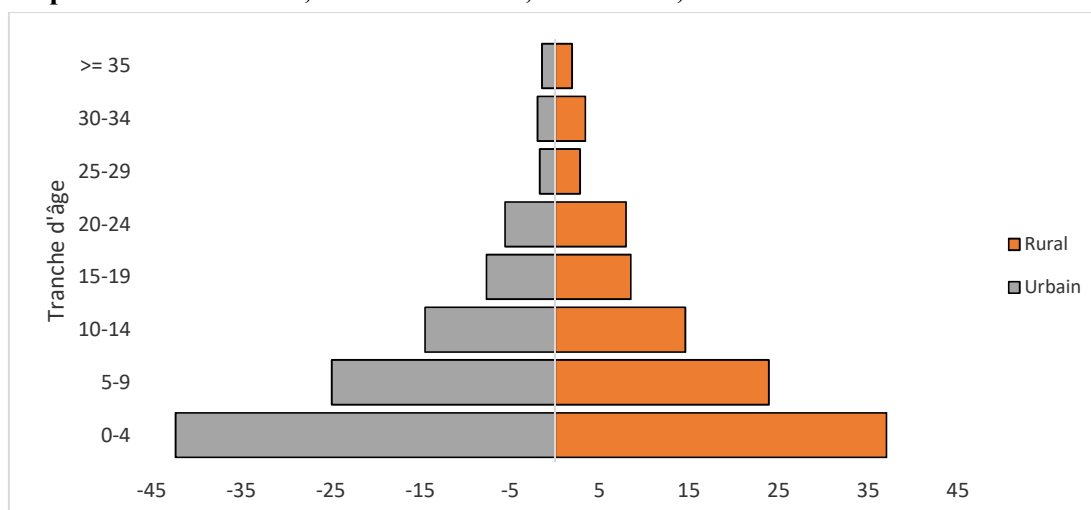
Secteur et branche d'activité	N'a pas trouvé de travail salarié (Etat/fonction publique)	N'a pas trouvé de travail salarié (ONG/Organisme international)	N'a pas trouvé de travail salarié (grande/moyenne entreprise)	N'a pas trouvé de travail salarié (petite entreprise)	Pour obtenir un meilleur revenu	Pour être indépendant (son propre chef)	Par tradition familiale	Capital limitée pour faire autre chose	Autre	Total
Industrie	10,3	0,3	1,6	4,2	18,6	38,0	3,9	17,6	5,3	100,0
Agro-alimentaire	7,6	0,4	0,6	4,3	17,1	33,0	6,5	24,6	6,0	100,0
Confection	11,6	0,4	2,7	3,0	15,1	49,3	2,5	11,3	3,9	100,0
BTP	22,0	0,2	4,0	5,0	19,5	41,6	0,0	3,8	4,0	100,0
Autres industries	7,0	0,0	1,3	4,9	27,5	35,5	1,3	16,3	6,3	100,0
Commerce	7,4	0,4	1,8	4,9	23,6	36,2	2,8	17,1	5,8	100,0
Commerce de gros	6,8	0,5	1,8	4,3	31,1	39,1	4,1	6,3	5,9	100,0
Commerce de détail	7,5	0,3	1,9	5,0	22,0	35,6	2,5	19,4	5,7	100,0
Services	10,4	0,2	2,2	4,8	18,5	40,7	4,3	12,9	6,0	100,0
Transport	13,2	0,2	3,6	5,5	21,1	41,3	0,2	11,2	3,8	100,0
Restauration	7,7	0,4	1,4	3,3	21,2	35,6	5,4	19,7	5,3	100,0
Réparation	11,7	0,0	4,7	6,0	12,8	46,5	1,9	8,5	8,0	100,0
Autres services	11,3	0,0	1,2	6,1	12,9	46,8	7,6	5,0	9,1	100,0
Ensemble	9,3	0,3	1,9	4,7	20,3	38,4	3,7	15,7	5,7	100,0

2.2 Démographie des unités de production informelles

La démographie des UPI permet d'appréhender leur évolution au cours du temps. Elle concerne principalement les UPI en activité au moment de l'enquête. Il s'agit d'examiner la durée d'existence et le rythme de création de ces UPI.

Il ressort du graphique 2.1 que la plupart des UPI sont de création récente. En effet, la structure par âge et milieu de résidence de celles-ci a une forme pyramidale avec une base élargie qui se rétrécit très rapidement avec l'âge surtout pour les UPI dont le promoteur réside en milieu urbain. Cette forme indique la jeunesse de la plupart des UPI.

Graphique 2.1 : Répartition (%) des UPI suivant leur ancienneté selon le milieu de résidence du promoteur de l'UPI, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Les UPI sont relativement jeunes au Cameroun. En effet, l'âge moyen des UPI est de 8,5 ans (Tableau 2.11). Cet âge moyen est en progression de 1,1 an par rapport à 2010. Suivant le milieu de résidence du promoteur de l'UPI, on constate que c'est en milieu rural que les durées de vie des UPI sont les plus élevées, en moyenne 9,4 ans contre 8,0 ans en milieu urbain. Selon le secteur d'activité, les longévités les plus élevées sont enregistrées dans le secteur de l'industrie (10,0 ans contre 8,0 ans pour le commerce et 7,8 ans pour les services). Par rapport à la branche d'activité, les longévités les plus élevées sont observées dans les BTP (11,6 ans), la réparation (11,2 ans) et le commerce de gros (10,0 ans). Par contre, les UPI de transport (6,5 ans), de commerce de détail (7,5 ans) et de restauration (7,7 ans) sont en moyenne plus jeunes.

Tableau 2.11 : Age moyen (en années) des UPI selon le milieu de résidence du promoteur et le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Industrie	9,3	10,9	10,0
Agro-alimentaire	7,6	11,2	9,8
Confection	9,6	7,4	9,0
BTP	11,7	(11,2)	11,6
Autres industries	9,8	11,9	10,8
Commerce	7,8	8,4	8,0
Commerce de gros	9,0	(11,5)	10,0
Commerce de détail	7,5	7,5	7,5
Services	7,4	8,7	7,8
Transport	6,7	6,0	6,5
Restauration	6,7	9,3	7,7
Réparation	11,7	(*)	11,2
Autres services	7,8	(12,7)	8,5
Ensemble	8,0	9,4	8,5

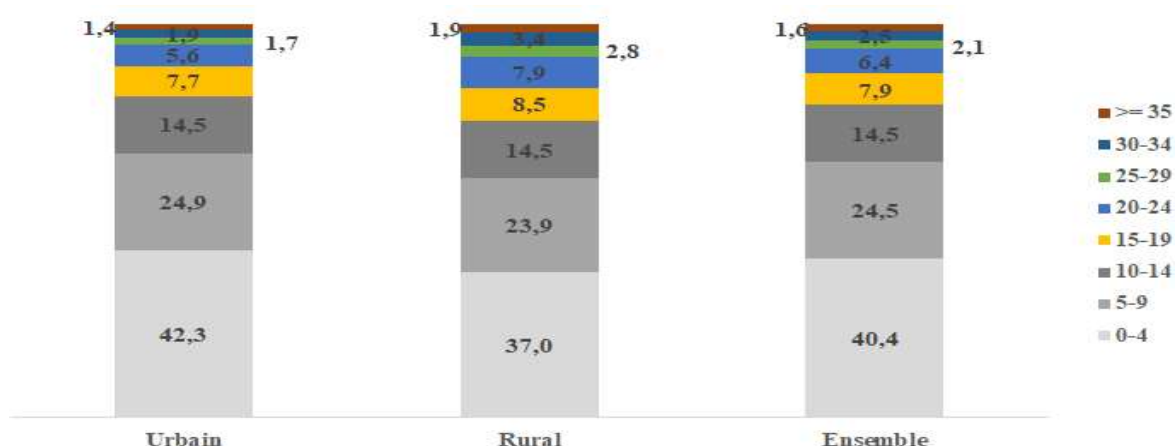
Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Le nombre d'UPI diminue de près de la moitié après 4 ans d'existence. En effet, le graphique 2.2 montre que 40,4% d'UPI ont été créées après 2016 (moins de 5 ans d'âge) et 39,0% entre 2007-2016 (entre 5-14 ans). Par ailleurs, l'on peut noter que 4,1% d'UPI ont en 2021 au moins 30 ans d'âge.

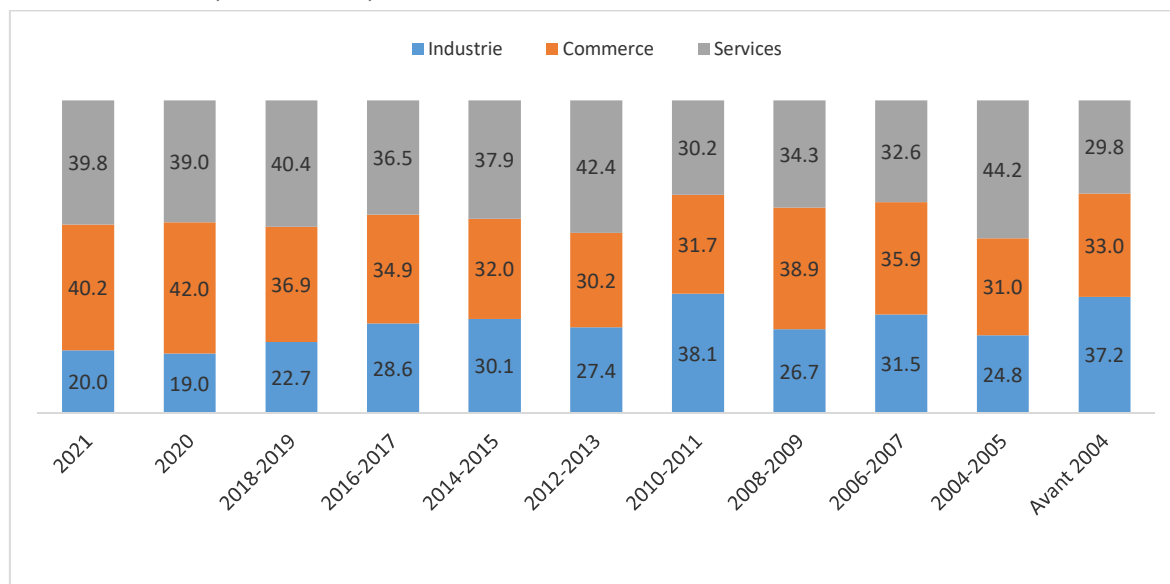
Graphique 2.2 : Répartition (%) des UPI selon leur âge par milieu de résidence du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Le graphique 2.3 laisse apparaître une prédominance de la création des UPI du secteur du commerce au cours des deux dernières années. Pour les années antérieures et à l'exception de la période avant 2004, la proportion d'UPI créé dans le secteur des services est la plus importante.

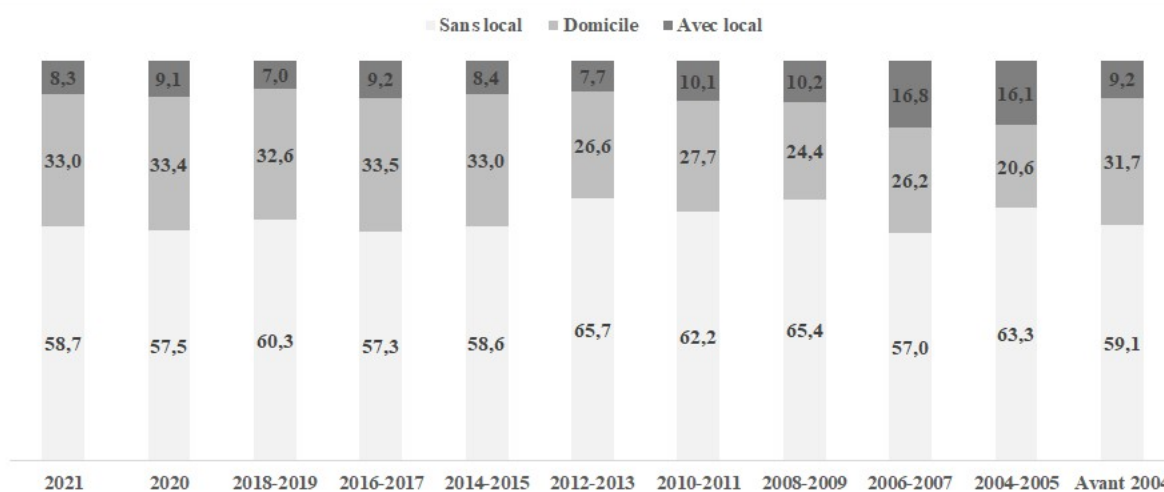
Par ailleurs, comme constaté en 2010 et en 2005, les promoteurs d'UPI semblent avoir une propension de plus en plus forte à s'établir dans les secteurs de commerce et des services au détriment du secteur de l'industrie, car le secteur de l'industrie demanderait plus de main d'œuvre, et donc plus de charges.

Graphique 2.3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité selon l'année de création, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Le graphique 2.4 montre que la proportion des UPI ayant un local professionnel varie en dents de scie avec le temps. Le même constat est fait pour ce qui est des UPI sans local professionnel et pour celles exerçant leur activité à domicile. Il est à noter que la proportion d’UPI sans local professionnel est la plus importante sur toute la période. Celles avec local enregistrent la proportion la plus faible.

Graphique 2.4 : Répartition (%) des UPI par type de local selon l’année de création, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



2.3 Perception des promoteurs d’UPI sur la sécurité sociale

Selon l’OIT, la notion de sécurité sociale recouvre toutes les mesures allouant des prestations en espèces ou en nature, pour garantir une protection entre autres contre : l’absence ou l’insuffisance de revenu par suite de maladie, d’invalidité, de maternité, d’accident professionnel, de chômage, de vieillesse ou de décès d’un membre de la famille ; le manque d’accès aux soins de santé ou le caractère très onéreux de ces derniers, l’insuffisance du soutien familial, en particulier les enfants et les adultes dépendants, la pauvreté générale et l’exclusion sociale.

L’EESI3 a permis de capter la connaissance par les promoteurs d’UPI de la sécurité sociale et l’appréciation qu’ils font de la qualité de service qui y est offerte.

2.3.1 Connaissance de la sécurité sociale

La connaissance de la sécurité sociale reste faible chez les chefs d’UPI (Tableau 2.12). Pour seulement, 15,1% d’UPI, ceux-ci déclarent avoir déjà entendu parler de la sécurité sociale. Cette proportion est plus faible en milieu rural et pour les UPI dont le promoteur est une femme.

S’agissant de la connaissance de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS), les promoteurs de 29,2% d’UPI affirment la connaître. Comme pour la sécurité sociale, la connaissance de la CNPS est plus importante pour les UPI dont le promoteur réside en milieu urbain ou est de sexe masculin.

Selon la branche d’activité, la connaissance de la sécurité sociale est plus élevée dans les BTP (25,5%). Les proportions les plus faibles sont observées chez dans l’agro-alimentaire (5,1%).

Tableau 2.12 : Proportion (%) d'UPI dont le promoteur a connaissance de la sécurité sociale, de la CNPS par secteur d'activité, milieu de résidence et sexe du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Sécurité sociale					CNPS				
	Milieu de résidence		Sexe du promoteur de l'UPI		Ensemble	Milieu de résidence		Sexe du promoteur de l'UPI		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin		Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Industrie	18,3	5,6	23,1	6,9	12,1	36,1	8,3	36,2	16,1	22,6
Agro-alimentaire	9,2	2,6	12,0	4,5	5,1	27,0	5,6	22,6	12,9	13,7
Confection	17,7	11,7	31,7	12,5	16,1	33,9	13,6	39,2	26,1	28,5
BTP	28,9	(19,4)	25,8	(*)	25,5	51,4	(20,7)	40,8	(*)	40,5
Autres industries	28,1	4,2	20,7	(9,4)	17,5	43,9	6,9	34,2	10,3	27,4
Commerce	18,4	7,0	18,9	11,5	14,7	37,6	12,0	29,3	29,2	29,2
Commerce de gros	23,8	(6,3)	17,7	14,3	16,7	34,8	(13,5)	24,6	(29,8)	26,2
Commerce de détail	17,4	7,2	19,4	11,2	14,2	38,1	11,6	31,2	29,1	29,9
Services	22,3	7,4	22,7	12,0	17,8	42,4	15,4	38,1	29,7	34,2
Transport	23,4	13,4	20,1	(*)	20,1	41,0	23,4	35,3	(*)	35,3
Restauration	13,8	4,4	14,2	9,3	10,0	34,9	8,1	28,3	23,4	24,0
Réparation	26,1	(*)	21,3	(*)	21,3	41,6	(*)	36,4	(*)	36,4
Autres services	29,7	(7,2)	31,5	20,3	26,6	52,0	(27,5)	47,9	49,4	48,6
Ensemble	19,9	6,6	21,5	10,1	15,1	39,2	11,6	34,7	24,9	29,2

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Il a été demandé aux promoteurs des UPI qui ont déclaré avoir déjà entendu parler de la sécurité sociale d'indiquer les garanties qui sont offertes par ce système de sécurité sociale. A cette préoccupation, les promoteurs de 72,0% d'UPI reconnaissent que la sécurité sociale permet d'assurer la retraite (Tableau 2.13). Par ailleurs, ceux de 51,5% d'UPI déclarent qu'elle offre des prestations familiales (en cas de maladie, accident de travail, décès, invalidité, maternité). Pour 50,3% des UPI, ils estiment qu'elle est une garantie pour les allocations familiales (prise en charge des enfants mineurs).

Tableau 2.13 : Proportion (%) d'UPI dont les promoteurs connaissent les services garantis par la sécurité sociale parmi ceux ayant une connaissance de la sécurité sociale, par milieu de résidence du promoteur et secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Milieu de résidence	Industrie	Commerce	Services	Ensemble
<i>Urbain</i>				
Allocations familiales (par enfant mineur)	56,9	51,5	45,7	50,1
Prestations familiales (en cas de maladie, accident de travail, décès, invalidité, maternité)	53,2	53,3	49,7	51,7
Pension retraite	74,7	73,5	67,4	71,0
<i>Rural</i>				
Allocations familiales (par enfant mineur)	(42,7)	(62,8)	(49,3)	51,8
Prestations familiales (en cas de maladie, accident de travail, décès, invalidité, maternité)	(52,1)	(40,0)	(60,0)	50,7
Pension retraite	(72,2)	(74,0)	(84,5)	77,1
Ensemble				
Allocations familiales (par enfant mineur)	53,7	53,3	46,2	50,3
Prestations familiales (en cas de maladie, accident de travail, décès, invalidité, maternité)	53,0	51,2	51,0	51,5
Pension retraite	74,2	73,6	69,5	72,0

Note : Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

2.3.2 Mécanisme de création d'un système de cotisation sociale et de protection

Pour un nombre relativement élevé d'UPI (40,1%), les promoteurs sont restés indifférents par rapport à la création d'un système de cotisation sociale et de protection (Tableau 2.14). En outre, les promoteurs de 8,8% d'UPI ne sont pas favorables à une pareille initiative. Toutefois, pour 31,7% d'UPI, ils sont d'accord pour la création d'un tel système, dont 23,7% de cas favorables et 7,9% de cas très favorables.

Tableau 2.14: Répartition (%) des UPI suivant l'appréciation faite par le promoteur relatif à la création d'un système de cotisation sociale et de protection selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Secteur d'activité			Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	
Très favorable	7,8	7,2	8,8	7,9
Favorable	22,3	22,8	25,7	23,7
Peu favorable	19,4	21,8	17,1	19,4
Pas favorable	8,3	8,8	9,2	8,8
Indifférent/sans opinion	42,1	39,5	39,2	40,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Parmi les UPI dont les promoteurs sont favorables ou très favorables à la mise en place d'un système de cotisation sociale et de protection, l'on relève du tableau 2.15 que les promoteurs de 78,5% d'UPI pensent que l'Etat devrait intervenir dans sa gestion soit comme seul intervenant

(41,3%), soit avec le privé (37,2%). En outre, les promoteurs de 21,5% d'UPI trouvent qu'un tel système de cotisation sociale et de protection peut être confié au privé uniquement.

Tableau 2.15: Répartition (%) des UPI suivant l'avis du promoteur sur le statut du système de cotisation sociale et de protection selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Secteur d'activité			Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	
Para- public (géré par l'Etat et le Privé)	34,9	36,0	39,8	37,2
Public (géré par l'Etat)	44,1	41,8	38,9	41,3
Privé (géré par le Privé)	21,0	22,2	21,3	21,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

D'après les données du tableau 2.16, les principales attentes d'un système de cotisation sociale et de protection sont par ordre d'importance : garantir la retraite des bénéficiaires (44,6%) ; assurer les bénéficiaires en cas d'incapacité de travail (19,6%) ; accorder les aides aux chômeurs (15,4%), assurer la couverture santé (10,0%) ; et assurer la famille en cas de disparition prématuré du bénéficiaire (9,6%).

Tableau 2.16: Répartition (%) des UPI suivant la principale attente du promoteur par rapport au système de cotisation sociale et de protection selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Secteur d'activité			Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	
Garantir la retraite des bénéficiaires	43,3	46,2	44,0	44,6
Assurer les bénéficiaires en cas d'incapacité de travail	18,9	22,1	18,0	19,6
Assurer la famille en cas d'une disparition prématurée du bénéficiaire	10,7	9,2	9,2	9,6
Assure la couverture santé	11,0	9,2	9,9	10,0
Accorder les aides aux chômeurs	16,1	11,8	17,8	15,4
Autre	0,0	1,5	1,0	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Par rapport au financement d'un tel système, pour 14,9% d'UPI, les promoteurs sont favorables pour une contribution mensuelle de moins de 500 FCFA par employé (Tableau 2.17). Par ailleurs, pour 64,3% d'UPI, ils optent pour un montant n'excédant pas 2 000 FCFA par mois dont 14,9% pour moins de 500 FCFA, 25,7% pour une contribution variant entre 500 FCFA et moins de 1000 FCFA et 23,7% pour une contribution variant entre 1 000 FCFA et moins de 2 000 FCFA.

Tableau 2.17: Répartition (%) des UPI suivant la tranche du montant mensuel maximal de cotisation selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Tranche du montant mensuel maximal de cotisation (FCFA)	Secteur d'activité			Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	
Moins de 500	15,3	15,4	14,2	14,9
de 500 à moins de 1 000	32,3	24,0	22,8	25,7
de 1 000 à moins de 2 000	22,0	24,7	24,1	23,7
de 2 000 à moins de 5 000	15,9	23,3	21,4	20,6
de 5 000 à moins de 10 000	7,6	6,1	10,1	8,1
10 000 ou plus	6,9	6,5	7,4	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

2.4 Sécurité sociale

2.4.1 Inscription des employés à la CNPS

Il ressort du tableau 2.18 que dans le secteur informel, l'affiliation des travailleurs au système de sécurité sociale, notamment à la CNPS semble ne pas être une nécessité pour les promoteurs des UPI. Les promoteurs de 1,1% d'UPI ont déclaré avoir affilié au moins l'un de leurs employés à la CNPS.

Les raisons qui justifieraient ce manque d'engouement des promoteurs d'UPI sont entre autres : l'excès de procédure, les obstacles juridiques, les coûts jugés élevés, le manque d'intérêt, etc. Par ailleurs, le fait de s'enregistrer à la CNPS génère des coûts que les UPI supportent difficilement. Ces coûts sont parfois importants et le promoteur ne perçoit pas directement les gains issus du respect de ces aspects de la réglementation.

Tableau 2.18: Pourcentage d'UPI ayant au moins un travailleur affilié à la CNPS, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Milieu de résidence du promoteur		Sexe du promoteur de l'UPI		
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	Ensemble
Industrie	1,3	0,3	2,1	0,2	0,8
Agro-alimentaire	0,4	0,0	0,0	0,2	0,1
Confection	0,8	0,0	1,1	0,5	0,6
BTP	3,1	(0,0)	2,0	(*)	2,0
Autres industries	2,4	2,2	3,2	0,0	2,3
Commerce	1,7	0,3	1,5	1,0	1,2
Commerce de gros	1,9	(0,6)	1,9	(0,0)	1,4
Commerce de détail	1,7	0,2	1,4	1,1	1,2
Services	1,7	0,3	2,2	0,2	1,3
Transport	2,4	0,6	1,8	(*)	1,8
Restauration	0,4	0,0	0,0	0,3	0,2
Réparation	0,0	(*)	0,0	(*)	0,0
Autres services	3,0	(0,7)	4,8	0,0	2,7
Ensemble	1,6	0,3	2,0	0,5	1,1

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

2.4.2 Souscription à une assurance pour la couverture des risques de métier

S'agissant des risques encourus par les UPI, dans l'ensemble, la proportion des UPI pour lesquelles les promoteurs ont souscrit à une police d'assurance auprès d'une société privée pour la couverture des risques de métier est très marginale (1,0%). Cette absence de sécurité et de garantie reflète la précarité de l'emploi offert par le secteur informel. Cependant, l'on note que pour les UPI de transport, cette proportion est de 4,5%.

Tableau 2.19: Proportion d'UPI (%) ayant souscrit à une police d'assurance par secteur et branche d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Proportion d'UPI ayant souscrit à une police d'assurance
Industrie	0,5
Agro-alimentaire	0,2
Confection	0,5
BTP	0,3
Autres industries	1,8
Commerce	0,7
Commerce de gros	1,8
Commerce de détail	0,5
Services	1,5
Transport	4,5
Restauration	0,1
Réparation	0,0
Autres services	0,7
Ensemble	1,0

2.4.3 Respect de la grille de convention des salaires

Le pourcentage d'UPI où sont respectés les conventions salariales est quasiment nul aussi bien selon le secteur d'activité de l'UPI ou du milieu de résidence du promoteur de l'UPI.

Tableau 2.20: Pourcentage d'UPI respectant les conventions salariales selon le milieu de résidence du promoteur, le sexe et le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Milieu de résidence du promoteur		Sexe du promoteur de l'UPI		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Industrie	0,5	0,4	1,1	0,1	0,4
Agro-alimentaire	0,0	0,2	1,2	0,0	0,1
Confection	0,5	0,0	0,0	0,4	0,3
BTP	1,8	(2,6)	2,1	(*)	2,1
Autres industries	0,3	0,0	0,2	0,0	0,1
Commerce	0,2	0,0	0,3	0,0	0,1
Commerce de gros	1,3	(0,0)	1,1	(0,0)	0,8
Commerce de détail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services	0,4	0,0	0,1	0,5	0,3
Transport	0,2	0,0	0,2	(*)	0,2
Restauration	0,4	0,0	0,0	0,3	0,3
Réparation	0,0	(*)	0,0	(*)	0,0
Autres services	0,6	(0,0)	0,1	1,0	0,5
Ensemble	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

2.5 Dialogue social

Le dialogue social est l'un des éléments qui rend le travail décent. Il s'applique aussi bien aux travailleurs du secteur formel qu'à ceux du secteur informel. Selon l'OIT, "il n'est pas possible d'obtenir des conditions d'emploi équitables, des conditions de travail décentes, la sécurité et la santé au travail et le développement dans l'intérêt de tous sans une implication active des travailleurs, des employeurs et des gouvernements par le biais du dialogue social". Cette

préoccupation a été prise en compte à l'EESI3. Cette sous-section présente l'ampleur de l'existence des conflits au sein des UPI.

Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, la proportion d'UPI ayant enregistré des conflits entre le promoteur et leurs employés est faible (0,4%). C'est dans l'industrie (1,1%) les promoteurs ont le plus déclaré avoir été en conflit avec leurs employés au cours de cette période de référence.

Tableau 2.21: Proportion d'UPI (%) dont le promoteur a eu des conflits avec ses employés au cours des 12 derniers mois, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Sexe du promoteur de l'UPI		Milieu de résidence du promoteur		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Industrie	3,3	0,0	1,1	1,1	1,1
Agro-alimentaire	(*)	0,0	0,0	0,0	0,0
Confection	(*)	(0,0)	(0,3)	(*)	(0,2)
BTP	7,5	(*)	5,7	(*)	(7,4)
Autres industries	0,0	(*)	(0,0)	(*)	0,0
Commerce	0,4	0,0	0,3	(0,0)	0,2
Commerce de gros	(*)	(*)	(1,4)	(*)	(*)
Commerce de détail	0,1	0,0	0,1	(0,0)	0,5
Services	0,1	0,0	0,1	(0,0)	0,0
Transport	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
Restauration	(*)	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Réparation	0,6	(*)	(0,7)	(*)	(0,6)
Autres services	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(*)	(0,0)
Ensemble	0,9	0,0	0,4	0,4	0,4

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

CHAPITRE III : MAIN-D'ŒUVRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR INFORMEL

Ce chapitre présente les caractéristiques des travailleurs du secteur informel à travers les informations collectées dans les Unités de Production Informelles (UPI). Il présente le niveau de rémunération des travailleurs, leurs primes et avantages, la durée au travail et aussi la capacité d'insertion des femmes et des jeunes. Il analyse également la dynamique de création des postes de travail dans ce secteur. Ici, l'analyse de la main d'œuvre a été faite sur l'ensemble des travailleurs et non uniquement sur les personnes en emploi au regard de la nouvelle définition (Confère 19^{ème} CIST). Ce choix se justifie davantage par la composition de la main d'œuvre qui participe à la production des UPI notamment les aides familiaux et les apprentis.

3.1 Taux de salarisation

Dans le secteur informel, une proportion très faible d'UPI (2,6%) emploie au moins un salarié (Tableau 3.1). Cette proportion est en baisse de 3,1 points de pourcentage par rapport à 2010 (5,7%). Elle se situe légèrement au-dessus du niveau national dans le secteur de l'industrie (3,3%) et des services (2,9%), et en dessous dans le secteur du commerce (1,7%). Il existe des disparités selon le milieu de résidence du promoteur. En effet, les UPI qui emploient au moins un salarié sont proportionnellement plus nombreuses en milieu urbain (3,4%) comparativement au milieu rural (1,1%).

Dans le cadre de ce rapport, le taux de salarisation est calculé en rapportant le nombre de salariés à l'ensemble du personnel de l'UPI. Ce taux demeure faible dans le secteur informel. En effet, près de 6 travailleurs sur 100 sont salariés, contre 9 personnes sur 100 en 2010. Ce résultat se justifierait du fait de la forte prépondérance des UPI unipersonnelles. Le taux de salarisation est plus élevé dans l'industrie (9,6%) que dans les services (4,7%) et le commerce (3,3%). Par ailleurs, il est plus élevé en milieu urbain (7,0%) qu'en milieu rural (3,7%) à Douala (7,7%) qu'à Yaoundé (4,9%).

Tableau 3.1: Répartition (%) des UPI par type, taux de salarisation selon le milieu de résidence du promoteur et le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Milieu de résidence du promoteur					Secteur d'activité			
	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble urbain	Rural	Industrie	Commerce	Services	Ensemble
Types d'UPI									
Unipersonnel	88,2	87,6	82,5	84,9	87,0	78,2	89,8	87,5	85,7
Non salarial	7,0	8,6	13,2	10,7	11,4	16,5	8,2	9,3	11,0
Salarial	4,3	2,5	3,2	3,4	1,1	3,3	1,7	2,9	2,6
Mixte	0,5	1,2	1,1	1,0	0,5	2,0	0,3	0,3	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Pourcentage d'UPI ayant au moins un salarié</i>	4,3	2,5	3,2	3,4	1,1	3,3	1,7	2,9	2,6
<i>Taux de salarisation (%) de la main d'œuvre des UPI</i>	7,7	4,9	7,1	7,0	3,7	9,6	3,3	4,7	5,8

3.2 Caractéristiques des travailleurs

Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et de tout âge, afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers, ou à leur consommation personnelle. Dans la nouvelle approche d'analyse du marché du travail, il existe cinq (05) formes de travail à savoir : le travail de production pour la consommation personnelle, l'emploi comme forme de travail réalisé pour des tiers en échange d'une rémunération ou d'un profit, le travail en formation non rémunéré, le travail bénévole⁴ et le travail obligatoire non rémunéré réalisé pour des tiers⁵.

Cette section analyse le statut et le secteur d'activité des personnes en emploi dans le secteur informel d'une part et fait un focus sur les emplois vulnérables dans le secteur informel d'autre part.

3.2.1 Statut et secteur d'activité des travailleurs du secteur informel

La répartition des travailleurs du secteur informel selon le statut montre que les travailleurs pour compte propre (78,3%) sont majoritaires (Tableau 3.2). Cette proportion était de 70,6% en 2010. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (85,1%) que chez les hommes (70,6%). Les patrons représentent 2,2% de l'ensemble des travailleurs, soit 3,8% chez les hommes et près de 1% chez les femmes. Les salariés représentent 5,8% des travailleurs. Cette proportion est plus importante chez les hommes (10,5%) que chez les femmes (1,5%). Les aides familiaux et les apprentis représentent respectivement 6,7% et 5,6% de l'effectif total des travailleurs. Par rapport au secteur d'activité, on constate que 32,7% des travailleurs du secteur informel exercent dans le secteur de l'industrie, 32,3% dans le secteur du commerce et 35% dans le secteur des services.

Tableau 3.2: Répartition (%) des travailleurs suivant le statut, le secteur d'activité et selon le sexe, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Statut du travailleur			
Patron	3,8	0,8	2,2
Travailleur pour compte propre	70,6	85,3	78,3
Salarié	10,5	1,5	5,8
Apprenti payé	4,7	1,0	2,8
Apprenti non payé	3,0	2,5	2,8
Aide familial	5,0	8,3	6,7
Associé	2,3	0,5	1,4
Secteur d'activité			
Industrie	29,5	35,6	32,7
Commerce	30,5	34,0	32,3
Services	40,0	30,4	35,0
Total	100,0	100,0	100,0

Deux travailleurs dépendants sur trois (65,8%) déclarent que leur travail est permanent (Tableau 3.3). Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (68,1%) qu'en milieu rural (60,9%). Selon le statut du travailleur, c'est parmi les salariés (78,4%) qu'on enregistre relativement le plus de travailleurs permanents.

⁴ Il s'agit du travail non obligatoire et non rémunéré réalisé pour des tiers.

⁵ Il s'agit entre autres du service communautaire non rémunéré, du travail non rémunéré réalisé par des prisonniers lorsque imposés par un tribunal ou autorité semblable, et le service militaire ou le service civil alternatif non rémunérés.

Selon le type de contrat de travail, il ressort que plus de la moitié (52,3%) des employés (salariés, apprentis et aides familiaux) ont un contrat de travail, soit 2,1% ayant un contrat écrit et 50,2% disposant d'un contrat verbal (Tableau 3.3). Par contre, un peu moins d'un employé sur deux (47,7%) n'a pas de contrat, dont 1,7% à l'essai. Cela se justifierait, entre autres, par la prédominance des employés ayant un lien de parenté avec les promoteurs des UPI.

Les travailleurs dépendants ne bénéficient presque pas de cotisation sociale (0,1%). Ceci pourrait se justifier par le fait que malgré l'instauration récente d'une couverture sociale institutionnelle (affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale-CNPS) prenant en compte les acteurs du secteur informel, cette mesure reste encore peu vulgarisée.

S'agissant des primes, 3,2% de travailleurs dépendants en bénéficient. Selon le milieu de résidence, c'est à Yaoundé (7,2%) et à Douala (6,7%) que les employés bénéficiant de primes sont proportionnellement plus nombreux. Pour ce qui est de la participation aux bénéfices, elle est très faible et ne concerne que 3,7% des travailleurs dépendants.

Tableau 3.3: Caractéristiques des travailleurs dépendants selon le statut et le milieu de résidence du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Pourcentage des dépendants déclarant que leur emploi est permanent	Type de contrat					Total	Primes	Congés payés	Participation aux bénéfices	Cotisations sociales	Aucun lien de parenté avec le promoteur
		Contrat écrit	Contrat adhésion/ gré à gré/ autre	A l'essai	Pas de contrat							
Statut												
Salarié	78,4	4,7	84,9	0,4	10,0	100,0	5,7	2,5	4,0	0,0	88,6	
Apprenti payé	52,9	2,3	67,5	2,5	27,6	100,0	0,0	0,8	1,9	0,0	79,4	
Apprenti non payé	70,6	1,5	33,9	6,8	57,9	100,0	0,3	0,0	3,7	0,6	62,1	
Aide familial	58,3	0,0	19,7	0,4	79,8	100,0	3,6	0,0	4,1	0,0	9,2	
Milieu de résidence												
Douala	63,2	4,2	54,5	2,7	38,6	100,0	6,7	4,5	7,0	0,6	75,9	
Yaoundé	78,6	5,1	34,2	0,0	60,7	100,0	7,2	0,0	9,1	0,0	59,6	
Autre urbain	67,9	2,2	52,0	2,6	43,2	100,0	1,8	0,3	2,6	0,0	57,1	
Ensemble urbain	68,1	3,0	50,5	2,3	44,2	100,0	3,6	1,2	4,4	0,1	61,7	
Rural	60,9	0,1	49,6	0,4	49,9	100,0	2,4	0,4	2,0	0,0	36,1	
Ensemble	65,8	2,1	50,2	1,7	46,0	100,0	3,2	0,9	3,7	0,1	53,6	

3.2.2 Vulnérabilité du travail dans le secteur informel

Cette sous-section analyse la salarisation et la vulnérabilité du travail dans les UPI. Le taux de salarisation qui est le rapport entre le nombre d'employés salariés à l'ensemble des employés dans le secteur informel est de 5,8% (Tableau 3.4) contre 8,6% en 2010. La cible 8.5 de l'ODD8 vise d'ici 2030, à parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. L'indicateur habituellement utilisé à cet effet est le taux de travail vulnérable qui est la part des travailleurs pour compte propre et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des travailleurs. Dans le secteur informel, 85% des travailleurs sont des aides familiaux non rémunérés ou des travailleurs pour compte propre.

Tableau 3.4: Pourcentage de salariés, de patrons et taux de travail vulnérable, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur d'activités	Pourcentage de salariés	Pourcentage de patrons	Pourcentage de compte propre (A)	Pourcentage d'aides familiaux non rémunérés (B)	Taux de travail vulnérable (A+B)
Industrie	9,6	3,2	66,7	8,8	75,5
Agro-alimentaire	1,0	1,4	79,7	14,2	93,9
Confection	2,3	2,4	76,8	4,2	80,9
BTP	32,0	7,4	35,7	6,4	70,1
Autre industrie	9,4	3,2	63,6	4,0	39,7
Commerce	3,3	1,5	86,2	6,9	93,1
Commerce de gros	8,8	2,7	81,2	5,1	86,3
Commerce de détail	2,0	1,2	87,3	7,3	94,6
Services	4,7	2,1	81,9	4,6	86,5
Transport	3,6	1,0	94,0	0,6	94,6
Restauration	2,3	1,1	83,4	8,4	91,8
Réparation	6,5	6,3	52,0	2,3	54,3
Autres services	8,6	3,1	78,5	3,4	81,9
Milieu de résidence					
Urbain	7,0	3,0	76,1	5,8	81,9
Rural	3,7	0,8	82,3	8,4	90,8
Ensemble	5,8	2,2	78,3	6,7	85,0

3.3 Durée de travail dans les UPI

Dans les UPI en 2021, près d'une personne sur deux (47,2%) contre 46,1% en 2010 travaillent plus de 40 heures (Tableau 3.5), soit une durée supérieure à celle fixée par le code du travail. Par ailleurs, 52,8% consacrent moins de 40 heures à leur emploi dont 22,6% moins de 20 heures et 30,2% entre 20 heures et 40 heures. La proportion d'individus qui travaillent plus de 40 heures par semaine est relativement plus importante en milieu urbain (55,2%) qu'en milieu rural (32,4%), à Douala (64,5%) qu'à Yaoundé (60,3%) et chez les hommes (54,2%) que chez les femmes (40,8%).

Tableau 3.5: Répartition (%) des travailleurs selon la durée hebdomadaire de travail par sexe et milieu de résidence du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Sexe		Milieu de résidence					
	Masculin	Féminin	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Moins de 20 heures	21,0	24,0	12,2	14,1	20,5	17,2	32,5	22,6
20 heures - 40 heures	24,7	35,2	23,3	25,5	30,2	27,6	35,1	30,2
Plus de 40 heures	54,2	40,8	64,5	60,3	49,3	55,2	32,4	47,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Les travailleurs du secteur informel font en moyenne 40,5 heures de travail par semaine dans le cadre des activités de leur UPI (Tableau 3.6) contre 37,7 heures par semaine en 2010. Cette durée moyenne diffère selon le milieu de résidence. Les travailleurs du milieu urbain consacrent en moyenne 44,5

heures par semaine notamment à Douala (48,9 heures) et à Yaoundé (47,5 heures), alors qu'en milieu rural, cette durée est de 33,1 heures. Les patrons et les comptes propres consacrent au travail respectivement 53,7 heures et 43,9 heures. Par ailleurs, les associés, les apprentis et les salariés y consacrent respectivement 27,5 heures, 51,4 heures et 33,9 heures. Quant aux aides familiaux (16,8 heures), ils allouent un temps encore plus faible au travail que les catégories énumérées plus haut.

La durée hebdomadaire moyenne de travail varie selon le secteur d'activité. En effet, les travailleurs du secteur de l'industrie (32,7 heures) consacrent moins de temps au travail que ceux des secteurs des services (42,7 heures) et du commerce (46,0 heures). Selon le sexe, les hommes (43,9 heures) consacrent en moyenne plus de temps au travail que les femmes (37,5 heures). Cette tendance reste la même selon le milieu de résidence.

Tableau 3.6: Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heure) dans le secteur informel selon certaines caractéristiques, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Sexe						
Masculin	49,5	50,5	44,8	46,8	37,4	43,9
Féminin	48,5	45,0	38,2	42,2	30,0	37,5
Statut dans l'emploi						
Patron	(55,7)	(*)	53,6	55,1	(*)	53,7
Travailleur pour compte propre	52,5	51,0	45,7	48,5	36,1	43,9
Salarié	37,3	(51,2)	36,6	38,3	18,8	33,9
Apprenti rémunéré	(*)	(*)	28,7	28,0	(26,3)	27,4
Apprenti non rémunéré	(24,5)	(*)	26,3	26,0	(*)	24,0
Aide familial	(*)	(25,5)	18,7	19,6	13,3	16,8
Associé	(*)	(*)	(25,6)	25,6	(*)	27,5
Secteur d'activité						
Industrie	44,0	39,3	35,2	37,6	26,9	32,7
Commerce	55,5	57,4	44,8	49,5	38,5	46,0
Services	46,6	44,0	44,3	45,0	36,7	42,7
Ensemble	48,9	47,5	41,6	44,5	33,1	40,5

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

3.4 Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs

3.4.1 Niveau d'instruction et type d'apprentissage

La scolarisation des travailleurs des UPI a été mesurée à travers leur niveau d'instruction. Le niveau d'instruction le plus fréquent est celui du primaire et concerne plus de trois travailleurs sur dix (31,8%) (Tableau 3.7). Cette prépondérance du niveau d'instruction du primaire est relativement plus observée chez les femmes (34,1%) ; chez les aides familiaux (42,4%) et chez les travailleurs du milieu rural (36,4%). Par ailleurs, les niveaux d'instruction du secondaire 2nd cycle et du supérieur sont les moins observés parmi les travailleurs des UPI. Mais, ces travailleurs sont relativement plus nombreux chez les hommes (25,6%), en milieu urbain (25,8%), chez les patrons (37,5%) et chez les associés (34,9%).

Pour ce qui est de l'apprentissage, les travailleurs ayant fait leur apprentissage dans les petites entreprises présentent des proportions très faibles (11,7%). Il en est de même de ceux ayant fréquenté les écoles techniques (6,5%), les centres d'apprentissage et de formation professionnelle (4,4%) et au niveau des grandes entreprises (0,2%). Par contre, la majorité des travailleurs (74,3%) ayant suivi un

apprentissage ont appris leur métier tout seul ou par la pratique. Cette proportion est plus importante parmi les femmes (80,3%) que chez les hommes (67,7%).

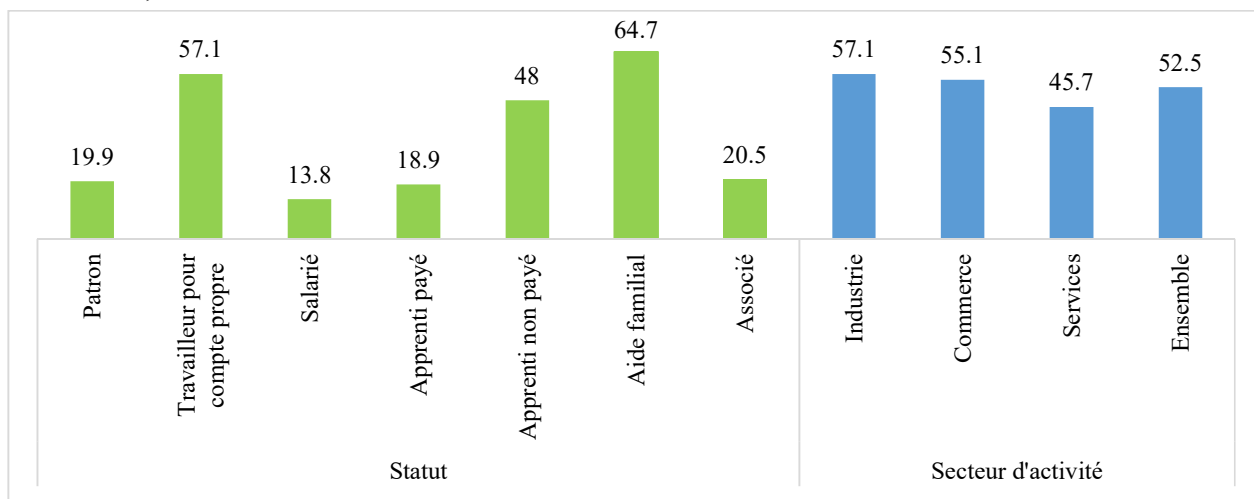
Tableau 3.7: Répartition (%) des travailleurs par niveau d'instruction et type d'apprentissage selon certaines caractéristiques, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Statut							Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Patron	Travailleur pour compte propre	Salarié	Apprenti payé	Apprenti non payé	Aide familial	Associé	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Niveau d'instruction												
Non scolarisé	13,8	22,8	10,9	22,3	8,0	13,6	13,1	13,5	34,0	15,8	25,2	20,7
Primaire	23,5	32,0	24,7	34,6	23,3	42,4	25,7	29,3	36,4	29,3	34,1	31,8
Secondaire 1 ^{er} cycle	25,2	26,2	39,7	28,3	50,0	29,4	26,4	31,3	21,6	29,3	26,6	27,9
Secondaire 2 nd cycle, supérieur	37,5	19,0	24,8	14,7	18,7	14,6	34,9	25,8	8,0	25,6	14,1	19,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Apprentissage												
Ecole technique	16,7	5,3	16,8	13,0	4,4	2,4	22,6	7,4	4,7	10,1	3,2	6,5
Centre d'apprentissage/professionnelle	8,6	4,4	5,8	5,2	5,1	1,0	5,9	6,1	1,3	4,8	4,1	4,4
Grande entreprise	0,8	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1	0,4	0,0	0,2
Petite entreprise (comme celle-ci)	17,5	9,5	27,4	24,5	23,7	9,3	21,2	11,5	12,1	14,2	9,4	11,7
Tout seul, par la pratique	53,4	78,4	48,4	53,3	48,2	80,8	50,3	71,5	79,5	67,7	80,3	74,3
Autre	3,0	2,2	1,4	4,1	18,5	6,4	0,0	3,2	2,3	2,8	3,0	2,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

3.4.2 Statut du travail des femmes et des jeunes dans le secteur informel

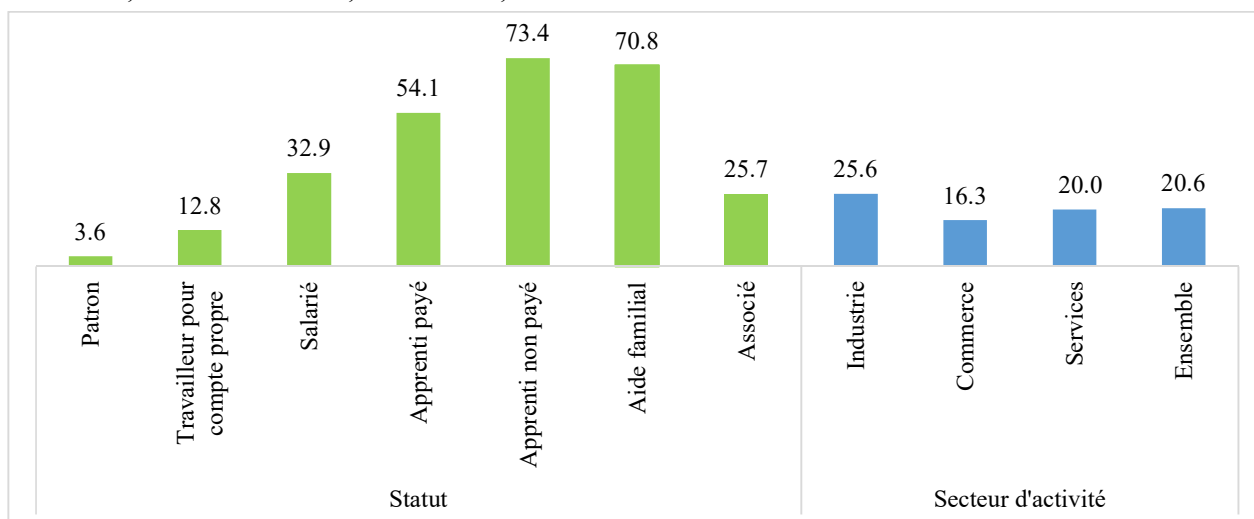
Le graphique 3.1 ci-après révèle que dans l'ensemble, plus de la moitié des travailleurs du secteur informel sont des femmes (52,5%). Cette participation des femmes s'accompagne d'une volonté à s'installer à leur propre compte. En effet, elles représentent 57,1% des travailleurs pour compte propre. Toutefois, elles contribuent moins à la création d'emplois salariés (13,8%). Parmi les patrons, les femmes ne représentent que 19,9%. Par ailleurs, elles ne représentent que 20,5% des associés. La plus forte représentation des femmes se retrouve chez les aides familiaux (64,7%). Selon le secteur d'activité, les femmes sont plus représentées dans le secteur de l'industrie (57,1%) et du commerce (55,1%). Par contre, elles ne représentent que 45,7% dans le secteur des services.

Graphique 3.1 : Proportion (%) des femmes par statut et secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Les jeunes de moins de 25 ans représentent 20,6% des travailleurs du secteur informel (Graphique 3.2). Ils sont relativement plus représentés chez les apprentis non rémunérés (73,4%) et les aides familiaux (70,8%). Ils représentent 3,6% des patrons et 12,8% des comptes propres. Ils sont relativement plus représentés dans l'industrie (25,6%) et les services (20,0%) comparativement au commerce (16,3%).

Graphique 3.2 : Proportion (%) des jeunes travailleurs de moins de 25 ans par secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



3.4.3 Age moyen, nombre moyen d'années d'études et ancienneté dans les UPI

L'âge moyen des travailleurs qui exercent dans le secteur informel est d'environ 35,5 ans (Tableau 3.8). Cet âge moyen varie selon le secteur d'activité. Il est de 35,0 ans dans le secteur des services, 34,4 ans dans l'industrie et de 37,8 ans dans le commerce.

En ce qui concerne le nombre moyen d'années d'études, les travailleurs ont fait en moyenne 6,6 années d'études. Ce nombre moyen d'années d'études varie peu selon le secteur d'activité (6,0 années dans l'industrie, 6,5 années dans le commerce et 7,2 années dans les services). Les personnes en

emploi du milieu urbain font en moyenne 3 années de plus que celles du milieu rural et ce quel que soit le secteur d'activité.

Pour ce qui est de l'ancienneté dans l'UPI, elle est en moyenne de 7,3 ans. Cette ancienneté est de 6,7 ans pour les travailleurs du milieu urbain et de 8,3 ans pour ceux du milieu rural. Les hommes ont une ancienneté de 7,3 ans dans l'UPI contre 7,1 ans chez les femmes. L'ancienneté dans le secteur de l'industrie (7,9 ans) est en moyenne plus élevée que dans les secteurs du commerce (7,2 ans) et des services (6,8 ans).

Tableau 3.8: Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Secteur d'activités			Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	
Age moyen (années)				
Sexe				
Masculin	33,4	36,4	34,4	34,7
Féminin	35,2	39,0	35,6	36,6
Milieu de résidence				
Urbain	33,7	37,5	35,0	35,5
Rural	35,2	38,5	34,8	36,1
Ensemble	34,4	37,8	35,0	35,7
Nombre moyen d'années d'études				
Sexe				
Masculin	7,4	6,9	7,8	7,4
Féminin	4,9	6,2	6,5	5,8
Milieu de résidence				
Urbain	7,3	7,5	8,2	7,7
Rural	4,4	4,4	4,8	4,5
Ensemble	6,0	6,5	7,2	6,6
Ancienneté moyenne (années)				
Sexe				
Masculin	7,7	7,9	7,1	7,5
Féminin	8,0	6,6	6,5	7,1
Milieu de résidence				
Urbain	7,0	6,9	6,4	6,7
Rural	8,9	7,8	7,8	8,3
Ensemble	7,9	7,2	6,8	7,3

3.5 Niveau de rémunération et mode de fixation des salaires

3.5.1 Niveau de rémunération

Le revenu moyen mensuel tiré de l'emploi dans le secteur informel est de 83 409 FCFA (Graphique 3.3) soit une augmentation par rapport à 2010 (48 400 FCFA). Il est de 96 367 FCFA en milieu urbain et de 59 520 FCFA en milieu rural. La moitié des personnes en emploi gagnent au plus 40 000 FCFA par mois traduisant ainsi une forte variabilité de ce revenu. En milieu rural, les personnes en emploi sont relativement moins rémunérées qu'en milieu urbain car 50% de ces derniers gagnent au plus 25 370 FCFA par mois, contrairement au milieu urbain où ce montant est de 66 750 FCFA.

Le revenu horaire moyen des travailleurs dans le secteur informel est estimé à 669 FCFA. Ce revenu horaire est plus élevé en milieu urbain (675 FCFA) qu'en milieu rural (657 FCFA).

Tableau 3.9 : Rémunération des travailleurs selon le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Revenu d'activité	Milieu de résidence					Ensemble
	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Urbain	Rural	
Revenu mensuel de l'activité	119 852	92 173	85 839	96 367	59 520	83 409
Revenu médian de l'activité	79 200	60 000	41 250	53 320	23 900	40 000
Revenu horaire moyen (en FCFA)	762	605	649	675	657	669

Selon le secteur d'activité, le revenu mensuel moyen est plus élevé dans les services (97 800 FCFA), suivi des secteurs du commerce (90 700 FCFA) et de l'industrie (60 800 FCFA) (Tableau 3.10). Par ailleurs, la moitié des travailleurs gagnent au plus 55 200 FCFA dans les services, 41 100 FCFA dans le commerce et 26 700 FCFA dans l'industrie. L'écart entre le revenu mensuel moyen et le revenu mensuel médian traduit une forte variabilité des revenus d'activité. En outre, c'est dans le secteur de l'industrie que l'on retrouve la plus grande proportion de travailleurs gagnant moins du SMIG (57,0%), notamment dans la branche agroalimentaire (73,8%).

Le revenu médian chez les hommes (56 500 FCFA) est le double de celui des femmes (28 300 FCFA). Par ailleurs, la proportion des femmes (55,5%) qui gagnent moins du SMIG⁶ est plus élevée que celle des hommes (37,6%), soit un écart de 18 points de pourcentage. En 2010, cet écart était de 25 points de pourcentage.

Selon le statut dans l'emploi, on observe que le revenu mensuel moyen des patrons (181 200 FCFA) est sensiblement le double de celui des travailleurs pour compte propre (93 500 FCFA). Toutefois, 16,6% de patrons et 42,5% de travailleurs pour compte propre ont un revenu mensuel moyen inférieur au SMIG.

Dans l'ensemble, la rémunération des travailleurs augmente avec le niveau d'instruction. En effet, le revenu mensuel moyen passe d'un minimum de 62 600 FCFA pour les travailleurs non scolarisés à un maximum de 96 200 FCFA pour les travailleurs de niveau d'instruction du secondaire 2nd cycle et supérieur. Les tendances sont similaires au niveau de l'analyse du revenu médian. La majorité des travailleurs (74,3%) ont appris leur métier tout seul ou par la pratique, et ces derniers ont un revenu moyen plus faible (81 400 FCFA) que les travailleurs qui ont appris leur métier dans un centre d'apprentissage et de formation professionnelle (113 700 FCFA).

⁶ Le SMIG était de 28 216 FCFA à partir du 24 juin 2008 et a été revalorisé à 36 270 FCFA le 24 juillet 2014.

Tableau 3.10: Rémunération dans le secteur informel, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Revenu mensuel moyen (en milliers de FCFA)	Revenu mensuel médian (en milliers de FCFA)	Pourcentage gagnant moins que le SMIG	Revenu horaire moyen (en FCFA)
Secteur d'activité				
Branche activité détaillée				
Industrie	60,8	26,7	57,0	559,3
Agro-alimentaire	37,7	14,6	73,8	430,9
Confection	64,3	38,2	49,0	474,0
BTP	86,7	48,3	38,2	752,8
Autre industrie	81,8	39,3	47,9	731,0
Commerce	90,7	41,1	45,9	751,9
Commerce de gros	118,4	59,2	39,7	1386,2
Commerce de détail	84,5	40,0	47,4	609,6
Services	97,8	55,2	38,6	694,8
Transport	112,6	76,3	22,1	667,8
Restauration	91,7	42,5	45,9	629,9
Réparation	74,6	39,7	46,4	543,5
Autres services	101,1	50,0	40,2	869,5
Sexe du travailleur				
Masculin	98,7	56,5	37,6	788,7
Féminin	69,6	28,3	55,5	560,6
Statut du travailleur				
Patron	181,2	145,0	16,6	1006,3
Travailleur pour compte propre	93,5	48,1	42,5	690,1
Salarié	53,3	40,0	38,5	768,4
Apprenti payé	47,6	30,0	56,8	923,3
Apprenti non payé	0,0	0,0	100,0	0,0
Aide familial	5,0	1,0	95,9	103,5
Associé	99,3	57,6	25,2	2077,8
Scolarité du travailleur				
Non scolarisée	62,6	25,0	60,0	538,8
Primaire	73,4	35,8	50,4	581,7
Secondaire 1 ^{er} cycle	96,0	50,0	40,0	713,3
Secondaire 2 nd cycle/Supérieur	126,1	83,5	30,8	1381,7
Apprentissage du travailleur				
Ecole technique	108,0	57,6	33,3	900,2
Centre d'apprentissage/professionnelle	113,7	81,0	32,7	1054,0
Grande entreprise	(*)	(*)	(*)	(*)
Petite entreprise (comme celle-ci)	77,0	42,0	45,9	575,3
Tout seul, par la pratique	81,4	38,4	48,6	646,2
Autre	54,9	25,0	61,8	529,5
Ensemble	83,4'	40,0	47,0	669,0

Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

3.5.2 Mode de fixation des salaires

Il ressort du tableau 3.11 que, de l'avis des promoteurs d'UPI ayant au moins un salarié, le principal mode de fixation des salaires est la négociation (58,7% d'UPI). Par ailleurs, seulement 29,4% de chefs d'UPI déclarent fixer eux-mêmes les salaires de leurs employés afin de s'assurer un bénéfice. La fixation des salaires selon la grille salariale officielle et l'arrimage sur les salaires des concurrents constituent des modes de fixation les moins utilisés par les promoteurs des UPI (6,7% et 4,1% respectivement).

Tableau 3.11: Répartition (%) des UPI suivant le mode de fixation des salaires adopté par les promoteurs, selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Mode de fixation des salaires	Secteur d'activité			Milieu de résidence détaillé			Milieu de résidence		
	Industrie	Commerce	Services	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Urbain	Rural	Ensemble
Selon la grille salariale officielle	6,8	(6,7)	6,7	(2,8)	(*)	7,3	6,4	(8,4)	6,7
En les alignant sur les salaires des concurrents	8,5	(0,0)	0,9	(5,7)	(*)	2,7	3,4	(7,5)	4,1
En les fixant vous-même afin de vous assurer un bénéfice	24,3	(38,4)	30,5	(34,2)	(*)	26,7	32,2	(16,3)	29,4
En négociant avec chaque salarié	59,6	(52,6)	61,3	(57,3)	(*)	61,8	57,2	(65,5)	58,7
Autre	0,9	(2,3)	0,6	(0,0)	(*)	1,5	0,8	(2,2)	1,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

3.6 Dynamique de création des postes de travail par les UPI

De l'ensemble des emplois observés dans le secteur informel en 2021, 30,0% ont été créés sur la période 2017-2019, 29,0% avant l'année 2011 et 22,8% sur la période 2012-2016 (Tableau 3.12). Par ailleurs, 18,1% des emplois ont été créés, il y a au plus un an.

Chez les travailleurs ayant actuellement le statut de patrons ou de travailleurs pour compte propre, plus de la moitié (respectivement 70,9% et 57,3%) ont vu leur emploi créé par l'UPI il y a au moins cinq ans. En outre, chez les salariés, les aides familiaux et associés, plus d'un quart de leur emploi a été créé par l'UPI il y a moins d'un an. Par contre, les apprentis payés et non payés (90,2% et 84,4% respectivement) ont vu leur emploi créé par l'UPI, il y a au plus un an.

Tableau 3.12: Répartition (%) des travailleurs par statut selon leur ancienneté dans l'UPI, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Ancienneté dans l'UPI	Travailleur							Ensemble
	Patron	pour compte propre	Salarié	Apprenti payé	Apprenti non payé	Aide familial	Associé	
Moins de 1 an	3,6	5,9	8,0	9,8	15,7	11,1	6,9	6,7
1 an	4,4	9,4	18,1	19,5	26,4	17,7	29,7	11,4
2-4 ans	21,2	27,4	37,0	44,0	41,3	46,0	34,7	30,0
5-9 ans	26,3	23,7	26,2	21,0	9,8	15,9	16,9	22,8
10 ans ou plus	44,6	33,6	10,6	5,7	6,9	9,3	11,8	29,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

CHAPITRE IV : CAPITAL, FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT DES UPI

Dans toutes les économies, il est établi que les entreprises jouent un rôle-clé dans le processus de la croissance. En effet, elles disposent d'un potentiel important en matière de création de richesses, de création d'emplois et donc de réduction de la pauvreté. Pour leur développement ou croissance, le capital et l'investissement, d'une part constituent les deux leviers sur lesquels elles peuvent s'appuyer, et d'autre part regroupent l'ensemble des interventions en fonds propres⁷. Ce chapitre examine le capital des UPI c'est-à-dire l'ensemble des apports en nature et en numéraire mises à disposition pour l'exercice de leurs activités (terrains, locaux, véhicules, mobilier, machines, outillage, etc.). Il s'articule autour de trois grandes sections portant sur les caractéristiques du capital des UPI, l'origine et les modes de financement du capital et enfin l'investissement des UPI.

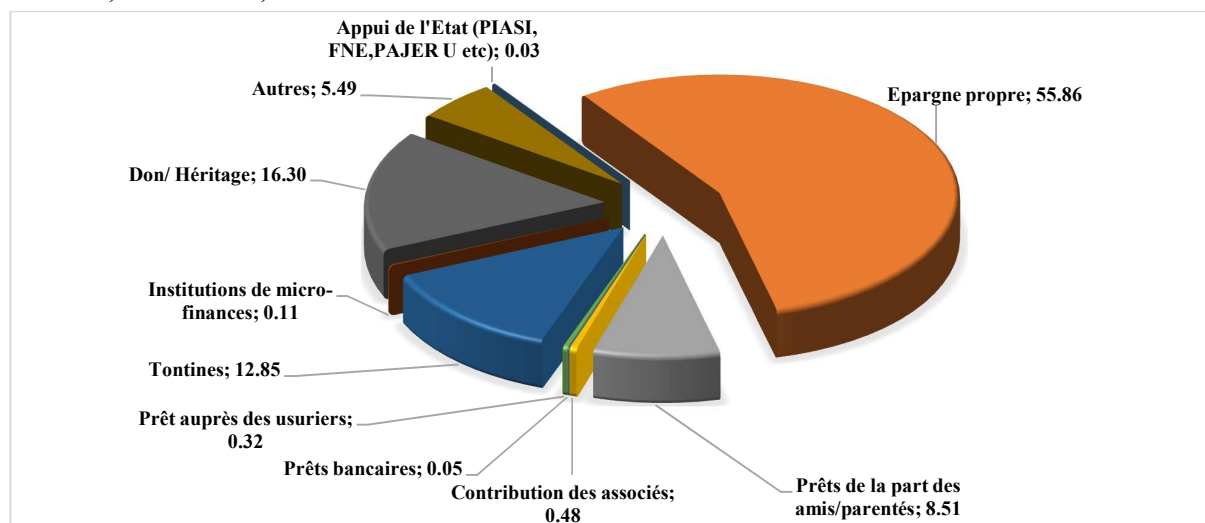
4.1 Caractéristiques du capital des UPI

4.1.1 Source du capital au démarrage et dotation

➤ *Source du capital au démarrage*

La majorité des promoteurs d'UPI (55,9%) déclarent avoir financé leur activité au démarrage par leurs épargnes propres (Graphique 4.1). Le don et l'héritage sont déclarés par 16,3% des promoteurs. Les tontines ont contribué au démarrage des activités de 12,9% d'UPI et les emprunts auprès d'un proche (ami, parent) représentent 8,5%. Cette tendance est la même suivant le milieu de résidence et les branches d'activité. L'apport en financement extérieur (associés, prêt auprès des institutions financières et des usuriers) reste très faible et globalement très peu sollicité par les promoteurs d'UPI.

Graphique 4.1 : Répartition (%) des UPI par type de capital initial au démarrage, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



⁷Yves-Alain Pougue et Michel Bernasco. (2013). Capital-investissement et financement des PME au Cameroun : enjeux et perspectives. La Revue des Sciences de Gestion 2013/1-2, N° 259-260, pages 69 à 75.

➤ *Dotation en capital*

Dans l'ensemble, 69,5% d'UPI n'ont pas utilisé les éléments du capital pour l'exercice de leurs activités au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête⁸ (Tableau 4.1). Cette tendance est la même quel que soit le milieu de résidence et le secteur d'activité.

Le montant du capital des UPI présente des disparités. En effet, le montant moyen du capital se situe à 378 441 FCFA au niveau national alors que la moitié des UPI disposent d'un capital inférieur ou égal à 36 000 FCFA. Cette disparité est perceptible quel que soit le milieu de résidence.

- En considérant le milieu de résidence (du promoteur), la moitié des UPI dont le promoteur vit en milieu urbain fonctionnent avec un capital inférieur ou égal à 65 000 FCFA. Cette valeur médiane est de 17 000 FCFA en milieu rural, soit presque quatre fois inférieure à celle du milieu urbain.
- S'agissant des deux métropoles (Yaoundé et Douala), la moitié des UPI fonctionnent respectivement avec un capital inférieur ou égal à 120 000 FCFA et 90 000 FCFA.

Tableau 4.1 : Proportion d'UPI n'ayant pas utilisé le capital au cours des douze derniers mois, montant moyen et médian du capital des UPI par secteur d'activité suivant le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

		Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble Urbain	Rural	Ensemble
<i>UPI n'ayant pas utilisé le capital au cours des douze derniers mois précédant l'enquête (en %)</i>							
Industrie		72,8	69,8	67,7	69,2	61,4	65,4
Commerce		87,4	76,7	79,1	81,2	72,1	78,2
Services		71,4	63,6	59,4	64,3	64,0	64,2
Ensemble		77,4	69,5	69,1	71,7	65,6	69,5
<i>Montant moyen et médian du capital par UPI (en milliers de FCFA)</i>							
Industrie	Moyenne	(224,2)	(*)	312,4	292,0	108,6	193,1
	Médiane	(100,0)	(*)	32,0	55,3	9,2	21,0
Commerce	Moyenne	(294,0)	(447,6)	313,3	332,5	827,6	540,3
	Médiane	(60,0)	(60,0)	22,0	30,0	13,5	20,0
Services	Moyenne	390,8	550,5	523,6	491,3	265,5	422,4
	Médiane	140,0	120,0	124,0	124,0	113,5	120,0
Ensemble	Moyenne	334,7	476,2	410,2	402,1	344,2	378,4
	Médiane	90,0	120,0	45,0	65,0	17,0	36,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

4.1.2 Structure et âge moyen du capital

Par ordre d'importance de leur valeur, le capital des UPI est constitué du terrain ou local (47,8%), des matériels roulants/motopompes⁹ (36,2%), de l'outillage et autre (9,2%), des machines (4,8%) et des

⁸ Les 12 derniers mois précédant l'enquête couvre la période allant du mois de juin 2020 à mai 2021.

⁹ Le matériel roulant désigne l'ensemble des moyens de transport et des engins roulant dont dispose l'UPI.

meubles de bureau (2,1%) (Tableau 4.2). En 2010, les matériels roulants/motopompes roulants et les terrains représentaient respectivement 37,0% et 22,5% du capital des UPI.

La structure en valeur du capital des UPI varie selon le milieu de résidence. En effet, si en milieu urbain, le capital est en valeur constitué majoritairement des matériels roulants/motopompes et des terrains/locaux (44,5% et 34,3% respectivement), il est formé principalement des terrains/locaux (70,6%) en milieu rural.

On remarque que dans cette structure globale du capital en milieu urbain, les villes de Douala et Yaoundé présentent une structure légèrement différente. En effet, à la suite des matériels roulants/motopompes, ce sont les outillages et autres équipements qui constituent les éléments du capital les plus prépondérants dans ces métropoles.

Tableau 4.2 : Répartition (%) du capital en valeur par type selon le milieu de résidence du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type de capital	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Terrain-Local	19,8	10,5	45,8	34,3	70,6	47,8
Matériels roulants/motopompes	45,7	51,6	42,0	44,5	22,2	36,2
Mobilier de bureau	0,7	13,7	0,9	3,2	0,2	2,1
Machine	11,8	4,4	4,1	5,7	3,3	4,8
Outillage et autre	21,9	19,7	7,1	12,4	3,8	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les éléments constituant le capital des UPI sont principalement acquis à l'état neuf (41,3%). Ce constat est le même quel que soit le type de biens, à l'exception des locaux qui sont majoritairement autoproduits (52,0%). Le pourcentage des équipements acquis à l'état neuf est encore plus élevé pour les outillages et autres (91,0%), le mobilier de bureau (89,0%) et les machines (76,8%). Pour les matériels roulants/motopompes, 42,3% sont acquis en seconde main.

Les équipements constituant le capital des UPI sont à 77,0% de leur valeur la propriété des UPI. Par ailleurs, la valeur des équipements loués représente 17,6% de la valeur totale du capital. Toutefois, les terrains/locaux loués représentent en valeur 36,1% de leurs capitaux respectifs.

Tableau 4.3 : Répartition (%) de la valeur du capital par type selon l'état, répartition (%) de la valeur du capital par type selon le statut du capital, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type de capital	Qualité du capital				Statut du capital				
	Neuf à l'achat	Usage à l'achat	Auto-production	Total	Propriété personnelle	Location	Prêt ou propriété partagée	Location-vente	Total
Terrain-Local ¹⁰	11,8	36,3	52,0	100,0	60,6	36,1	2,8	0,5	100,0
Matériels roulants/motopompes	42,0	42,3	15,7	100,0	91,6	0,8	5,2	2,5	100,0
Mobilier de bureau	89,0	10,7	0,3	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Machine	76,8	21,1	2,1	100,0	96,6	0,6	0,4	2,4	100,0
Outillage et autre	91,0	8,4	0,6	100,0	89,1	0,2	10,5	0,2	100,0
Ensemble	41,3	34,2	24,5	100,0	77,0	17,6	4,2	1,3	100,0

¹⁰ La qualité du capital renvoie exclusivement à celui du local.

Les équipements utilisés ont en moyenne 3,7 ans d'âge dans les UPI (Tableau 4.4). L'âge moyen de ces équipements dans l'UPI varie peu suivant le milieu de résidence. En 2010, cet âge moyen était de 4,5 ans. Les équipements ayant les durées les plus élevées dans les UPI sont les terrains/locaux (7,4 années), les machines (5,8 années) et les mobiliers de bureau (5,2 années). À l'inverse, l'outillage et autres équipements sont les moins anciens (avec une durée moyenne de 2,8 ans). Ces tendances sont les mêmes depuis 2005.

Tableau 4.4 : Age moyen (en année) du capital dans l'UPI selon le milieu, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type de capital	Douala	Yaoundé	Autre urbain	Ensemble Urbain	Rural	Ensemble
Terrain-Local	7,6	(*)	7,1	7,0	8,1	7,4
Matériels roulants/motopompes	5,9	(*)	3,1	3,9	4,1	4,0
Mobilier de bureau	(*)	(2,9)	5,3	5,0	(*)	5,2
Machine	6,0	(*)	4,8	5,4	7,0	5,8
Outillage et autre	4,1	3,0	2,8	3,1	2,2	2,8
Ensemble	5,2	3,3	3,6	3,9	3,3	3,7

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

4.2 Origine et mode de financement du capital

Dans le cadre de cette analyse, l'origine du capital renvoie aux fournisseurs auprès de qui les UPI s'approvisionnent en éléments de capital (terrains, matériels roulants, équipements, etc.). Le mode de financement est la source de financement de paiement utilisée pour l'acquisition.

4.2.1 Origine du capital

Dans l'ensemble, le capital des UPI a été acquis principalement auprès des petites entreprises privées commerciales (59,2%) et des ménages ou particuliers (19,4%). Le constat est le même suivant le secteur et la branche d'activité.

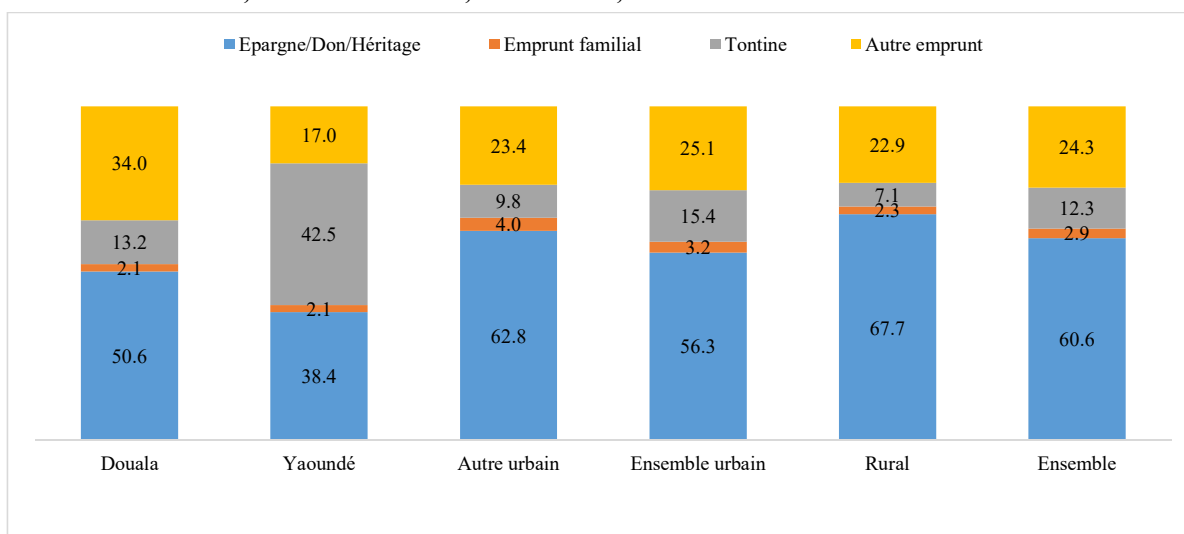
Tableau 4.5 : Répartition (%) du capital des UPI par secteur d'activité selon l'origine, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Secteur public ou para public	Grande entreprise privée commerciale	Petite entreprise privée commerciale	Grande entreprise privée non commerciale	Petite entreprise privée non commerciale	Ménage/Particulier	Importations directes	Autres	Total
Industrie	0,5	8,6	66,5	0,4	7,9	14,3	0,1	1,7	100,0
Agro-alimentaire	0,8	1,8	69,7	0,1	14,7	10,9	0,2	1,8	100,0
Confection	0,6	9,5	61,6	1,1	6,4	19,5	0,0	1,3	100,0
BTP	0,2	18,8	67,0	0,2	3,9	9,1	0,0	0,8	100,0
Autres industries	0,1	8,3	65,8	0,1	2,1	20,6	0,2	2,8	100,0
Commerce	2,9	5,7	46,8	1,1	10,6	31,2	0,1	1,6	100,0
Commerce de gros	2,0	8,6	32,6	0,0	6,7	46,2	0,0	3,9	100,0
Commerce de détail	3,1	5,0	49,7	1,3	11,4	28,1	0,2	1,2	100,0
Service	1,0	11,1	58,0	0,4	6,9	19,0	1,6	2,0	100,0
Transport	0,0	31,1	39,6	0,7	7,2	20,0	1,4	0,0	100,0
Restauration	1,2	3,2	60,0	0,7	10,7	21,4	0,0	2,8	100,0
Réparation	1,6	14,0	56,0	0,7	8,2	18,1	0,0	1,4	100,0
Autres services	1,2	8,9	64,4	0,1	3,1	16,8	3,5	2,0	100,0
Ensemble	1,2	9,2	59,2	0,5	7,9	19,4	0,8	1,8	100,0

4.2.2 Mode de financement du capital

Une part importante du capital (60,6%) des UPI est financée par l'épargne, le don ou l'héritage. Les tontines financent 12,3% du capital des UPI (Graphique 4.2). Le recours à l'emprunt familial pour le financement du capital des UPI est faible (2,9%). Ces tendances sont les mêmes quel que soit le milieu de résidence.

Graphique 4.2 : Répartition (%) des UPI suivant le mode de financement du capital selon le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



4.3 Investissement des UPI

4.3.1 Importance de l'investissement

Le montant total de l'investissement des UPI au cours des douze derniers mois est évalué à 54 milliards de FCFA. Parmi les UPI qui possèdent un capital, 37,8% ont acquis des biens d'équipements au cours des douze derniers mois (Tableau 4.6). Cette proportion est nettement plus élevée à Yaoundé (43,8%) qu'à Douala (25,8%). On note un niveau d'investissement en milieu rural (42,8%) supérieur à celui du milieu urbain (34,4%). Ce résultat qui semble paradoxal pourrait s'expliquer par le contexte lié à la pandémie de la COVID-19 qui a certainement entraîné un ralentissement de l'activité économique dans le secteur informel surtout dans les milieux urbains.

Le pourcentage des UPI ayant investi varie selon le secteur d'activité. En effet, 45,2% des UPI du secteur de l'industrie, 29,9% du secteur du commerce et 36,9% de celles des services ont effectué un investissement au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. On observe un pourcentage d'investissement plus faible parmi les UPI du transport (26,5%), et une proportion plus élevée parmi celles exerçant dans la restauration (47,2%) et l'agro-alimentaire (55,2%).

Pour les UPI ayant investi au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, le montant moyen de l'investissement est de 134 900 FCFA. Les montants des investissements sont très variables car la moitié des UPI a investi au plus 10 000 FCFA. Par ailleurs, des disparités importantes sont également observées selon le milieu de résidence et le secteur et la branche d'activité. Le montant moyen des investissements des UPI en milieu urbain (208 400 FCFA) est plus élevé qu'en milieu rural (51 000 FCFA). Il est plus élevé dans les services (245 500 FCFA) que dans le commerce et (79 900 FCFA) et les transports (45 000 FCFA).

Les UPI du milieu urbain contribuent à hauteur de 82,3% du montant total des investissements dans le secteur informel. Selon le secteur d'activité, 75,3% des investissements proviennent des services, 12,9% de l'industrie et 11,8% du commerce.

Tableau 4.6 : Structure de l'investissement réalisé au cours des douze derniers mois précédant l'enquête selon le milieu et la branche d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Pourcentage des UPI avec capital ayant investi	Investissement			Type d'équipement					Total
		Moyenne (en milliers de FCFA)	Médiane (en milliers de	Part (%) dans le total	Terrains/locaux	Machines	Mobilier de bureau	Outillage et autres	Matériel roulant/motopompe	
Milieu de résidence										
Urbain	34,4	208,4	20,5	82,3	8,4	1,4	2,9	32,4	54,8	100,0
<i>Douala</i>	25,8	(315,1)	(100,0)	22,4	2,2	0,0	0,1	44,5	53,1	100,0
<i>Yaoundé</i>	43,8	(284,3)	(81,0)	21,8	5,8	4,4	6,9	56,1	26,8	100,0
<i>Autre urbain</i>	35,4	154,2	10,0	38,1	13,5	0,6	2,3	11,7	71,8	100,0
Rural	42,8	51,0	3,7	17,7	13,9	4,8	0,1	12,8	68,4	100,0
Secteur et branche activité										
Industrie	45,2	45,0	5,0	12,9	37,2	0,0	0,8	25,9	36,0	100,0
Agro-alimentaire	55,2	22,1	3,7	3,2	23,1	0,0	0,8	44,1	32,0	100,0
Confection	44,7	87,6	6,3	5,8	59,3	0,0	1,4	8,5	30,9	100,0
BTP	35,4	(27,7)	(7,3)	1,1	0,0	0,0	0,0	62,7	37,3	100,0
Autre industrie	32,3	(81,1)	(19,0)	2,8	22,5	0,0	0,0	26,4	51,1	100,0
Commerce	29,9	79,9	10,0	11,8	20,9	9,1	12,6	22,4	35,0	100,0
Commerce de gros	(25,7)	(*)	(*)	(1,6)	(28,0)	(0,0)	(0,0)	(5,1)	(66,8)	100,0
Commerce de détail	31,1	85,0	10,0	10,2	19,7	10,5	14,7	25,1	29,9	100,0
Services	36,9	245,5	24,0	75,3	2,8	1,3	1,1	30,5	64,3	100,0
Transport	26,5	684,2	350,0	53,0	0,0	1,8	0,0	12,8	85,4	100,0
Restauration	47,2	36,5	3,6	4,0	15,5	0,0	1,0	50,9	32,6	100,0
Réparation	44,2	(*)	(*)	1,6	2,1	0,0	1,0	50,0	46,8	100,0
Autres services	37,5	(189,6)	(35,0)	16,7	8,7	0,0	4,6	79,9	6,9	100,0
Ensemble	37,8	134,9	10,0	100,0	9,4	2,0	2,4	28,9	57,2	100,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

4.3.2 Types d'investissement

Les résultats du tableau 4.6 ci-dessus révèlent que l'investissement des UPI est orienté vers l'achat du matériel roulant/motopompe (57,2%), l'acquisition de l'outillage, d'autres petits matériels (28,9%), et l'acquisition des terrains et des locaux (9,4%). Cette tendance est la même en milieu urbain. Cependant, en milieu rural, on observe une légère priorisation des investissements pour l'achat des terrains et des locaux (13,9%) par rapport aux outillage/autres petits équipements (12,8%). Par ailleurs, à Douala, l'investissement est surtout destiné à l'acquisition du matériel roulant/motopompes (53,1%), de l'outillage et du petit matériel (44,5%) ; tandis qu'à Yaoundé, il est orienté vers l'acquisition de l'outillage et du petit matériel (56,1%) et du matériel roulant/motopompe (26,8%).

Dans le secteur de l'industrie, la priorité des investissements est accordée à l'acquisition des terrains et des locaux (37,2%); viennent ensuite l'achat du matériel roulant/motopompe (36,0%) et l'outillage et autres équipements (25,9%). Cette tendance est similaire pour les investissements des UPI opérés dans le commerce. Dans les services, l'achat du matériel roulant/motopompe, de l'outillage et autres équipements concentrent la quasi-totalité des investissements. La part de ces investissements se situe à 94,8% dont 64,3% pour l'achat du matériel roulant/motopompes et 30,5% pour l'acquisition des outillages et autres équipements.

Selon la branche d'activité, l'on observe que les UPI relevant de l'agro-alimentaire, des BTP, de la restauration et de la réparation investissent prioritairement dans l'achat de l'outillage et autres équipements. Par ailleurs, les UPI des transports investissent dans le matériel roulant/motopompe et celles de confection dans l'acquisition des terrains et des locaux.

4.4 Importance et utilisation des emprunts des UPI

Une part importante du capital des UPI est autofinancée. Toutefois, certaines UPI font recours à l'emprunt pour financer leurs activités. En effet, 5,4% des UPI ont contracté des emprunts pour financer leurs activités au cours des douze derniers mois précédant l'enquête (Tableau 4.7).

Quels que soient le secteur d'activité et le milieu de résidence du promoteur, il est à relever que moins de 9% des UPI ont eu recours aux emprunts pour financer leurs activités.

Tableau 4.7 : Proportion (%) d'UPI ayant emprunté par milieu de résidence du promoteur et secteur d'activité ; montant moyen et médian de l'emprunt des UPI ; répartition (%) du montant des emprunts des UPI par milieu et secteur d'activité selon l'usage de l'emprunt, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Importance de l'emprunt				Usage de l'emprunt			Total
	Pourcentage d'UPI ayant emprunté	Part du montant moyen emprunté total d'emprunt (%)	Montant emprunté	Montant emprunté	Achat des matières premières	Acquisition ou entretien des équipements	Autres usages	
			(en milliers FCFA)	(en milliers FCFA)				
			Moyenne	Médiane				
Milieu de résidence								
Urbain	6,7	94,4	281,7	90,0	55,7	2,6	41,7	100,0
<i>Douala</i>	8,2	17,2	139,4	89,0	76,0	1,5	22,5	100,0
<i>Yaoundé</i>	5,1	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	100,0
<i>Autre urbain</i>	6,3	55,4	315,4	100,0	60,6	3,9	35,4	100,0
Rural	3,0	(5,6)	(64,9)	(20,0)	(58,3)	(8,0)	(33,6)	100,0
Secteur d'activité								
Industrie	3,8	19,4	229,7	55,0	81,4	2,5	16,1	100,0
Commerce	6,6	61,3	338,7	100,0	44,2	2,0	53,8	100,0
Services	5,5	19,3	123,6	50,0	67,3	6,1	26,6	100,0
Ensemble	5,4	100,0	237,1	60,0	55,9	2,9	41,2	100,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).
- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Le montant des emprunts au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête est d'environ 43,8 milliards de FCFA. Le montant moyen des emprunts des UPI au cours de cette période est de 237 100 FCFA. Ce montant est plus élevé pour les UPI de Yaoundé (609 600 FCFA) que pour celles de Douala (139 400 FCFA) et d'autres milieux urbains (315 400 FCFA). Les UPI dont le promoteur est en milieu rural ont emprunté en moyenne 64 900 FCFA au cours de cette période contre 281 700 FCFA pour celles du milieu urbain. Plus de la moitié (61,3%) du montant total des emprunts a été contractée par les UPI du secteur du commerce.

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des fonds empruntés ont été consacrés à l'achat des matières premières et des marchandises. Une part très faible des emprunts a été destinée à l'acquisition ou l'entretien des équipements. Cette situation est similaire selon qu'on soit dans le milieu urbain que rural.

La structure des différents usages de l'emprunt varie également selon le secteur d'activité. La plupart des UPI du secteur de l'industrie (81,4%) et des services (67,3%) ont affecté les emprunts à l'achat des matières premières et des marchandises. Par contre, les emprunts des UPI du secteur du commerce sont destinés à d'autres usages notamment le transport, le paiement des salaires, le paiement de la location, le remboursement de la dette antérieure etc.

CHAPITRE V : PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE DES UPI

Dans une entreprise ou une unité de production, fut-elle informelle, le niveau de production est l'indicateur le plus pertinent qui permet de garantir la croissance et le développement de celle-ci. Une fois cette production réalisée, l'entreprise va développer les stratégies internes pour mieux s'insérer sur le marché et faire face à la concurrence afin d'écouler sa production réalisée. Ce chapitre analyse les principaux agrégats économiques du secteur informel, l'insertion des UPI dans le système productif, la concurrence et le mode de fixation des prix.

5.1 Principaux agrégats économiques

Cette section présente la structure du chiffre d'affaires, de la production et de la valeur ajoutée d'une part, et du niveau des indicateurs de performance économique du secteur informel d'autre part.

5.1.1 Structure des principaux agrégats économiques

Il ressort du tableau 5.1, que la structure des UPI est dominée par les services (36,4%) et le commerce (35,2%). L'industrie abrite environ trois UPI sur dix. La contribution de ces secteurs à l'économie du secteur informel non agricole diffère considérablement. En effet, s'agissant du chiffre d'affaires qui représente les ventes totales, un peu moins de la moitié de cet agrégat économique calculé sur une base annuelle est réalisée par les UPI du secteur du commerce (48,8%), soit 31,0% dans le commerce de détail et 17,9% dans le commerce de gros. Les parts des services et de l'industrie sont respectivement de 36,5% et 14,7%.

L'examen de la production¹¹ des biens et services du secteur informel montre que le secteur des services contribue à la moitié de ladite production, suivi du commerce (26,7%) et de l'industrie (22,9%).

Tableau 5.1 : Structure du chiffre d'affaires, de la production et de la valeur ajoutée annuelle par secteur, branche d'activité et milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Structure des UPI par branche (%)	Chiffre d'affaires (%)	Production (%)	Valeur ajoutée (%)
Secteur et branche d'activité				
Industrie	28,4	14,7	21,0	23,5
Agro-alimentaire	14,1	4,6	6,3	5,9
Confection	6,0	2,8	3,7	4,2
BTP	6,0	2,8	3,7	4,2
Autres industries	4,3	3,4	5,1	6,0
Commerce	35,2	48,8	26,7	36,7
Commerce de gros	6,2	17,9	7,5	9,3
Commerce de détail	29,0	31,0	19,2	27,5
Services	36,4	36,5	52,3	39,8
Transport	10,1	6,7	10,1	10,5
Restauration	14,7	13,7	19,1	15,1
Réparation	2,3	1,6	2,1	2,6
Autres services	9,4	14,5	21,0	11,6
Milieu de résidence				
Urbain	63,7	80,4	79,9	75,0
Rural	36,3	19,6	20,1	25,0
Total	100	100	100	100

¹¹ La production est définie comme le montant cumulé des ventes (chiffre d'affaires), du coût des produits finis consommés par les ménages des UPI, de la variation de stocks de produits finis, auquel est défalqué le coût des produits achetés et revendus en l'état.

La valeur ajoutée qui se définit comme la différence entre la production et la consommation intermédiaire¹² permet de mieux apprécier la contribution de ce secteur à l'économie en termes de création de richesse. Le secteur des services cumule 39,8% de la valeur ajoutée, le commerce 36,7% et l'industrie 23,5%. Dans le secteur des services, la branche « restauration » est la plus porteuse (37,9%), soit 15,1% de la valeur ajoutée du secteur informel. De même, dans le secteur du commerce, le commerce de détail représente 74,9% de la valeur ajoutée de ce secteur, soit 27,5% de celle du secteur informel.

Le milieu urbain abrite plus de six UPI sur dix. Par ailleurs, pour chacun des agrégats, les UPI du milieu urbain contribuent trois fois plus que celles du milieu rural à l'économie du secteur informel.

5.1.2 Performances du secteur informel

L'entreprise se caractérisant essentiellement par son processus de production, sa performance peut être vue sous le prisme de l'efficacité, de la productivité et de la rentabilité générale. L'EESI3 a capté quelques informations sur la productivité et la rentabilité des UPI. Cette section analyse la performance du secteur informel en examinant le coût de production et les indicateurs liés à la richesse créée.

5.1.2.1 Structure des coûts mensuels de production

La production des biens et services nécessite la mobilisation des facteurs de production (capital et travail). Cette mobilisation s'accompagne de la consommation intermédiaire qui désigne la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. Ces trois dernières rubriques constituent, entre autres, les coûts supportés par l'UPI lors de la production.

Plus de 312 milliards de FCFA sont alloués par mois à la consommation intermédiaire par le secteur informel (Tableau 5.2). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2010 où il était de 260,685 milliard de FCFA. Environ sept dixième de cette dernière (69,3%) est le fait des UPI du secteur des services, 17,6% celui des industries et 13,1% du commerce. Par ailleurs, plus du quart de la consommation intermédiaire est le fait de la restauration (25,3%).

Suivant le milieu de résidence, la part de la consommation intermédiaire des UPI du milieu urbain représente 85,6% de l'ensemble.

La masse salariale mensuelle versée par les patrons des UPI aux travailleurs au cours du mois d'activité précédant le passage de l'agent enquêteur est d'environ 25,6 milliards FCFA.

L'industrie à elle seule concentre six dixième de l'ensemble de la masse salariale versée ; viennent ensuite les services (22,8%) et le commerce (15,8%). Par ailleurs, c'est dans les BTP (41,7%) qu'on enregistre les parts de masse salariale les plus importantes.

Les UPI non agricoles payent mensuellement, environ 5,5 milliards de FCFA d'impôts. Il est à relever que ce nombre n'a presque pas varié par rapport à 2010. Ce sont principalement le commerce (45,0%) et les services (38,8%) qui versent les plus grandes parts de ces impôts. Par ailleurs, plus d'un tiers est versé par la branche du commerce de détail.

¹² La consommation intermédiaire désigne la valeur de l'ensemble des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production.

Les UPI du milieu urbain sont celles qui versent la valeur la plus importante des impôts. En effet, elles payent un peu plus de quatre cinquième du volume des impôts du secteur informel.

Tableau 5.2 : Structure des coûts mensuels de production par branche d'activité et par milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Consommation intermédiaire		Masse salariale mensuelle de l'UPI en milliards de FCFA		Impôts mensuels de l'UPI en milliers de FCFA		Excédent Brut d'Exploitation mensuelle de l'UPI en milliers de FCFA	
	%	Montant (en milliards de FCFA)	%	Montant (en milliards de FCFA)	%	Montant (en milliards de FCFA)	%	Montant (en milliards de FCFA)
Secteur et branche d'activité								
Industrie	17,6	55,0	61,4	15,7	16,2	0,9	21,8	88,5
Agro-alimentaire	6,5	20,5	1,9	0,5	3,2	0,2	5,7	23,2
Confection	3,1	9,7	2,8	0,7	4,8	0,3	4,1	16,7
BTP	4,1	12,8	41,7	10,7	0,2	(*)	5,5	22,3
Autres industrie	3,9	12,0	15,0	3,8	8,0	(0,4)	6,5	26,3
Commerce	13,1	41,1	15,8	4,1	45,0	2,5	37,8	153,2
Commerce de gros	5,3	16,6	5,4	1,4	10,8	0,6	10,0	40,5
Commerce de détail	7,8	24,5	10,4	2,7	34,2	1,9	27,8	112,7
Services	69,3	216,6	22,8	5,8	38,8	2,1	40,4	163,6
Transport	9,8	30,6	3,3	0,9	16,5	0,9	10,8	43,7
Restauration	25,3	79,1	3,8	1,0	13,8	0,8	16,1	65,4
Réparation	1,3	4,1	4,8	1,2	2,2	(0,1)	2,4	9,6
Autres services	32,9	102,7	10,8	2,8	6,3	0,3	11,1	44,9
Milieu de résidence								
Urbain	85,6	267,6	78,0	20,0	82,4	4,5	72,8	294,9
Rural	14,4	45,1	22,0	5,6	17,6	1,0	27,2	110,3
Ensemble	100,0	312,7	100,0	25,6	100,0	5,5	100,0	405,3

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs ayant permis de les estimer (25-49 cas).
- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Le taux de valeur ajoutée, qui est le rapport de la valeur ajoutée à la production, permet de mesurer la performance de l'UPI en matière de création de richesse. Il ressort du tableau 5.3 qu'au niveau national, ce taux est de 58,3% pour le secteur informel. Il est en augmentation de 9,6 points comparativement à 2010, traduisant ainsi une amélioration de la performance des UPI en 2021. Le secteur du commerce apparaît comme le plus performant avec un taux de valeur ajoutée de 79,5%. Il est suivi de l'industrie (65,6%) et des services (44,2%). Quel que soit le secteur d'activité, il est à relever une augmentation du taux de valeur ajouté par rapport à 2010.

L'analyse suivant la branche d'activité révèle que le commerce de détail (82,7%) est le plus performant en matière de création de richesse. Cette branche est suivie par celles de la réparation (72,7%), les BTP (72,1%) et les « autres industries » (71,7%). Avec un taux de valeur ajoutée supérieur à celui du milieu urbain, les UPI semblent être plus performantes en milieu rural.

La décomposition de la valeur ajoutée suivant les trois postes retenus ci-dessous révèle que 5,9% de cette valeur est affectée à la rémunération des employés, 1,3% aux impôts, taxes et frais financiers et 92,9% (bénéfices) à l'excédent brut d'exploitation ou au revenu mixte.

Tableau 5.3 : Taux et décomposition de la valeur ajoutée par branche d'activité et par milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Taux de valeur ajoutée (%)	Décomposition de la valeur ajoutée (%)			Total
		Masse salariale	Impôts, taxes, frais financier	Excédent Brut d'Exploitation	
Industrie	65,6	14,9	0,8	84,2	100
Agro-alimentaire	53,8	2,0	0,7	97,3	100
Confection	64,4	4,0	1,5	94,4	100
BTP	72,1	32,4	0,0	67,6	100
Autres industries	71,7	12,6	1,4	86,0	100
Commerce	79,5	2,5	1,5	95,9	100
Commerce de gros	71,9	3,3	1,4	95,3	100
Commerce de détail	82,7	2,3	1,6	96,1	100
Services	44,2	3,4	1,2	95,3	100
Transport	59,8	1,9	2,0	96,1	100
Restauration	45,9	1,5	1,1	97,4	100
Réparation	72,7	11,2	1,1	87,7	100
Autres services	31,8	5,8	0,7	93,5	100
Milieu de résidence					
Urbain	54,4	6,3	1,4	92,3	100
Industrie	61,2	16,3	0,9	82,7	100
Commerce	76,7	3,2	1,8	94,9	100
Services	41,7	4,0	1,3	94,6	100
Rural	72,2	4,8	0,8	94,4	100
Industrie	74,8	12,7	0,7	86,6	100
Commerce	88,8	0,6	0,8	98,6	100
Services	57,2	1,0	0,9	98,0	100
Ensemble	58,3	5,9	1,3	92,9	100

5.1.2.2 Indicateurs de performance économique des UPI

La performance des UPI est également appréciée à partir du niveau d'activité et les indicateurs de productivité et de rentabilité. Le niveau d'activité se traduit par le chiffre d'affaires, la production et la valeur ajoutée. Les indicateurs de productivité ont trait à la productivité apparente du travail et du capital. Ceux de rentabilité mesurent la performance dans la mise en œuvre du capital ou du travail.

Globalement, le chiffre d'affaires mensuel moyen est de 328 706 FCFA dans le secteur informel (Tableau 5.4). Il est en hausse par rapport à 2010 où il était de 316 800 FCFA. Le secteur du commerce (453 996 FCFA) est celui qui dégager le chiffre d'affaires mensuel moyen le plus élevé, très nettement au-dessus de la moyenne globale. Il est suivi du secteur des services (327 071 FCFA). Celui de l'industrie a un chiffre d'affaires mensuel moyen très en deçà de la moyenne globale, soit 175 296 FCFA.

La production mensuelle moyenne des UPI est de 217 764 FCFA. Le niveau le plus élevé de cette production est observé parmi les UPI du secteur des services (309 603 FCFA). Elle est respectivement de 165 875 FCFA et 164 159 FCFA dans le commerce et l'industrie.

La valeur ajoutée moyenne mensuelle des UPI est de 126 872 FCFA. Ce sont toujours les UPI du secteur des services qui sont plus créatrices de richesse avec une moyenne mensuelle de 136 856 FCFA. Cependant, l'analyse suivant la branche d'activité montre que ce sont les UPI des BTP qui génèrent la plus grande valeur ajoutée moyenne mensuelle (244 815 FCFA). Elles sont suivies par celles du commerce de gros (200 179 FCFA). Les branches où les UPI ont des valeurs ajoutées moyennes mensuelles les moins élevées sont l'agroalimentaire et la confection.

Tableau 5.4 : Indicateurs du niveau d'activité et de productivité des UPI par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Chiffre d'affaires mensuel moyen par UPI (FCFA)	Production mensuelle	Valeur ajoutée mensuelle moyenne par UPI (FCFA)	Excédent Brut d'Exploitation mensuelle par UPI (FCFA)	Productivité apparente		
					VA/L1	VA/L2	VA/K
Secteur et branche d'activité							
Industrie	175 296	164 159	107 742	90 704	75 308	535	790
Agro-alimentaire	101 197	91 601	49 307	47 961	39 974	339	841
Confection	161 085	132 203	85 172	80 376	67 423	409	437
BTP	339 527	339 527	244 815	165 493	105 441	714	2 224
Autres industries	286 864	285 295	204 661	176 025	136 678	835	594
Commerce	453 996	165 875	131 948	126 520	115 622	584	381
Commerce de gros	994 739	278 436	200 179	190 726	167 921	973	766
Commerce de détail	338 933	141 923	117 429	112 857	103 886	510	311
Services	327 071	309 603	136 856	130 485	114 919	627	362
Transport	218 150	218 137	130 420	125 316	123 889	562	219
Restauration	312 894	289 076	132 698	129 254	112 028	674	1 268
Réparation	226 393	194 949	141 724	124 322	82 656	448	284
Autres services	491 634	468 602	149 195	139 505	121 839	698	407
Milieu de résidence							
Urbain	408 754	267 928	145 821	134 599	115 409	603	454
Industrie	227 746	212 975	130 234	107 752	86 647	536	623
Commerce	541 087	188 674	144 690	137 358	124 741	586	622
Services	389 949	373 539	155 878	147 534	127 586	659	349
Rural	188 245	129 742	93 621	88 342	77 849	547	413
Industrie	119 173	111 925	83 675	72 461	61 831	534	1 175
Commerce	275 479	119 141	105 829	104 303	95 962	580	247
Services	182 770	162 874	93 200	91 358	83 211	527	417
Ensemble	328 706	217 764	126 872	117 807	102 200	587	439

NB : VA : valeur ajoutée. L1 : nombre de travailleurs. L2 : nombre d'heures de travail par mois. K : valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 est exprimée en FCFA/travailleur. VA/L2 est exprimée en FCFA/heure. VA/K est exprimée en FCFA/mille unités de capital.

L'Excédent Brut d'Exploitation (revenu mixte), qui mesure le bénéfice généré, est en moyenne de 117 807 FCFA par mois, soit une augmentation d'environ 40% par rapport au niveau de 2010 (Tableau 5.4). Les UPI du secteur des services (130 485 FCFA) ayant le niveau de production le plus haut, ont également le bénéfice mensuel moyen le plus élevé. Par ailleurs, les secteurs du commerce et de l'industrie, qui avaient presque la même production enregistrent des écarts considérables en termes de bénéfices en faveur du secteur du commerce (126 520 FCFA contre 90 704 FCFA pour l'industrie).

Par rapport aux indicateurs de productivité apparente¹³, dans l'ensemble, le travail fourni par un employé du secteur informel rapporte par mois 102 200 FCFA à l'UPI (Tableau 5.4). Cette valeur est en augmentation par rapport à 2010 (73 959 FCFA). Suivant le secteur d'activité, le travail d'un

¹³ La productivité apparente (du travail ou du capital) se mesure en rapportant la valeur ajoutée au facteur de production (respectivement le travail ou le capital).

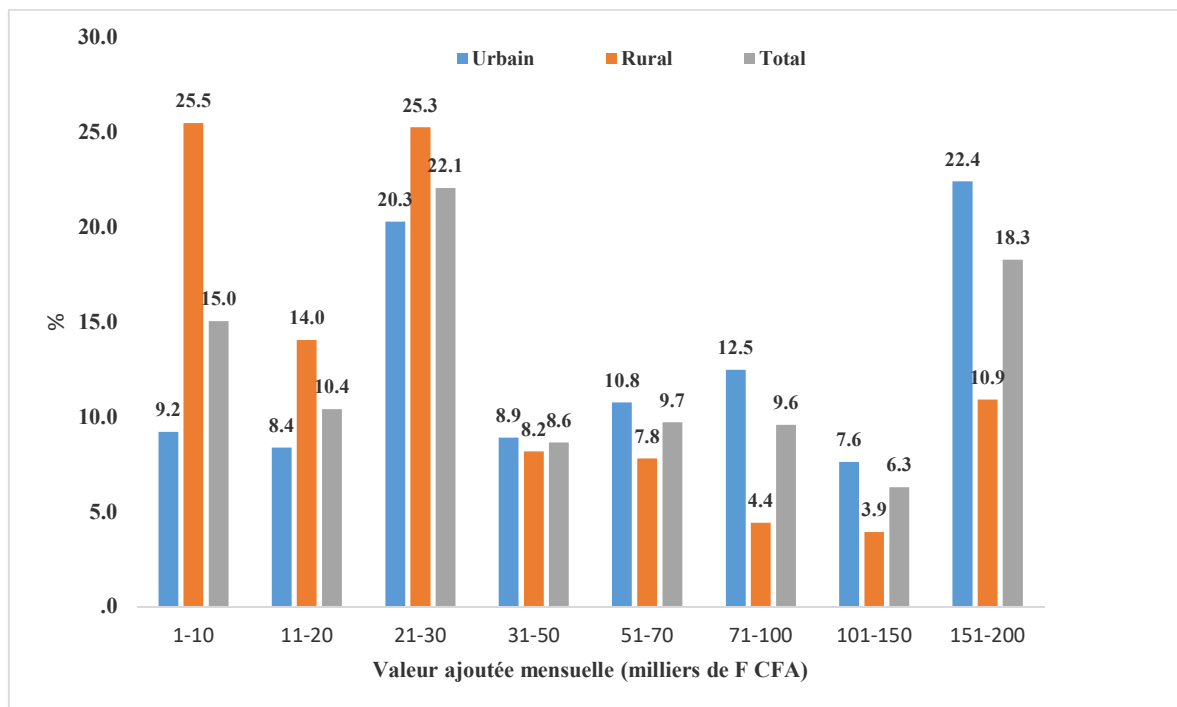
employé rapporte plus dans le secteur du commerce (115 622 FCFA) et des services (114 919 FCFA) par rapport à l'industrie (75 308 FCFA). C'est dans la branche du commerce de gros qu'est enregistrée la productivité apparente la plus élevée (167 921 FCFA). Selon le milieu de résidence, la productivité apparente du travail en zone urbaine est 1,5 fois plus élevée que celle du milieu rural.

En ce qui concerne la productivité apparente du travail, en termes d'heures, une heure de travail dans le secteur informel génère 587 FCFA de valeur ajoutée. C'est dans le secteur des services que l'heure travaillée crée plus de richesses (627 FCFA). Cette productivité apparente est respectivement de 584 FCFA et 535 FCFA dans le commerce et l'industrie. Globalement, comparativement à 2010, on enregistre une amélioration du niveau de ces indicateurs dans tous les secteurs et branches d'activité. En zone rurale, une heure de travail effectuée génère 547 FCFA de valeur ajoutée contre 603 FCFA en milieu urbain.

Mille francs investis comme capital produisent mensuellement 439 FCFA de valeur ajoutée. Le secteur de l'industrie (790 FCFA), boosté par les BTP (2 224 FCFA) crée plus de valeur ajoutée par millier de franc investis comme capital. Les secteurs du commerce et des services créent quant à eux respectivement 381 FCFA et 362 FCFA de valeur ajoutée mensuelle par millier de franc investi comme capital.

Suivant le milieu de résidence, le secteur informel est hétérogène en termes de création de richesse. En effet, il ressort du graphique 5.1 que comparativement au milieu urbain (17,6%), il existe relativement plus d'UPI en milieu rural pour lesquelles la valeur ajoutée n'excède pas 20 000 FCFA par mois (39,5%). En outre, 30,0% d'UPI du milieu urbain ont une valeur ajoutée d'au moins 100 000 FCFA contre 14,8% seulement en milieu rural.

Graphique 5.1 : Répartition (%) des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



De façon générale, selon le type de travailleurs, les UPI ayant les salariés présentent les niveaux d'indicateurs de performance les plus élevés (Tableau 5.5). Pour chacun des indicateurs de

performance, les grands écarts observés entre la moyenne et la médiane traduisent de fortes disparités en termes de performance entre les UPI de même type.

Tableau 5.5 : Performances comparées des UPI selon le type d'UPI par milieu (valeurs mensuelles en milliers de FCFA), EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type d'UPI	Chiffre d'affaires (en milliers de FCFA)		Production mensuelle de l'UPI (en milliers de FCFA)		Valeur ajoutée mensuelle de l'UPI (en milliers de FCFA)		Excédent Brut d'Exploitation mensuelle de l'UPI (en milliers de FCFA)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
	Unipersonnel	273,5	113,3	170,2	86,0	105,4	49,5	103,8
Non salarial	433,8	150,0	337,2	120,0	189,6	66,9	164,0	49,4
Salarial	1461,1	600,0	1088,2	345,0	444,2	258,0	336,7	173,3
Mixte	(1130,7)	(590,0)	(859,5)	(500,0)	(544,1)	(290,0)	(274,1)	(157,2)
Milieu de résidence								
Urbain	408,8	178,5	267,9	135,0	145,8	75,8	134,6	70,9
Rural	188,2	61,9	129,7	50,0	93,6	28,8	88,3	27,8
Ensemble	328,7	123,5	217,8	90,0	126,9	54,0	117,8	49,9

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

Il ressort du tableau 5.6 que, le travail fourni par un employé du secteur informel rapporte par mois un bénéfice de 94 899 FCFA par mois. Il est en nette augmentation comparativement à 2010 (65 197 FCFA par mois). Ce sont les secteurs du commerce (110 866 FCFA) et des services (109 570 FCFA) qui présentent les bénéfices par tête mensuels les plus élevés. Le commerce de gros, le transport, les autres industries et la restauration sont les branches d'activité où le bénéfice par tête est le plus élevé, avec une prédominance dans la branche du commerce de gros. Selon le milieu de résidence des promoteurs d'UPI, le bénéfice par tête est plus élevé en milieu urbain (106 527 FCFA par mois) qu'en milieu rural (73 460 FCFA par mois).

L'EBE (RM) rapporté au capital investi permet de mesurer la rentabilité économique de l'UPI. Mille francs investis comme capital rapporte 398 FCFA de bénéfice mensuel. Le secteur de l'industrie présente une meilleure rentabilité économique, comparativement aux autres secteurs. Cette performance provient essentiellement des BTP (1 531 FCFA) et de l'agro-alimentaire (813 FCFA) où le bénéfice par millier de capital est d'environ 2 fois celui des autres branches d'activité de ce secteur. Toutefois, la branche d'activité relative à la restauration est la deuxième la plus performante en termes de bénéfice par millier de capital investie. En effet, mille francs investis comme capital rapporte 1 217 FCFA de bénéfice mensuel. Par ailleurs, la rentabilité du capital investi en milieu urbain est légèrement supérieure à celle du milieu rural.

Tableau 5.6 : Indicateurs de rentabilité par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Bénéfice par tête (FCFA)	Bénéfice pour 1000 FCFA de capital investi
Secteur et branche d'activité		
<i>Industrie</i>	63 398	637
Agro-alimentaire	38 882	813
Confection	63 626	410
BTP	71 278	1 531
Autres industries	117 554	492
<i>Commerce</i>	110 866	366
Commerce de gros	159 991	726
Commerce de détail	99 841	301
<i>Services</i>	109 570	339
Transport	119 040	210
Restauration	109 120	1 217
Réparation	72 507	248
Autres services	113 926	367
Milieu de résidence		
<i>Urbain</i>	106 527	406
Industrie	71 689	490
Commerce	118 420	584
Services	120 756	322
<i>Rural</i>	73 460	383
Industrie	53 545	975
Commerce	94 578	245
Services	81 566	409
Ensemble	94 899	398

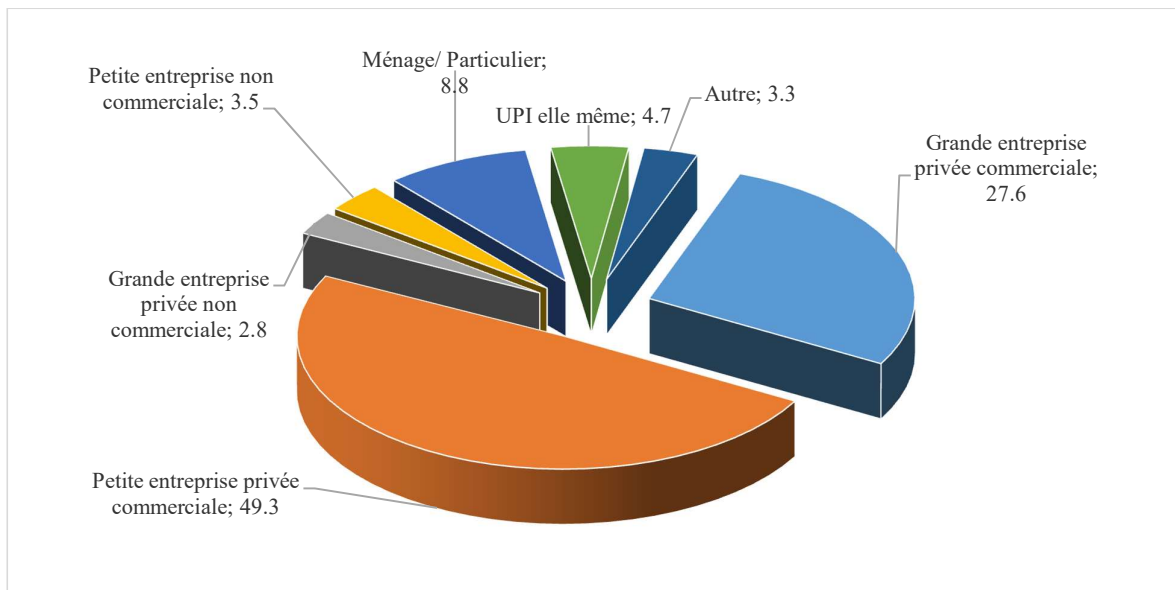
5.2 Insertion du secteur informel dans le système productif

Cette section identifie les fournisseurs et les clients des UPI, ce qui fournirait quelques indications sur les relations du secteur informel tant en son sein qu'avec les autres pans de l'activité économique en général.

5.2.1 Fournisseurs des UPI

Il ressort du graphique 5.2 que dans le processus de production, un peu plus de trois UPI sur quatre s'approvisionnent en biens et services auprès des entreprises exerçant dans le secteur du commerce. En effet, 49,9% et 27,6% s'approvisionnent respectivement auprès des petites entreprises privées commerciales et des grandes entreprises privées commerciales.

Graphique 5.2 : Répartition (%) des UPI suivant leurs principaux fournisseurs, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Dans le secteur de l'industrie, près de six UPI sur dix s'approvisionnent en matières premières auprès des petites entreprises privées commerciales (Tableau 5.7). En dehors des BTP, ce pourcentage est plus élevé dans les autres branches du secteur de l'industrie.

Pour ce qui est du secteur des services, près de huit UPI sur dix s'approvisionnent dans les entreprises privées commerciales soit 33,5% dans les grandes entreprises privées commerciales et 47,5% dans les petites entreprises privées commerciales.

Les UPI du commerce s'approvisionnent également pour la plupart (55,2%) auprès des entreprises privées commerciales.

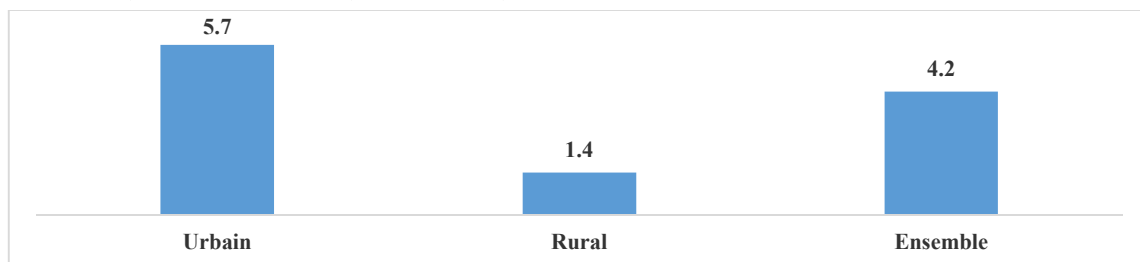
Quels que soit le milieu de résidence et la branche d'activité, les tendances sont les mêmes.

Tableau 5.7 : Répartition (%) du montant des achats suivant l'origine de l'achat par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Grande entreprise privée commerciale	Petite entreprise privée commerciale	Grande entreprise privée non commerciale	Petite entreprise non commerciale	Ménage/ Particulier	UPI elle même	Autre	Total
Secteur et branche d'activités								
Industrie	4,4	59,1	6,3	7,1	9,5	5,9	7,7	100,0
Agro-alimentaire	1,3	60,0	5,2	9,7	14,1	7,3	2,4	100,0
Confection	3,4	61,6	22,3	2,9	7,2	2,7	0,0	100,0
BTP	5,2	49,2	0,0	2,0	1,4	10,7	31,5	100,0
Autres industries	11,1	64,5	0,7	10,3	9,7	1,1	2,6	100,0
Commerce	14,0	41,2	0,0	18,2	12,5	6,6	7,5	100,0
Commerce de gros	19,2	46,4	0,0	25,1	1,7	7,6	0,0	100,0
Commerce de détail	11,4	38,6	0,0	14,7	18,0	6,0	11,3	100,0
Services	33,5	47,5	2,2	1,9	8,5	4,3	2,1	100,0
Transport	39,0	27,7	4,6	2,6	5,8	18,0	2,4	100,0
Restauration	9,3	56,5	1,6	4,1	19,3	4,9	4,3	100,0
Réparation	7,2	69,1	11,4	1,1	5,9	5,2	0,0	100,0
Autres services	51,1	43,9	2,1	0,1	0,8	1,6	0,4	100,0
Milieu de résidence								
Urbain	31,1	48,7	3,1	3,3	7,1	4,0	2,7	100,0
Industrie	5,1	59,3	8,3	6,1	7,1	5,4	8,6	100,0
Commerce	12,1	41,3	0,0	20,1	10,7	7,2	8,6	100,0
Services	37,0	47,0	2,3	1,9	6,9	3,6	1,3	100,0
Rural	6,3	53,0	1,0	4,5	19,4	8,9	6,8	100,0
Industrie	2,4	58,4	0,3	10,0	16,5	7,2	5,2	100,0
Commerce	27,1	40,5	0,0	5,4	24,6	2,4	0,0	100,0
Services	7,2	51,0	1,4	1,7	20,6	10,1	8,0	100,0
Ensemble	27,6	49,3	2,8	3,5	8,8	4,7	3,3	100,0

Il ressort du graphique 5.3 que 4,2% des UPI commercialisent les produits provenant de l'étranger. Cette proportion est en baisse comparativement à 2010. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (5,7%) qu'en milieu rural (1,4%).

Graphique 5.3 : Proportion (%) d'UPI commercialisant des produits étrangers par milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



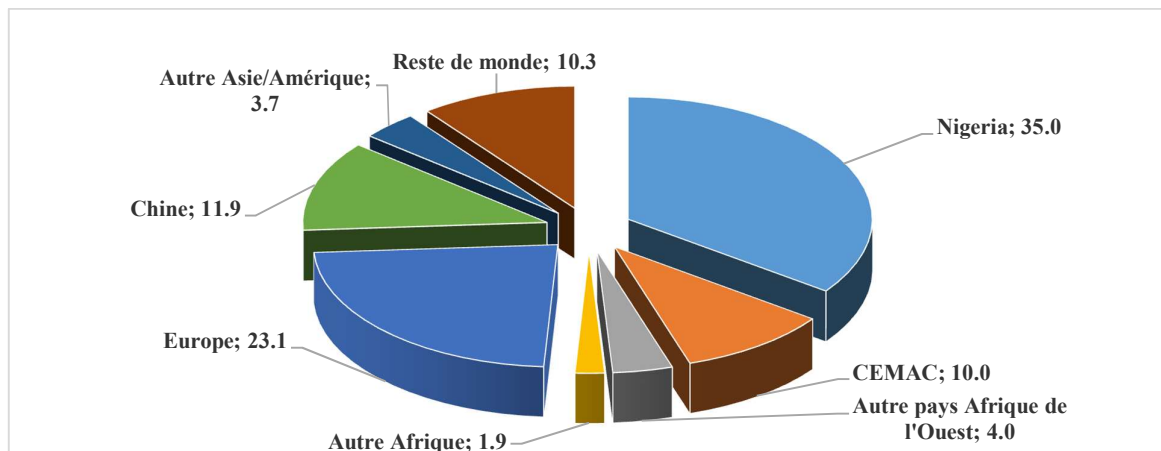
Les branches de commerce de détail (10,4%) et de commerce de gros (5,2%) présentent les plus fortes proportions d'entreprises du secteur informel qui vendent des produits provenant de l'étranger (Tableau 5.8). Toutes ces proportions sont en baisse par rapport à 2010. Ceci pourrait s'expliquer par les effets néfastes du COVID-19 sur l'économie mondiale et les échanges internationaux.

Tableau 5.8 : Pays d'origine des produits étrangers commercialisés par les UPI, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Proportion d'UPI commercialisant des produits étrangers
Industrie	0,7
Agro-alimentaire	0,3
Confection	0,8
BTP	0,5
Autres industries	1,7
Commerce	9,5
Commerce de gros	5,3
Commerce de détail	10,4
Services	1,8
Restauration	1,8
Réparation	1,5
Autres services	3,7
Milieu de résidence	
Urbain	5,7
Rural	1,4
Ensemble	4,2

Les produits provenant du Nigeria, de la zone Europe et de la Chine sont commercialisés par 35,0%, 23,1% et 11,9% des UPI respectivement (Graphique 5.4). Seulement 10,0% des UPI commercialisent des produits provenant des autres pays de la CEMAC.

Graphique 5.4 : Répartition (%) des UPI selon le pays d'origine des produits commercialisés, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



5.2.2 Clients des UPI

L'étude s'est aussi intéressée aux principaux clients des UPI. Du tableau 5.9, il ressort que dans l'ensemble, les ménages sont les principaux destinataires de la production des UPI. En effet, 87,5% du chiffre d'affaires réalisé par les UPI résultent des achats des ménages. Ce pourcentage est plus élevé dans les secteurs des services (95,3%). Il est respectivement de 87,0% dans l'industrie et 82,0% dans le commerce. Cette tendance à la plus grande contribution des ménages au chiffre d'affaires des UPI est perceptible quelle que soit la branche d'activité. Toutefois, il est à relever que près d'un quart du chiffre d'affaires de la branche du commerce de gros résulte de l'achat des petites entreprises commerciales.

Tableau 5.9 : Répartition (%) de la valeur du chiffre d'affaires suivant la destination des ventes, par branche d'activité et milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Grande entreprise privée commerciale	Petite entreprise commerciale	Grande entreprise privée non commerciale	Petite entreprise non commerciale	Ménage/ Particulier	UPI elle même	Autre	Total
Secteur et branche d'activité								
Industrie	1,4	5,4	1,9	1,8	87,0	0,8	1,7	100
Agro-alimentaire	0,2	10,2	0,0	0,5	88,2	0,0	0,9	100
Confection	0,0	1,8	0,5	2,1	90,9	4,2	0,5	100
BTP	0,7	3,2	4,3	1,3	86,7	0,0	3,7	100
Autres industries	4,5	5,0	2,7	3,5	82,7	0,0	1,6	100
Commerce	0,4	12,9	0,2	2,0	82,0	0,0	2,6	100
Commerce de gros	0,0	26,0	0,4	3,0	65,8	0,0	4,8	100
Commerce de détail	0,6	4,7	0,0	1,3	92,1	0,0	1,3	100
Services	0,9	1,6	0,2	0,8	95,3	0,0	1,1	100
Transport	1,7	1,1	0,1	0,3	94,8	0,0	2,1	100
Restauration	0,4	2,6	0,0	0,2	95,7	0,0	1,1	100
Réparation	0,0	4,5	1,5	4,9	88,8	0,0	0,4	100
Autres services	1,1	0,6	0,4	1,3	96,0	0,0	0,6	100
Milieu de résidence								
Urbain	0,6	8,0	0,6	1,6	86,8	0,2	2,2	100
Industrie	0,0	4,2	2,9	2,1	87,6	1,2	2,0	100
Commerce	0,4	14,1	0,2	2,1	80,0	0,0	3,2	100
Services	1,0	1,5	0,3	0,8	95,4	0,0	1,0	100
Rural	1,3	6,3	0,0	1,2	90,3	0,0	0,7	100
Industrie	4,1	7,7	0,0	1,2	85,7	0,0	1,2	100
Commerce	0,4	8,2	0,0	1,3	90,0	0,1	0,1	100
Services	0,5	2,1	0,1	1,1	94,7	0,0	1,4	100
Ensemble	0,7	7,7	0,5	1,5	87,5	0,1	1,9	100

5.3 Concurrence et fixation des prix

Dans le cadre de l'exercice de leurs activités, les UPI sont confrontées aux entreprises qui produisent ou vendent les mêmes biens ou services sur le marché. Cette situation laisse apparaître une sorte de

compétition entre les UPI des différents secteurs qui, pour s'imposer peuvent jouer sur les prix. Cette section porte sur les principaux concurrents des UPI et le mode de fixation des prix.

5.3.1 Principaux concurrents

Il ressort, du tableau 5.10, qu'en général, les UPI ont pour principaux concurrents les ménages/particuliers (39,8%), les petites entreprises commerciales (36,4%) et non commerciales (19,5%). Suivant le secteur d'activité, alors que les principaux concurrents des UPI du commerce sont les petites entreprises commerciales (51,7%), ce sont les ménages/particuliers qui représentent les principaux concurrents dans l'industrie et les services. La tendance observée par secteur d'activité se reproduit par branche d'activité.

Quel que soit le milieu de résidence, la concurrence est plus entretenue par les petites entreprises commerciales (39,0% en milieu urbain et 29,9% en milieu rural) et les ménages/particuliers (38,0% en milieu urbain et 44,6% en milieu rural). Il faut aussi relever qu'une UPI du milieu rural sur quatre a pour principal concurrent les petites entreprises non commerciales.

Tableau 5.10 : Répartition (%) des UPI suivant l'origine de la concurrence subie par le secteur informel selon la branche d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

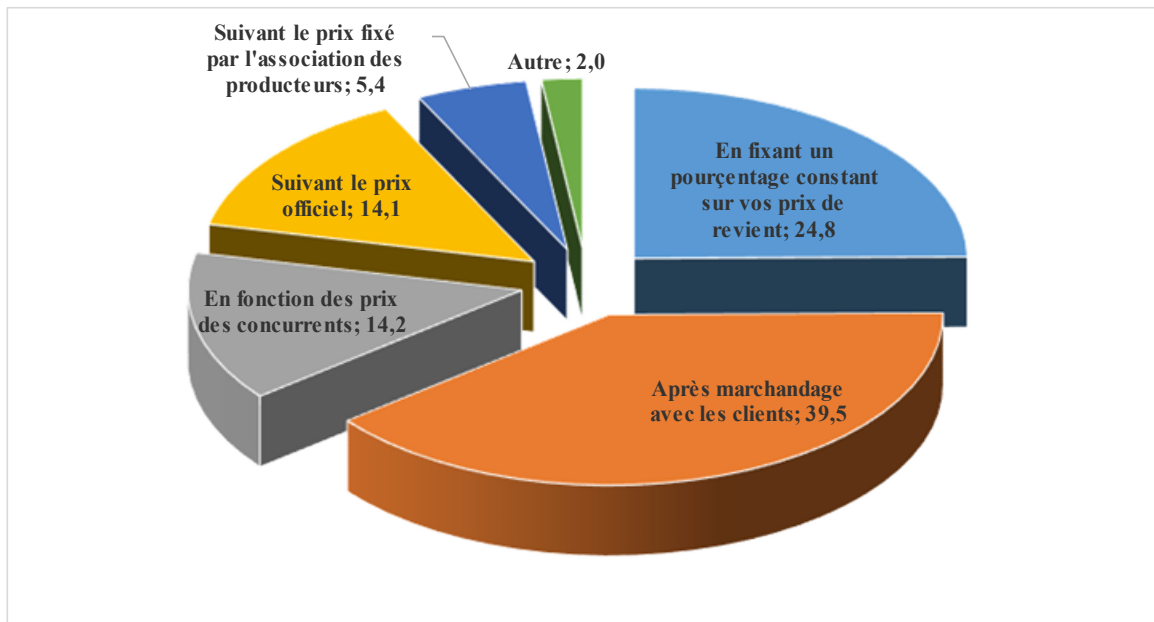
	Secteur public et parapublic	Grande entreprise privée commerciale	Petite entreprise commerciale	Grande entreprise privée non commerciale	Petite entreprise non commerciale	UPI/Ménage/particulier	Total
Secteur et branche d'activité							
Industrie	0,5	1,9	27,5	2,1	26,1	41,9	100
Agro-alimentaire	0,0	1,2	31,5	1,1	23,5	42,6	100
Confection	0,0	2,0	29,6	1,4	31,0	36,1	100
BTP	3,8	2,4	9,0	4,4	35,4	45,0	100
Autres industries	0,0	3,3	26,5	4,5	20,4	45,2	100
Commerce	0,1	3,8	51,7	0,2	6,7	37,4	100
Commerce de gros	0,0	4,1	43,0	0,0	10,7	42,1	100
Commerce de détail	0,1	3,7	53,8	0,3	5,7	36,3	100
Services	0,3	1,6	26,2	2,3	28,7	41,0	100
Transport	0,0	0,6	14,8	0,9	36,0	47,7	100
Restauration	0,1	0,6	36,1	0,9	19,5	42,9	100
Réparation	0,0	0,0	22,0	10,6	40,0	27,3	100
Autres services	1,0	4,3	26,0	4,0	31,0	33,7	100
Milieu de résidence							
Urbain	0,3	3,2	39,0	1,7	17,8	38,0	100
Rural	0,0	0,7	29,9	0,8	24,0	44,6	100
Ensemble	0,3	2,5	36,4	1,5	19,5	39,8	100

5.3.2 Mode de fixation des prix

Cette section analyse le mode de fixation des prix des principaux produits vendus et des services offerts par les UPI.

La majorité des UPI fixent elles-mêmes leurs prix ("Price makers¹⁴"). En effet, pour plus de la moitié de celles-ci, la fixation des prix dans le secteur informel se fait principalement soit par la négociation ou marchandage avec les clients (pour 39,5% des UPI), soit par pourcentage sur les prix de revient (24,8%). Toutefois, une proportion non négligeable fixe les prix en fonction de ceux des autres concurrents (14,2%), suivant les prix fixés par l'Etat (14,1%). Les prix fixés par les associations des producteurs ne sont appliqués que par 5,4% d'UPI.

Graphique 5.5 : Répartition (%) des UPI suivant le mode de fixation des prix dans le secteur informel, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Le marchandage avec les clients est le mode de fixation de prix répandu dans les secteurs de l'industrie (42,3%), des services (43,9%) et le commerce (32,7%). Pour ce dernier, il faut aussi ajouter la fixation par pourcentage constant sur les prix de revient (30,4%) (Tableau 5.11). Par ailleurs, l'application des prix officiels est plus observée dans le commerce (17,9%) et les services (14,4%).

En dehors de l'agro-alimentaire, le commerce de détail, et la restauration, le principal mode de fixation des prix est basé sur le marchandage avec les clients dans toutes les autres branches d'activité. L'application des prix officiels, bien que moins fréquente est un peu plus observée dans le commerce de gros (21,2%), le commerce de détail (17,2%), la restauration (17,0%), le transport (16,1%) et l'agro-alimentaire (13,1%).

¹⁴ En économie l'expression "price makers" qui signifie qu'une entreprise fixe elle-même les prix s'oppose à "price takers" qui signifie que l'entreprise est preneuse de prix ou qu'elle subisse les prix.

Tableau 5.11 : Répartition (%) suivant le mode de fixation des prix selon le secteur et la branche d'activité, et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Pourcentage constant sur vos prix de revient	Après marchandage avec les clients	En fonction des prix des concurrents	Prix officiel	Prix fixé par l'association des producteurs	Autre	Total
Branche d'activité détaillée							
<i>Industrie</i>	22,0	42,3	17,9	9,0	7,1	1,7	100
Agro-alimentaire	31,7	17,6	25,0	13,1	11,4	1,1	100
Confection	15,7	64,6	11,2	4,5	1,6	2,5	100
BTP	6,0	81,1	4,5	3,2	1,3	4,0	100
Autres industries	13,7	56,2	16,6	7,4	5,6	0,4	100
<i>Commerce</i>	30,4	32,7	13,6	17,9	4,6	0,9	100
Commerce de gros	20,9	38,1	13,4	21,2	4,5	1,9	100
Commerce de détail	32,4	31,5	13,6	17,2	4,6	0,7	100
<i>Services</i>	21,7	43,9	11,9	14,4	4,8	3,3	100
Transport	2,9	65,4	8,2	16,1	6,1	1,4	100
Restauration	41,9	16,0	17,4	17,0	5,4	2,2	100
Réparation	4,1	81,2	6,5	4,1	3,1	1,0	100
Autres services	14,6	55,5	8,7	11,0	2,8	7,4	100
Milieu de résidence							
<i>Urbain</i>	25,4	41,9	12,9	13,2	4,3	2,3	100
Industrie	22,1	50,0	14,0	5,9	5,3	2,6	100
Commerce	32,7	31,5	13,1	17,2	4,4	1,0	100
Services	20,5	46,7	12,2	13,8	3,5	3,4	100
<i>Rural</i>	23,9	35,3	16,4	15,7	7,3	1,3	100
Industrie	22,0	34,0	22,1	12,4	8,9	0,7	100
Commerce	25,7	34,9	14,6	19,3	5,0	0,6	100
Services	24,5	37,4	11,4	16,0	7,8	3,0	100
Ensemble	24,8	39,5	14,2	14,1	5,4	2,0	100

CHAPITRE VI : SECTEUR INFORMEL ET ÉTAT

L'idéal pour un état est que le tissu économique soit majoritairement représenté par les entreprises formelles. Au Cameroun, le secteur informel continue d'occuper une place importante dans l'économie, en dépit des efforts mis en œuvre par le Gouvernement pour faciliter la migration des UPI vers le secteur formel. Depuis 2010 avec la création de l'APME (Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises) dont les orientations sont actualisées dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le Gouvernement veut renforcer le dispositif institutionnel de pilotage de la politique nationale de promotion des PME.

Dans ce chapitre, il est analysé les relations entre les promoteurs des UPI et l'Etat. Il aborde les points suivants : la déclaration de l'activité de l'UPI auprès de l'administration, les litiges avec l'Etat et la perception des promoteurs d'UPI sur la migration vers le secteur formel.

6.1 Déclaration de l'activité

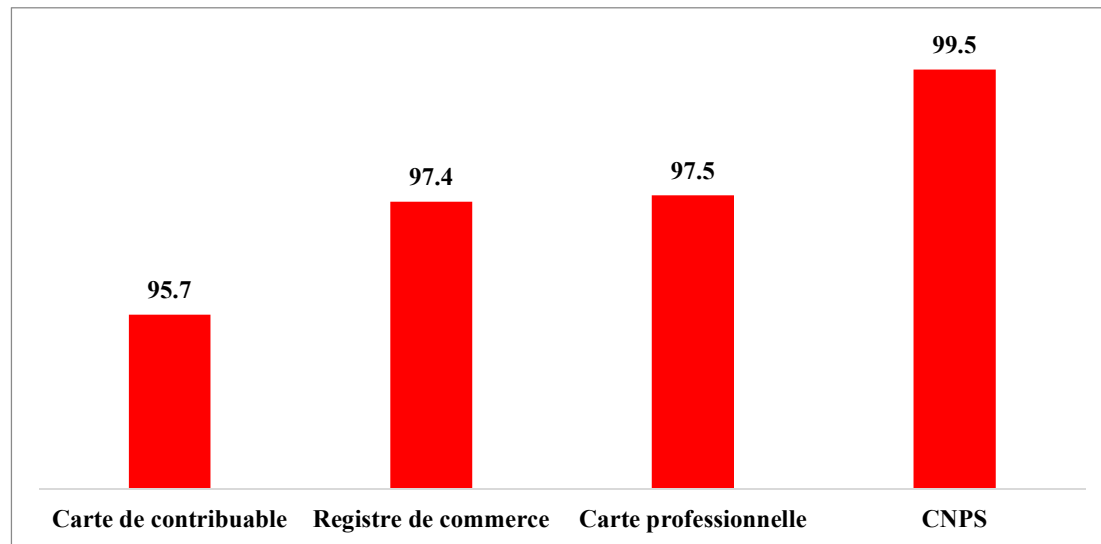
La création d'entreprise au Cameroun est régie par des règles, notamment l'enregistrement dans les registres administratifs. Cette partie présente l'enregistrement des UPI et les principales raisons de non enregistrement.

6.1.1 Enregistrement aux registres administratifs

L'enregistrement d'une unité de production est pour le promoteur, la reconnaissance de l'Etat comme un partenaire institutionnel. Le niveau d'enregistrement des UPI aux registres administratifs, a été mesuré par : l'inscription au registre de commerce, l'immatriculation du contribuable (carte de contribuable), l'inscription à la CNPS ou la possession d'une carte professionnelle.

D'après le graphique 6.1, l'enregistrement des UPI auprès de l'administration est très marginal. Plus précisément, 95,7% ne possèdent pas de numéro de contribuable, 97,4% ne sont pas inscrits au registre de commerce, 97,5% ne possèdent pas de carte professionnelle et 99,5% ne sont pas affiliées à la CNPS. Ces indicateurs présentent pratiquement les mêmes valeurs qu'en 2010, c'est dire qu'après près de 11 ans. Les attitudes des promoteurs d'UPI restent inchangées concernant l'enregistrement.

Graphique 6.1 : Taux (%) de non enregistrement des UPI par type d'enregistrement, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



6.1.2 Raisons de non enregistrement

Pour chaque type d'enregistrement, Il a été demandé aux promoteurs des UPI non-enregistrées de donner la principale raison pour laquelle leur structure n'était pas enregistrée. Plusieurs raisons ont été avancées tel qu'indiqué dans le tableau 6.1.

La principale raison la plus avancée est que l'enregistrement n'est pas obligatoire pour exercer l'activité. Quel que soit le type d'enregistrement, cette raison est avancée, par les promoteurs d'au moins 40% d'UPI non-enregistrés.

La deuxième raison vient de l'ignorance car pour près d'une UPI sur quatre, le promoteur dit ne pas savoir qu'il faut s'enregistrer.

La troisième raison est le coût élevé : les promoteurs de 20,5% d'UPI ont évoqué cette raison pour justifier la non possession d'un numéro de contribuable et de 17,2% pour le registre de commerce. C'est l'occasion de rappeler qu'au Centre de Formalités de Création des Entreprises (CFCE) la durée des formalités est fixée à 72 heures. Le coût est de 41 500 FCFA pour une entreprise individuelle et 51 500 FCFA pour une Société À Responsabilité Limitée (SARL). A l'issue de ces 72h, le promoteur reçoit la carte de contribuable, l'enregistrement au registre du commerce, une patente exonérée de taxe pendant un an et pouvant se poursuivre sur deux ans.

Il ressort aussi que les promoteurs de 6,1% d'UPI non-enregistrées ne veulent pas collaborer avec l'Etat.

Tableau 6.1 : Répartition (%) des UPI non enregistrées par principale raison de non enregistrement selon le type d'enregistrement, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type d'enregistrement	Raison de non enregistrement							Total
	Démarches trop compliquées	Trop cher	En cours d'inscription	Non obligatoire	Ne sait pas s'il faut s'inscrire	Ne veut pas collaborer avec l'Etat	Autre	
Numéro de contribuable	8,1	20,5	1,2	39,4	23,4	5,6	1,7	100,0
Registre de commerce	8,0	17,2	1,4	41,4	24,3	6,6	1,3	100,0
Carte professionnelle	8,2	13,2	1,5	45,7	24,6	5,8	1,1	100,0
CNPS	8,7	11,7	1,0	46,5	24,5	6,3	1,3	100,0
Ensemble	8,2	15,9	1,1	42,8	24,5	6,1	1,3	100,0

6.2 Litiges avec l'Etat et modes de règlements

Les UPI interagissent avec l'Etat. De cette interaction naissent parfois des litiges résultant de la réticence des UPI à se conformer à la réglementation en vigueur. Dans cette partie, il est abordé les litiges entre l'Etat et les UPI ainsi que leurs modes et coûts de règlement.

6.2.1 Litiges

Selon les données du tableau 6.2, les litiges entre l'Etat et les promoteurs des UPI sont de faible ampleur. En effet, dans seulement 9,1% d'UPI, des litiges ont été enregistrés avec l'Etat. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2010 (13%). Les secteurs des services (11,7%) et du commerce (11%) sont ceux où on enregistre le plus de litiges comparativement au secteur de l'industrie (3,5%). Le phénomène est plus accentué pour les UPI dont les promoteurs résident en milieu urbain (11,0%) qu'en milieu rural (5,9%).

Globalement, les trois principales raisons occasionnant les litiges sont liées aux impôts (34,3%), aux infractions (17,2%) et au local (14,4%).

Dans le secteur du commerce, pour 13,5% d'UPI, les litiges sont liés aux produits vendus ou utilisés.

Tableau 6.2 : Proportion (%) d'UPI ayant eu un problème avec l'Etat et leur répartition (%) par type de litiges selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

		Type de litige							Total
		Lié au local	Lié aux impôts	Lié aux produits vendus/utilisés	Lié aux prix	Lié à l'hygiène	Lié aux infractions	Autre	
Secteur d'activité									
Industrie	3,5	11,7	35,8	8,6	5,6	7,4	5,3	25,6	100,0
Commerce	11,0	18,3	28,9	13,5	6,6	9,8	9,6	13,3	100,0
Services	11,7	11,5	38,7	1,3	7,2	4,1	26,3	10,8	100,0
Milieu de résidence									
Urbain	11,0	14,8	34,8	7,2	5,7	8,2	17,6	11,7	100,0
Rural	5,9	13,2	32,9	7,0	10,3	2,3	15,8	18,6	100,0
Ensemble	9,1	14,4	34,3	7,1	6,8	6,8	17,2	13,3	100,0

6.2.2 Mode de règlement des litiges

Globalement, d'après le tableau 6.3, parmi les UPI ayant eu un problème avec l'Etat, le mode préféré de règlement est celui de l'offre d'un cadeau (en nature ou en espèce) ou de l'arrangement à l'amiable (37,3%), suivi du paiement d'une amende sans reçu (31,7%). Le paiement d'une amende contre reçu est fait seulement par 13,2% des UPI en litige. Quels que soient le secteur d'activité et le milieu de résidence, le paiement d'une amende sans reçu est deux à trois fois plus important que le paiement contre reçu. Le mode de règlement laisse transparaître des aspects de corruption entre les promoteurs des UPI et les agents de l'Etat. Les promoteurs de sept UPI sur dix en situation de litige seraient impliqués dans des actes de corruption pour résoudre ceux-ci. C'est pratiquement la même tendance qui avait été observée en 2010.

Tableau 6.3 : Répartition (%) des UPI ayant eu un problème avec l'Etat par mode de règlement selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Mode de règlement du problème					Total
	Paiement d'une amende contre reçu	Paiement (offre) d'un cadeau ou arrangement à l'amiable	Paiement d'une amende contre reçu et d'un cadeau	Paiement d'une amende sans reçu	Autre	
Secteur d'activité						
Industrie	10,3	44,5	0,0	23,5	21,7	100,0
Commerce	15,8	35,9	2,2	28,7	17,4	100,0
Services	11,6	37,0	2,1	36,0	13,3	100,0
Milieu de résidence						
Urbain	13,8	35,1	2,3	31,8	17,0	100,0
Rural	11,3	44,2	0,8	31,5	12,2	100,0
Ensemble	13,2	37,3	2,0	31,7	15,8	100,0

6.2.3 Coût des règlements des litiges

Le règlement des litiges avec l'Etat se fait généralement par le paiement des amendes ou l'offre des cadeaux. Les promoteurs d'UPI en situation de litige ont offert en moyenne 22 900 FCFA comme cadeaux et 23 200 FCFA comme amendes aux agents de l'Etat au cours des 12 derniers mois (Tableau 6.4). Ces sommes n'ont pas considérablement varié par rapport à 2010. Il n'y a pas de grande différence entre la valeur moyenne des cadeaux offerts en milieu rural (21 900 FCFA), et celui offert en milieu urbain (23 300 FCFA) pour le règlement des litiges. Par contre, la moyenne des amendes payées est beaucoup plus élevée en milieu rural (40 900 FCFA) qu'en milieu urbain (17 800 FCFA).

Selon le secteur d'activité, une démarcation nette se fait entre le montant moyen des amendes payées dans l'industrie (60 800 FCFA), les services (23 300 FCFA) et le commerce (13 400 FCFA). Quant aux cadeaux offerts, ils s'élèvent en moyenne à une vingtaine de mille quel que soit le secteur d'activité.

Le ratio de la valeur des cadeaux offerts par les UPI aux agents de l'Etat sur leur valeur ajoutée est de 1,5% en moyenne, soit une légère baisse de 0,6 points de pourcentage par rapport à 2010. Ce ratio varie faiblement selon le milieu de résidence du promoteur, et le secteur d'activité.

S'agissant des amendes payées, elles représentent en moyenne 1,7% de la valeur ajoutée des UPI. Ce ratio est plus important en milieu rural (2,5%) qu'en milieu urbain (1,3%).

Tableau 6.4 : Montants moyens des cadeaux offerts et des amendes payées par les UPI suivant le secteur d'activité et le milieu de résidence du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Cadeaux offerts		Amendes payées	
	Valeur moyenne (milliers FCFA)	Ratio (%) de la valeur du cadeau sur la valeur ajoutée	Montant moyen (milliers FCFA)	Ratio (%) du montant des amendes sur la valeur ajoutée
Secteur d'activité				
Industrie	22,0	1,8	60,8	4,8
Commerce	26,0	1,4	13,4	0,9
Services	20,5	1,5	23,3	1,8
Milieu de résidence				
Urbain	23,3	1,6	17,8	1,3
Rural	21,9	1,2	40,9	2,5
Ensemble	22,9	1,5	23,2	1,7

6.3 Perception des promoteurs d'UPI sur la migration vers le secteur formel

L'un des objectifs du Gouvernement est d'encadrer les UPI en vue de leur migration vers le secteur formel et les rendre plus productives. Cette volonté gouvernementale requiert celle des principaux acteurs que sont les promoteurs des UPI. L'EESI3 s'est intéressée à l'opinion de ces derniers sur la migration du secteur informel vers les circuits officiels, leur perception sur une fiscalité propre à leur secteur, le mode de fixation des prix et l'accès à la sécurité sociale.

6.3.1 Intégration des circuits officiels

L'une des caractéristiques des UPI est le non enregistrement auprès de l'administration ; ce qui les exclut du circuit officiel. L'une des préoccupations de l'enquête est de comprendre les raisons de cette exclusion et leur disposition à intégrer le circuit officiel. Au cours de l'enquête, l'on a demandé aux promoteurs des UPI non enregistrées, s'ils sont prêts à enregistrer leur unité de production auprès de l'administration, et à ceux qui ne payent pas les impôts s'ils sont prêts à payer les impôts sur leurs activités.

Les résultats révèlent que pour la majorité des UPI (54,4%), les promoteurs ne sont ni prêts à enregistrer leur entreprise auprès de l'administration et ni prêts à payer les impôts sur leur activité (Tableau 6.5). Ce pourcentage est en hausse de 8,1 points de pourcentage comparativement à 2010. Cependant, pour 12,6% des UPI, les promoteurs sont prêts à enregistrer leur UPI et pour 17,4%, leurs promoteurs sont prêts à payer les impôts sur l'activité. Cette tendance à un peu plus de paiement des impôts que d'enregistrement, déjà observée depuis les précédentes éditions, pourrait s'expliquer par le caractère répressif en cas de non-paiement de l'impôt. Par ailleurs, pour 7,5% des UPI, leurs promoteurs sont prêts à enregistrer leur UPI auprès de l'administration et prêts à payer les impôts sur leur activité. Comparativement à 2010, la proportion des UPI pour lesquelles les promoteurs payent les impôts a connu une baisse de l'ordre de 5,4 points de pourcentage (de 17,9% en 2010 à 12,5% en 2021). De même, la proportion des UPI enregistrées a connu la même tendance, passant de 8,0% en 2010 à 4,1% en 2021. Ainsi, tout comme lors des éditions antérieures, les données semblent traduire la volonté des acteurs du secteur informel à rester en marge de la légalité.

Tableau 6.5 : Répartition (%) des UPI suivant la volonté du promoteur à les intégrer dans les circuits officiels, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Seriez-vous prêt à payer des impôts sur votre activité ?			
	Je paye déjà	Oui	Non	Ensemble
Êtes-vous prêt à enregistrer votre unité de production auprès de l'administration ?				
Oui	2,5	7,5	2,6	12,6
Non	3,9	5,9	54,4	64,2
Ne sait pas	2,7	3,7	12,8	19,1
L'unité de production est déjà enregistrée	3,4	0,3	0,4	4,1
Ensemble	12,5	17,4	70,1	100

Comme relevé précédemment, l'analyse de la disposition des promoteurs à enregistrer leur UPI auprès de l'administration ou à payer les impôts sur leurs activités permet de noter que globalement les chefs des UPI semblent préférer rester loin de l'administration. Cette analyse globale cache quelques disparités suivant les secteurs et branches d'activité.

Une analyse suivant le secteur d'activité révèle que les UPI des services (5,4%) sont relativement plus nombreuses à être enregistrées auprès de l'administration que celles des autres secteurs (Tableau 6.6). Suivant la branche d'activité, celles des réparations (7,3%) enregistrent les proportions les plus élevées à être enregistrées auprès de l'administration. Comme relevé précédemment, les UPI sont généralement plus enclines à payer l'impôt qu'à se faire enregistrer. En effet, quel que soit le secteur ou la branche d'activité considéré, le pourcentage des UPI qui paient les impôts est largement supérieur à celui des UPI enregistrées.

Tableau 6.6 : Pourcentage des UPI suivant l'opinion des promoteurs sur leur intégration dans les circuits formels, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche activité	Intégration de l'UPI dans le circuit officiel			Disposition des chefs d'UPI à intégrer le circuit officiel		
	UPI déjà enregistrée	Paye déjà les impôts	Paye déjà l'impôt sur l'activité et est déjà enregistrée	UPI prête à être enregistrée	Prête à payer les impôts	Prête à payer l'impôt sur l'activité et est prête à être enregistrée
Industrie	2,8	7,9	2,2	12,5	16,0	7,7
Agro-alimentaire	0,6	3,3	0,1	9,9	13,1	5,2
Confection	4,5	15,1	3,9	15,7	20,3	9,9
BTP	2,5	3,0	1,4	12,6	13,8	8,3
Autre industrie	7,6	17,3	7,2	16,3	21,7	12,2
Commerce	3,7	11,4	2,9	10,1	17,9	6,5
Commerce de gros	3,0	17,9	3,0	12,5	21,5	9,4
Commerce de détail	3,8	10,0	2,9	9,5	17,1	5,9
Services	5,4	17,0	4,9	15,2	18,0	8,3
Transport	5,5	25,7	4,9	16,6	21,5	8,7
Restauration	4,3	9,4	3,5	11,1	14,9	6,4
Réparation	7,3	20,6	7,3	23,4	21,9	12,7
Autres services	6,8	18,9	6,5	18,3	18,2	9,8
Ensemble	4,1	12,5	3,4	12,6	17,4	7,5

Une analyse détaillée suivant les aspects d'intégration au circuit officiel montre que les UPI de transport, de réparation et de commerce de gros sont relativement plus nombreuses non seulement à payer les impôts (respectivement 25,7%, 20,6% et 17,9%), mais disposées à payer les impôts pour celles qui ne les payent pas encore (respectivement 21,5%, 21,9% et 21,5%).

Quant à l'enregistrement, les UPI de réparation, de transport, de confection sont relativement plus nombreuses à être enregistrées (respectivement 7,3%, 5,5% et 4,5%). C'est dans ce peloton qu'on a aussi le plus d'UPI disposées à se faire enregistrer (respectivement 23,4%, 16,6% et 15,7%). Les UPI de l'agro-alimentaire sont à la traîne quant à l'intégration dans le circuit officiel.

6.3.2 Fiscalité du secteur informel

A l'EESI3, il a été requis l'avis des promoteurs des UPI sur la mise en place d'un impôt unique pour le secteur informel. Les résultats montrent que les promoteurs de 14,9% d'UPI sont d'accord pour la mise sur pieds d'un tel impôt (Tableau 6.7). Pour 69,2% d'UPI, ils ne sont pas du tout d'accord. Comparativement à 2010, le rejet d'un tel impôt par les chefs d'UPI est devenu important. En effet, le pourcentage d'UPI dont les chefs sont contre la mise en place d'un impôt unique sur les activités du secteur informel était de 38,8% en 2010.

Cette tendance au rejet pour la majorité des UPI de l'idée de mise en place d'un impôt unique sur leurs activités est pratiquement la même selon le secteur et la branche d'activité.

Pour près d'un tiers des UPI dont les promoteurs sont d'accord pour la mise en place d'un impôt unique, la fréquence de paiement préférée est annuelle.

Tableau 6.7 : Répartition (%) des UPI suivant l'avis des promoteurs sur l'instauration d'un impôt unique ; la périodicité de paiement de cet impôt, selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Seriez-vous favorable à la mise en place d'un impôt unique sur votre activité				Selon vous cet impôt doit être payé par						
	Oui	Non	Ne sait pas	Total	Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	An	Total
Industrie	12,3	73,3	14,5	100,0	1,8	1,8	28,8	19,8	11,2	36,7	100,0
Agro-alimentaire	8,0	79,8	12,2	100,0	4,0	4,5	38,9	15,6	0,0	37,0	100,0
Confection	18,0	64,4	17,6	100,0	0,9	0,0	24,6	33,9	9,2	31,4	100,0
BTP	8,9	75,0	16,1	100,0	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	100,0
Autre industrie	21,3	62,6	16,1	100,0	(0,9)	(0,0)	(27,0)	(11,7)	(22,5)	(37,9)	100,0
Commerce	14,0	70,0	16,0	100,0	2,6	3,0	22,0	28,9	9,0	34,5	100,0
Commerce de gros	17,8	72,4	9,8	100,0	(6,9)	(0,0)	(24,8)	(26,9)	(7,1)	(34,3)	100,0
Commerce de détail	13,1	69,5	17,3	100,0	1,3	3,9	21,2	29,5	9,5	34,6	100,0
Services	17,9	65,1	17,0	100,0	1,7	0,8	17,5	37,5	8,4	34,2	100,0
Transport	24,0	59,2	16,8	100,0	1,3	0,5	19,1	36,3	11,2	31,5	100,0
Restauration	11,0	72,3	16,7	100,0	4,7	0,4	24,6	33,9	2,7	33,7	100,0
Réparation	24,3	57,4	18,4	100,0	(0,0)	(0,0)	(7,0)	(38,7)	(1,1)	(53,2)	100,0
Autres services	20,5	62,2	17,3	100,0	0,0	1,7	12,3	41,6	11,7	32,7	100,0
Ensemble	14,9	69,2	15,9	100,0	2,0	1,8	21,6	30,5	9,2	34,9	100,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

S'agissant de l'institution à laquelle doit revenir l'impôt unique, pour plus de 7 UPI sur 10 les chefs se sont prononcés pour la commune (Tableau 6.8). Il est à relever une hausse de 30,6 points de pourcentage des UPI dont les chefs souhaitent voir l'impôt unique affecté aux communes par rapport à 2010 où cet indicateur se situait à 42,6%.

Quant aux domaines prioritaires où les impôts collectés devraient être utilisés, les chefs de 30,4% d'UPI souhaitent que celui-ci soit utilisé prioritairement pour la création des emplois, 30,3% aux dépenses d'éducation et de santé, 28,1% à la construction des infrastructures (routes, marchés, etc.). L'idée d'utiliser l'impôt unique pour créer des emplois est relativement plus répandue dans les UPI des services (35,1%) et dans la branche d'activité de confection (33,9%).

Tableau 6.8 : Répartition (%) des UPI suivant l'avis des promoteurs sur l'utilisation et la destination d'un impôt unique selon le secteur d'activités, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Institution a qui doit revenir l'impôt				Domaine prioritaire où doivent être utilisés les impôts reçus								
	Administration Centrale	Commune	Ne sait pas	Total	Education, santé	Infrastructure (route, marchés,	Fonctionnement (fourniture de bureau, entretien)	Salaire des fonctionnaires	Alimenter un fond d'appui aux micro-entreprises	Création des emplois	Subventionner les produits de première nécessité	Autre	Total
Secteur et branche activité													
Industrie	23,7	67,7	8,7	100,0	29,6	27,0	1,0	1,9	5,6	29,9	2,3	2,7	100,0
Agro-alimentaire	32,8	61,9	5,3	100,0	32,7	27,6	0,0	1,4	9,8	24,5	0,8	3,2	100,0
Confection	24,0	67,9	8,1	100,0	26,4	23,0	0,9	2,4	4,2	33,9	3,8	5,4	100,0
BTP	(*)	(*)	(*)	100,0		(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	100,0
Autre industrie	(12,9)	(72,5)	(14,6)	100,0	(27,6)	(29,4)	(2,8)	(1,1)	(2,3)	(33,6)	(3,2)	(0,0)	100,0
Commerce	17,1	76,2	6,7	100,0	35,3	28,9	0,0	1,1	4,4	24,7	4,9	0,7	100,0
Commerce de gros	(18,5)	(78,9)	(2,6)	100,0	(46,3)	(21,8)	(0,0)	(3,3)	(6,5)	(15,2)	(5,6)	(1,3)	100,0
Commerce de détail	16,6	75,4	7,9	100,0	32,1	31,0	0,0	0,4	3,8	27,4	4,7	0,5	100,0
Services	16,7	73,9	9,4	100,0	26,8	28,2	0,0	2,2	5,5	35,1	2,2	0,0	100,0
Transport	17,7	77,1	5,2	100,0	25,2	33,5	0,0	1,9	3,4	33,5	2,6	0,0	100,0
Restauration	15,9	70,9	13,2	100,0	21,5	29,8	0,0	3,5	7,0	33,2	5,1	0,0	100,0
Réparation	(22,8)	(74,1)	(3,2)	100,0	(28,7)	(25,2)	(0,0)	(0,0)	(6,4)	(39,6)	(0,0)	(0,0)	100,0
Autres services	14,4	72,2	13,4	100,0	32,9	20,9	0,0	2,1	6,5	37,5	0,0	0,0	100,0
Ensemble	18,4	73,2	8,4	100,0	30,3	28,1	0,2	1,7	5,2	30,4	3,1	0,9	100,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

6.3.3 Opinions des promoteurs d'UPI sur le mode de fixation des prix par l'Etat

Les avis des promoteurs d'UPI sur la règle de fixation des prix des activités du secteur informel ont également été abordés. Il ressort du tableau 6.9 que pour la majorité des UPI (59,4%), les promoteurs déclarent que le secteur informel devrait fonctionner suivant la règle de l'économie de marché selon laquelle, le prix des produits vendus est fixé selon la loi de l'offre et de la demande. Par contre, les promoteurs de 10,5% d'UPI aimeraient voir l'Etat fixer les prix des produits vendus et pour 30,1% d'UPI ils préfèrent que les prix soient fixés par les associations de producteurs.

Tableau 6.9 : Répartition (%) des UPI suivant l'opinion des promoteurs sur les meilleures façons de déterminer le prix selon le secteur d'activité, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

A votre avis, Meilleure façon de déterminer le prix de vos produits et services				
	Fixation du prix par l'Etat	Fixation du prix par les associations des producteurs	Fixation du prix par la loi de l'offre et de la demande	Total
Secteur et branche activité				
Industrie	8,6	35,1	56,3	100,0
Agro-alimentaire	10,6	41,0	48,4	100,0
Confection	8,5	24,5	67,1	100,0
BTP	6,4	24,7	68,9	100,0
Autre industrie	4,3	40,1	55,6	100,0
Commerce	10,9	27,8	61,3	100,0
Commerce de gros	9,7	26,8	63,5	100,0
Commerce de détail	11,2	28,0	60,8	100,0
Services	11,7	28,4	59,9	100,0
Transport	16,9	27,9	55,3	100,0
Restauration	9,6	28,2	62,2	100,0
Réparation	9,2	22,6	68,2	100,0
Autres services	9,9	30,6	59,5	100,0
Ensemble	10,5	30,1	59,4	100,0

CHAPITRE VII : MODE D'INSERTION DANS LE SECTEUR INFORMEL, PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Le présent chapitre porte sur quatre principaux points : les modes d'insertion des promoteurs d'UPI, les problèmes rencontrés, les aides souhaitées et les perspectives dans le secteur informel.

7.1 Modes d'insertion des promoteurs des UPI dans le secteur informel

Le mode d'insertion des promoteurs des UPI dans le secteur informel sera appréhendé à travers les raisons de choix de leurs activités, le mode de fixation du volume des prestations et le mode d'approche de la clientèle.

7.1.1 Raisons du choix de l'activité dans le secteur informel

Il a été demandé aux promoteurs d'UPI de se prononcer sur la principale raison du choix de leur activité.

A cette question, les promoteurs de 46,7% d'UPI ont déclaré exercer le métier qu'ils ont appris (Tableau 7.1). Pour 17,2% d'UPI, ils ont bénéficié d'une opportunité et pour 14,7% d'UPI, ils exercent le métier qui leur donne le meilleur profit que d'autres produits ou services. Les promoteurs de seulement 7,9% d'UPI préfèrent exercer dans les activités qui leurs garantissent les recettes les plus stables. Ces tendances sont presque similaires selon le secteur d'activité et le milieu de résidence du promoteur.

Tableau 7.1 : Répartition (%) des UPI suivant la principale raison de choix de l'activité par les promoteurs selon secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Raison du choix de l'activité	Secteur d'activité			Milieu de résidence		
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	Ensemble
Tradition familiale	7,8	4,8	4,1	4,1	7,6	5,4
Métier appris	58,4	35,5	48,4	47,2	45,8	46,7
Meilleur profit	8,4	20,3	14,2	14,3	15,4	14,7
Recettes plus stables	5,6	9,8	7,7	8,1	7,4	7,9
Opportunité	13,4	22,0	15,6	17,1	17,5	17,2
Autres	6,3	7,5	10,1	9,2	6,2	8,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.1.2 Mode de fixation du volume des prestations

Dans l'ensemble, les promoteurs de 38,8% d'UPI fixent les volumes des prestations en fonction de leur capacité de production (Tableau 7.2). Pour 34,0% d'UPI, ils le fixent en fonction de la demande prévisible.

Selon le secteur d'activité, les promoteurs de quatre UPI dix du secteur du commerce fixent le volume des prestations à partir de la demande prévisible. Par contre, la fixation en fonction de la capacité de production est plus pratiquée dans les secteurs de l'industrie (42,0%) et des services (40,9%). Cette tendance est également observée en milieux urbain (36,5%) et rural (42,6%) pour ce type de mode par rapport aux autres.

Tableau 7.2 : Répartition (%) des UPI suivant les principaux modes de fixation des volumes des prestations par les promoteurs selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Mode de fixation	Secteur d'activité			Milieu de résidence		Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	
Commandes	31,6	20,3	20,8	26,4	19,0	23,7
Prévision des demandes	24,9	43,2	32,2	33,6	34,7	34,0
Capacité de production	42,0	33,9	40,9	36,5	42,6	38,8
Autres	1,6	2,5	6,1	3,5	3,6	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.1.3 Mode d'approche des clients

Pour écouler leur production, les UPI mettent en place des techniques commerciales différentes (Tableau 7.3). Pour un peu plus de six UPI sur dix, les promoteurs attendent que les clients se présentent. Les promoteurs de 23,4% d'UPI cherchent à se faire connaître à travers certains réseaux notamment la famille, les voisins et les amis pour avoir des clients. Pour seulement 11,4% d'UPI, les promoteurs adoptent des stratégies marketing de prospection auprès de la clientèle. Ces tendances demeurent quels que soient le secteur d'activité et le milieu de résidence.

Tableau 7.3 : Répartition (%) des UPI suivant le principal mode d'approche des clients par les promoteurs selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Stratégie marketing	Secteur d'activité			Milieu de résidence		Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	
Attendre les clients	63,1	62,7	65,2	59,1	71,8	63,7
Se faire connaître	26,7	22,5	21,7	25,8	19,2	23,4
Prospecter les clients	8,5	13,5	11,7	13,5	7,8	11,4
Autres	1,6	1,3	1,5	1,6	1,2	1,5
Total	100	100	100	100	100	100

7.2 Difficultés rencontrées par les UPI

Les acteurs du secteur informel font face à plusieurs difficultés qui font ombrage au rayonnement de leurs activités. Ces difficultés sont relatives à la nature de leurs activités, à la main d'œuvre, et à la survie des UPI.

7.2.1 Difficultés liées à l'exercice de l'activité

Les difficultés de fonctionnement des UPI sont dues principalement au manque de clientèle ou problème de débouché pour écouler les produits (32,2%), à la concurrence excessive (20,0%) et au difficultés d'approvisionnement en matières premières et produits vendus (19,4%) (Tableau 7.4). Ces trois principaux problèmes sont les plus vécus par les UPI quels que soient le secteur d'activité et le milieu de résidence du promoteur de l'UPI. A ceux-ci s'ajoutent d'autres problèmes notamment, le manque de place ou de local adapté (14,4%), le manque de machines et d'équipements (9,7%) et les problèmes de trésorerie (8,8%).

Le secteur du commerce est le plus affecté par les problèmes de débouchés (36,7%), de concurrence excessive (26,1%) et d'approvisionnement en matières premières (25,5%).

Les problèmes liés à la technique de fabrication et au recrutement de personnel qualifié sont moins déclarés par les chefs d'UPI (1,9%). Ce résultat tiendrait, entre autres, du fait qu'en règle générale, les activités du secteur informel ne requièrent pas d'aptitudes techniques et de qualification particulières.

Tableau 7.4 : Pourcentage des UPI par difficultés rencontrées suivant le secteur d'activité, le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type de difficulté	Secteur d'activité			Milieu de résidence		
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	Ensemble
Concurrence excessive	18,9	26,1	15,1	22,1	16,5	20,0
Manque de clientèle/Problème de débouché	32,8	36,7	27,4	31,9	32,8	32,2
Difficultés d'approvisionnement en matières premières et produits vendus	21,5	25,5	12,0	18,4	21,2	19,4
Problème de trésorerie/Manque de liquidité	8,1	10,9	7,3	8,5	9,4	8,8
Manque de place/Local adapté	12,4	17,8	12,5	16,4	10,7	14,4
Manque de machines, d'équipements	17,0	3,0	10,4	10,5	8,3	9,7
Trop de réglementations, d'impôts et de taxes	2,4	5,2	8,3	6,5	3,9	5,5
Difficulté d'organisation, de gestion	2,6	2,8	2,4	2,7	2,5	2,6
Difficultés techniques de fabrication	4,5	0,5	0,7	1,5	2,2	1,7
Recrutement de personnel qualifié	3,4	0,8	1,8	1,9	1,8	1,9
Autres problèmes	2,7	3,1	3,7	3,8	2,1	3,2
Pourcentage d'UPI ayant rencontré au moins un problème	66,5	70,8	60,6	67,4	63,3	65,9

C'est pour les UPI exerçant leurs activités dans un "Etang\fleuve\mer" et celles exerçant dans un "Hangar" que les promoteurs ont relativement plus déclaré avoir eu au moins une difficulté dans l'exercice de leurs activités (86,2% et 84,6% respectivement) (Tableau 7.5). Ensuite celles qui exercent leurs activités dans un local fixe au sein d'un marché public (77,3%).

Par contre, pour celles exerçant dans les domiciles des clients (55,4%) d'une part et d'autre part dans un « Véhicule/moto/vélo/brouette/porte-tout » (57,7%), les promoteurs ont relativement moins déclaré avoir eu au moins une difficulté dans l'exercice de leurs activités. Le "Manque de clientèle ou les problèmes de débouché" (36,1%), et la "forte concurrence" (28,9%) sont plus relevés comme problèmes pour les UPI exerçant leurs activités dans un local fixe au sein d'un marché public.

Pour les UPI sans local, l'absence de local est aussi un handicap pour l'exercice de leurs activités. En effet, 17,5% d'UPI qui exercent comme ambulants/nomades et 24,5% de celles qui exercent sur un poste improvisé sur la voie publique ont enregistré comme problème de fonctionnement l'absence d'un local.

Par ailleurs, l'excès de réglementation/impôts/taxes a été relativement plus cité dans les UPI qui utilisent un véhicule/moto/vélo/brouette/porte-tout (22,8%) comme outil de travail ou un local fixe (22,0%) dans un marché (boutique, comptoir).

Tableau 7.5 : Pourcentage des UPI rencontrant les difficultés suivant le type de local en fonction du type de problème, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type de problème	Type de local /lieu où s'exerce l'activité														
	Ambulant/nomade	Poste improvisé sur la voie publique	Poste fixe sur la voie publique	Véhicule/moto/vélo/brouette/po-rt-tout	Domicile des clients	A domicile sans installation particulière	A domicile avec une installation particulière	Poste improvisé dans un marché	Autre (sans local professionnel)	Local fixe dans un marché (boutique, comptoir)	Atelier, boutique, restaurant, hôtel, etc.	Etang/fleuve/lac	Hangar	Autre (avec local professionnel)	Ensemble
Trop de concurrence	20,9	23,4	24,1	15,1	10,0	13,6	15,9	28,5	(14,6)	28,9	24,4	(*)	(37,6)	15,7	20,0
Manque de clientèle/ Problème de débouché	28,3	36,0	34,3	21,1	23,1	31,4	35,5	37,7	(23,7)	36,1	34,8	(*)	(22,5)	30,5	32,2
Difficultés d'approvisionnement en matières premières et produits vendus	14,7	19,5	17,3	3,5	10,7	20,6	24,8	26,5	(6,2)	23,2	21,2	(*)	(42,2)	22,8	19,4
Problème de trésorerie/ Manque de liquidité	8,2	6,8	10,2	6,3	4,7	7,7	11,3	10,0	(16,5)	10,7	10,9	(*)	(18,8)	13,3	8,8
Manque de place/Local adapté	17,5	24,5	19,8	1,3	14,5	15,1	9,8	15,2	(2,7)	10,3	9,3	(*)	(20,4)	9,6	14,4
Manque de machines, d'équipements	7,7	6,0	8,6	3,8	22,7	10,3	13,5	5,0	(19,8)	13,8	21,3	(*)	(14,6)	9,6	9,7
Trop de réglementation, d'impôts et de taxes	3,9	3,7	3,8	22,8	4,5	1,0	1,6	3,8	(0,0)	22,0	11,6	(*)	(10,0)	12,5	5,5
Difficulté d'organisation, de gestion	2,0	3,0	0,7	2,0	2,2	1,8	3,8	4,1	(15,8)	1,4	2,3	(*)	(3,0)	3,6	2,6
Difficultés techniques de fabrication	1,2	1,8	1,5	0,0	4,9	2,8	1,5	1,0	(0,0)	0,7	1,9	(*)	(4,5)	0,3	1,7
Recrutement de personnel qualifié	1,4	1,0	3,2	0,5	7,7	1,4	1,3	0,9	(0,0)	3,5	5,0	(*)	(3,0)	1,8	1,9
Autres problèmes	4,6	4,2	2,4	5,3	3,2	2,7	2,8	2,7	(3,9)	2,5	2,1	(*)	(0,0)	2,1	3,2
Pourcentage d'UPI ayant au moins un problème	61,4	70,8	67,8	57,7	55,4	60,7	70,7	71,6	73,5	77,3	68,9	86,2	84,6	64,4	65,9

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs non pondérés ayant permis de les estimer (25-49 cas).

- Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

7.2.2 Difficultés liées à la main d'œuvre

L'analyse des difficultés liées à la main d'œuvre, est restreinte aux UPI ayant au moins un employé, soit de taille supérieure ou égale à 2. Pour 16,5% de ces UPI, les promoteurs déclarent avoir rencontré au moins une difficulté liée à la main d'œuvre (Tableau 7.6). Cette proportion est plus importante dans les services (20,4%) et l'industrie (19,2%). Les problèmes d'indiscipline ou de manque de sérieux (7,1%), d'instabilité des employés (4,5%) et de manque de main d'œuvre qualifiée (4,9%) sont les plus fréquents dans les UPI.

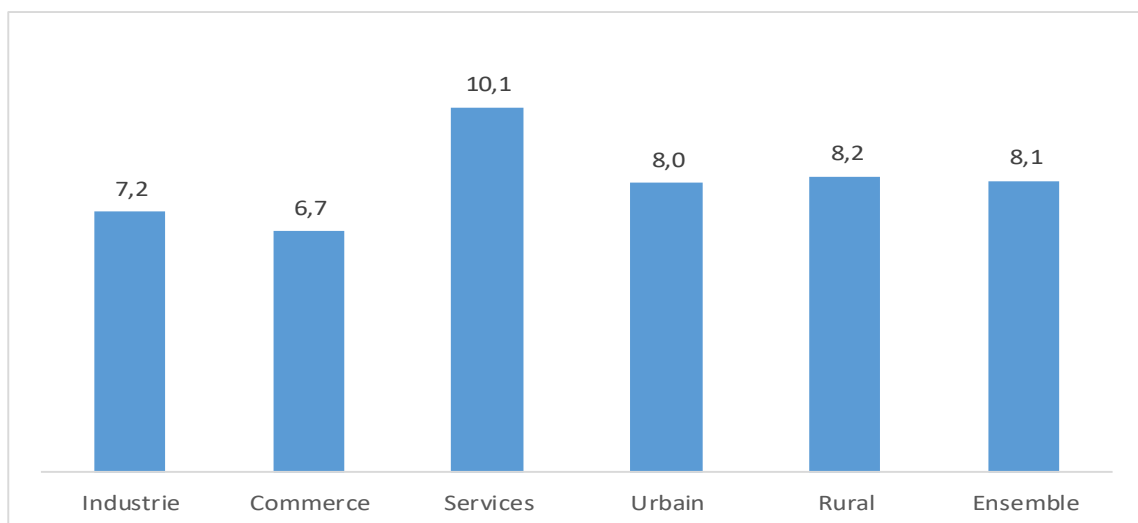
Tableau 7.6 : Pourcentage des UPI par type de problème lié à la main d'œuvre, suivant le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Type de problème de main d'œuvre	Secteur d'activité			Milieu de résidence		Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	
Manque de main d'œuvre qualifiée	6,8	1,8	4,8	4,4	5,9	4,9
Manque de main d'œuvre	5,2	1,7	5,2	3,1	6,8	4,3
Instabilité des employés	6,4	1,4	4,5	5,0	3,7	4,5
Salaire trop élevé	0,8	0,2	0,4	0,5	0,6	0,5
Problème avec les syndicats	0,6	0,0	1,4	0,6	0,9	0,7
Problème d'indiscipline ou manque de sérieux	7,6	2,4	10,1	8,0	5,2	7,1
Autre	1,1	1,4	2,7	2,2	0,6	1,7
Pourcentage d'UPI rencontrant au moins une difficulté liée à la main d'œuvre	19,2	6,8	20,4	17,8	13,8	16,5

7.2.3 Difficultés pouvant entraver la survie de l'UPI

Dans l'ensemble, pour huit UPI sur cent, les promoteurs déclarent n'avoir pas des difficultés pouvant conduire à la fermeture de leur UPI (Graphique 7.1). Afin de mieux apprécier les difficultés liées à la survie des UPI, l'analyse suivante est restreinte aux promoteurs qui en rencontrent au moins une.

Graphique 7.1 : Proportion (%) des UPI dont les promoteurs déclarent n'avoir pas de difficultés pouvant conduire à la disparition de leur UPI, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Il ressort du tableau 7.7 que les principales difficultés les plus citées qui peuvent occasionner la disparition des UPI sont, le manque de clientèle (44,7%) et dans une proportion beaucoup plus basse, l'excès de concurrence (13,7%). Le manque de liquidité (12,3%) et de matières premières ou marchandises (11,2%) sont également des problèmes non négligeables pouvant conduire à la disparition des UPI. L'excès de réglementation/impôts/ taxes ne constitue pas en soi une menace pour la survie des UPI (1,3%).

Quel que soit le milieu de résidence, le manque de clientèle reste la principale difficulté qui menace la survie des UPI. Cette difficulté est d'ailleurs plus citée en milieu rural (48,7%) qu'en milieu urbain (42,5%). Le secteur de l'industrie est celui où cette raison est également la plus fréquente (49,1%).

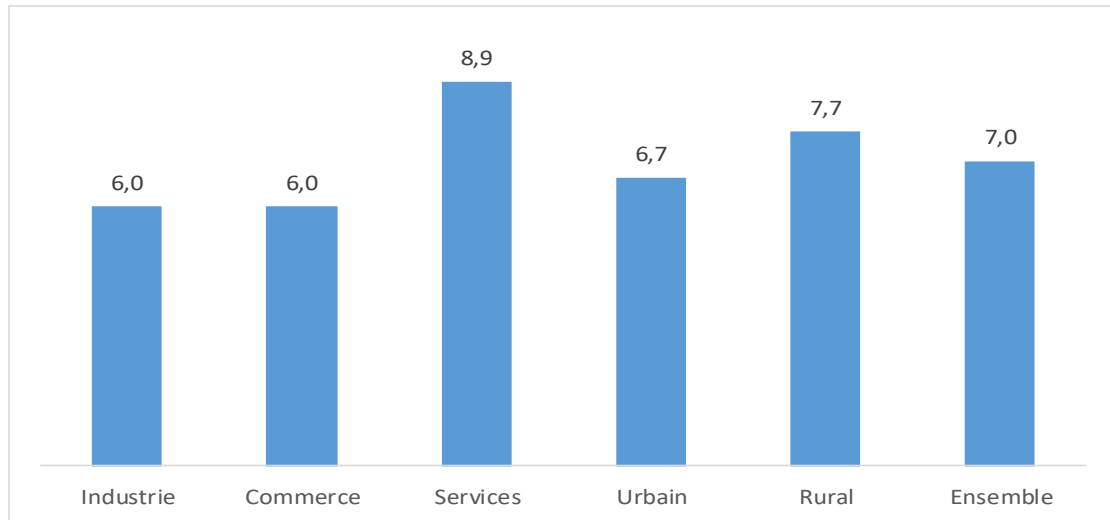
Tableau 7.7 : Répartition (%) des UPI suivant la principale difficulté pouvant conduire à leur disparition selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Principale difficulté	Secteur d'activité			Milieu de résidence		
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	Ensemble
Manque de matière premières/marchandises	11,5	15,1	7,0	9,6	13,9	11,2
Manque de clientèle	49,1	40,4	45,5	42,5	48,7	44,7
Trop de concurrence	11,4	13,3	15,9	15,3	10,9	13,7
Manque de liquidités	9,7	16,5	10,4	12,8	11,5	12,3
Manque de personnel qualifié	0,5	0,0	0,2	0,2	0,3	0,2
Problèmes de locaux, de place	1,5	2,8	1,9	2,8	0,9	2,1
Problèmes de machines, d'équipements	5,3	0,6	2,9	3,0	2,4	2,8
Problèmes techniques de fabrication	1,2	0,1	0,2	0,3	0,7	0,5
Problèmes d'organisation, de gestion	0,3	0,5	0,7	0,6	0,4	0,5
Trop de réglementations, d'impôts, de taxes	0,3	1,5	1,9	1,7	0,7	1,3
Autre	1,9	2,5	3,2	3,3	1,4	2,6
Pas de risque de disparition	7,2	6,7	10,1	8,0	8,2	8,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.2.4 Difficultés liées au développement de l'UPI

Globalement, 7,0% d'UPI n'ont pas de problèmes de développement (Graphique 7.2). Toutefois, pour celles qui rencontrent des problèmes de développement, le manque de clientèle (32,2%), le manque de liquidité (26,3%), l'excès de concurrence (14,9%) et dans une moindre mesure le manque de matières premières (7,2%) sont par ordre d'importance les principales difficultés qui entravent leur développement (Tableau 7.8).

Graphique 7.2 : Proportion (%) des UPI dont les promoteurs déclarent n'avoir pas eu des problèmes de développement, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021



Les problèmes d'ordre technique, organisationnel ou le manque de personnel qualifié sont presque inexistants (moins de 1%). Quant aux difficultés liées à l'excès de réglementation/impôts et taxes, elles sont très marginales étant donné qu'elles sont évoquées dans seulement 1,1% d'UPI.

Tableau 7.8 : Répartition (%) des UPI suivant la principale difficulté entravant leur développement selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Principale difficulté	Secteur d'activités			Milieu de résidence		Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	
Manque de matières premières	8,5	8,5	4,9	6,9	7,7	7,2
Manque de clientèle	37,3	30,3	30,2	28,5	38,9	32,2
Trop de concurrence	13,1	14,9	16,4	16,1	12,9	14,9
Manque de liquidités	19,7	31,9	26,0	28,3	22,8	26,3
Manque de personnel qualifié	0,4	0,0	0,6	0,3	0,3	0,3
Problèmes de locaux, de place	0,4	3,7	4,1	4,6	2,2	3,7
Problèmes de machines, d'équipements	7,6	0,9	3,4	3,7	3,8	3,7
Problèmes techniques de fabrication	1,0	0,0	0,0	0,1	0,6	0,3
Problèmes d'organisation, de gestion	0,5	0,7	0,9	0,9	0,4	0,7
Trop de réglementations, d'impôts, de taxes	0,1	1,1	1,9	1,5	0,4	1,1
Saisonnalité de l'activité	1,1	1,1	0,8	0,9	1,2	1,0
Autre	1,3	1,0	1,9	1,5	1,3	1,4
Pas de problème de développement	6,0	6,0	8,9	6,7	7,7	7,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.3 Désidérata des promoteurs d'UPI

Les aspects abordés ici sont relatifs aux différents appuis souhaités par les promoteurs d'UPI afin de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent et l'usage qu'ils feraient du crédit s'ils en bénéficiaient.

7.3.1 Appuis souhaités

Pour faire face à leurs difficultés du moment, les promoteurs de près de la moitié d'UPI (45,9%) souhaitent une assistance pour approvisionnement (Tableau 7.9). Ce type d'appui est encore plus souhaité dans le secteur du commerce (47,4%) et en milieu rural (47,9%). La formation technique (23,8%), l'accès au crédit (23,2%) ainsi que l'accès à de grosses commandes (21,0%) sont également des appuis souhaités par les promoteurs d'UPI.

Tableau 7.9 : Proportion (%) des UPI par type d'appui souhaité par les promoteurs, suivant le secteur d'activité, le milieu de résidence et le sexe du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Types d'appui	Secteur d'activité			Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Accès à des grosses commandes	25,2	24,5	14,5	20,7	21,6	19,0	22,6	21,0
Accès au crédit	22,0	27,0	20,4	23,4	22,7	23,0	23,3	23,2
Assistance pour approvisionnement	42,5	47,4	47,0	44,7	47,9	46,2	45,6	45,9
Accès aux informations sur le marché	8,2	12,9	6,5	9,7	8,4	8,7	9,6	9,2
Accès à des machines modernes	21,7	3,1	10,5	11,8	9,9	12,2	10,3	11,1
Publicité pour les nouveaux produits	5,9	6,0	4,6	6,7	3,2	5,4	5,5	5,4
Formation à l'organisation des comptes	7,1	6,7	4,6	6,3	5,7	4,6	7,2	6,1
Formation technique	26,4	23,7	22,0	24,9	22,0	23,4	24,2	23,8
Enregistrement de l'activité	3,5	3,1	4,3	3,9	3,2	4,9	2,7	3,6
Limiter le contrôle de l'Etat dans nos activités	4,9	4,5	7,3	6,6	4,0	5,2	6,0	5,6
Autre	2,6	5,5	7,4	6,0	4,4	8,0	3,3	5,4

7.3.2 Utilisation des crédits

S'ils pouvaient bénéficier d'un crédit pour financer leurs activités, les promoteurs de 31,1% d'UPI consacraient prioritairement les fonds obtenus à l'accroissement du stock de matières premières (Tableau 7.10). Pour une UPI sur quatre, ils utiliseraient le crédit pour ouvrir un autre établissement, soit 16,9% pour ouvrir un autre établissement dans la même activité et 8,5% pour ouvrir un autre établissement dans une autre activité. Par ailleurs, pour 15,9% d'UPI, les promoteurs consacraient le crédit octroyé pour améliorer leurs locaux, contre 11,5% dont les promoteurs souhaiteraient améliorer leurs machines, mobiliers et outils. Pour seulement 3,5% d'UPI, les promoteurs utiliseraient le crédit pour recruter du personnel.

Dans le secteur du commerce, pour deux UPI sur cinq, les promoteurs utiliseraient le crédit pour accroître leurs stocks de marchandises. Dans le secteur de l'industrie et des services, cette proportion est respectivement de 30,0% et 19,7%.

Tableau 7.10 : Répartition (%) des UPI suivant l'usage prioritaire qui serait fait du crédit obtenu, selon le secteur d'activité, le milieu de résidence et le sexe du promoteur, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Usage éventuel du crédit	Secteur d'activité			Milieu de résidence		de Sexe		Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Accroître son stock de matières premières	30,0	42,9	19,7	28,8	36,6	20,2	38,9	31,1
Améliorer son local, son emplacement	11,5	17,3	18,4	17,8	11,2	12,8	18,2	15,9
Améliorer ses les machines, mobilier, outil	20,8	2,4	12,7	12,0	10,2	16,8	7,6	11,5
Embaucher	5,3	2,1	3,5	3,4	3,8	4,7	2,7	3,5
Ouvrir un autre établissement dans la même activité	12,3	16,5	21,4	17,7	15,0	21,0	13,9	16,9
Ouvrir un autre établissement dans une autre activité	7,4	6,8	11,3	8,6	8,4	10,1	7,3	8,5
Engager des dépenses en dehors de l'établissement	7,6	6,1	7,4	6,4	8,7	8,4	6,1	7,0
Autre	5,1	5,8	5,6	5,3	6,1	5,9	5,2	5,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.4 Perspectives du secteur informel

Cette section aborde d'une part les stratégies mises en place par les promoteurs d'UPI en cas de réduction de la demande et d'autre part, les perspectives du devenir des UPI.

7.4.1 Stratégie en cas de réduction de la demande

En cas de réduction de la demande (Tableau 7.11), les principales stratégies envisagées dans les UPI sont la diversification des activités (36,3%), l'abandon de l'activité (17,1%) et l'amélioration de la qualité des produits (15,5%). A quelques exceptions près, ces tendances sont pratiquement les mêmes quels que soient le secteur d'activité et le milieu de résidence.

La contraction de la masse salariale (soit en réduisant les salaires, soit en réduisant le nombre de salariés) ne constitue une solution potentielle que pour une proportion marginale d'UPI. Ceci pourrait s'expliquer par le faible taux de salarisation dans le secteur informel.

Tableau 7.11 : Répartition (%) des UPI suivant la principale stratégie envisagée en cas de réduction de la demande selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, EESI3-Phase 2, Cameroun, 2021

Principale stratégie envisagée	Secteur d'activité			Milieu de résidence		Ensemble
	Industrie	Commerce	Services	Urbain	Rural	
Réduire le nombre de salariés	5,2	4,3	4,0	5,1	3,2	4,4
Réduire les salaires	4,2	2,6	3,4	3,8	2,5	3,3
Réduire son bénéfice	8,2	9,5	10,3	9,2	9,7	9,4
Diversifier ses activités	32,6	40,0	35,7	38,3	32,9	36,3
Chercher un autre emploi	9,0	11,4	12,5	10,6	11,9	11,1
Améliorer la qualité de ses produits	18,3	14,1	14,6	15,6	15,3	15,5

Abandonner l'activité	19,5	15,5	16,9	14,7	21,5	17,1
Autre	3,1	2,7	2,6	2,6	3,0	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.4.2 Devenir des UPI

En dépit de la situation économique difficile, pour trois UPI sur dix, les promoteurs sont optimistes quant à l'avenir de leur unité de production (Tableau 7.12). Cette proportion est un peu plus élevée dans les UPI de confection (88,3%) et de services de réparation (88,9%). Toutefois, dans l'agro-alimentaire (71,1%) et des transports (71,8%), les promoteurs sont les moins optimistes quant à l'avenir de leur UPI. Les UPI dirigées par les hommes sont proportionnellement plus nombreuses (77,5%) que celles dirigées par les femmes (74,8%) à présenter un sentiment d'optimisme de la part de leur promoteur quant à leur avenir.

Pour sept UPI sur dix, les promoteurs souhaitent que leurs proches ou connaissances poursuivent les activités de l'UPI. Cette volonté des promoteurs est plus importante pour les UPI de confection (86,4%), des réparations (84,6%) et des BTP (80,2%).

Tableau 7.12 : Proportion (%) d'UPI dont les promoteurs sont optimistes quant au devenir de leur UPI ; Proportion (%) d'UPI dont les promoteurs souhaitent la poursuite des activités par leurs proches ou connaissances, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Optimiste pour l'avenir de l'UPI	Souhait de la relève de l'activité par leurs proches ou connaissances
Industrie	77,0	74,1
Agro-alimentaire	71,1	68,4
Confection	88,3	86,4
BTP	84,2	80,2
Autres industries	73,7	70,2
Commerce	74,4	69,2
Commerce de gros	74,5	72,8
Commerce de détail	74,4	68,4
Services	76,8	70,1
Transport	71,8	60,2
Restauration	75,3	70,1
Réparation	88,9	84,6
Autres services	81,6	77,4
Milieu de résidence		
Urbain	78,0	70,6
Rural	72,5	71,5
Sexe du promoteur		
Masculin	77,5	72,2
Féminin	74,8	69,9
Ensemble	76,0	70,9

CHAPITRE VIII : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR INFORMEL ENTRE 2005 ET 2021

Ce chapitre examine l'évolution, entre 2005 et 2021, des principaux indicateurs qui caractérisent le secteur informel, notamment ceux relatifs aux conditions d'activité, au capital, au financement, à l'investissement, à la production, à l'insertion et à la concurrence.

8.1 Evolution conceptuelle due au passage du SCN 1993 au SCN 2008

La définition des entreprises du secteur informel est incluse dans le Système de comptabilité nationale (SCN) depuis le SCN 1993. Toutefois, le SCN 2008, en son chapitre 25, fournit plus de détails sur les aspects informels de l'économie.

Dans le passé, il y avait des suggestions pour écarter du secteur informel, les entreprises qui produisent des services professionnels ou les travailleurs indépendants qui rendent des services techniques tels que les médecins, les avocats, les architectes, les ingénieurs. La raison avancée était le niveau élevé de leur compétence et d'autres caractéristiques propres à ces activités. Cependant, le SCN 2008 a recommandé qu'il ne devrait pas avoir un traitement spécial pour ces entreprises. Ainsi, elles sont incluses ou exclues du secteur informel sur la base des critères qui définissent les entreprises de ce secteur.

Le SCN 2008 recommande que les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (division 97 de la CITI), ou les ménages sont des producteurs pour usage final propre, soient exclues du champ du secteur informel.

En accord avec la CITI rev4, le travail à façon¹⁵ a été ramené au niveau des biens qu'ils produisent contrairement aux autres éditions de l'EESI qui les classaient dans les services.

8.2 Evolution des indicateurs de conditions d'activité, de main d'œuvre et d'emplois dans le secteur informel

L'évolution des indicateurs de conditions d'activité, de main d'œuvre et d'emploi est appréciée à travers les variations observées entre 2010 et 2021 de la taille moyenne des UPI, du taux de salarisation, de la durée moyenne de travail, de l'âge moyen, du niveau d'études, du niveau de rémunération et de l'ancienneté des travailleurs.

Le secteur informel reste dominé par les UPI unipersonnelles (85,7%) en 2021 et la taille moyenne des UPI est restée quasi stable entre 2010 (1,3 personne) et 2021 (1,2 personne). En dehors des BTP (+0,5 personne) et de la confection (-0,5 personne) où on observe respectivement une hausse et une baisse de la taille moyenne des UPI, c'est la stabilité qui est observée dans les autres branches d'activité (Tableau 8.1).

En raison de la prédominance des UPI unipersonnelles tant en 2010 qu'en 2021, le taux de salarisation au niveau national demeure faible dans le secteur informel. Sur cette période, ce

¹⁵ Un travail est à façon lorsqu'une personne fournit la main d'œuvre, mais non la matière première nécessaire à son ouvrage. Exemple : La couturière du quartier avait l'habitude de travailler à façon. Se dit un travail effectué à domicile par l'ouvrier alors que son employeur lui fournit la matière première.

taux est resté invariable au niveau national et quasi stable quel que soit le milieu de résidence du promoteur de l'UPI.

Suivant la branche d'activité, la baisse du taux de salarisation est enregistrée dans le transport (-3,7 points de pourcentage) et l'agro-alimentaire (-2,7 points de pourcentage). Par contre, les réparations (+5,6 points de pourcentage), les BTP (+4,8 points de pourcentage) et le commerce de gros (+1,1 points de pourcentage) sont celles qui affichent une progression du taux de salarisation.

Globalement, la durée moyenne de travail par semaine a augmenté de plus de 3 heures entre 2010 et 2021, passant de 37,7 à 41,2 heures.

La durée moyenne de travail par semaine demeure plus élevée parmi les UPI dont le promoteur réside en milieu urbain, que chez ceux dont le promoteur réside en milieu rural. Par ailleurs, par rapport à 2010, cette durée est en augmentation de 3,8 heures chez les travailleurs des UPI dont le promoteur réside en milieu urbain, et de 2,2 heures chez ceux dont le promoteur réside en milieu rural.

C'est dans le commerce (+6,3 heures), et plus particulièrement dans le commerce de détail (+7,4 heures) que les travailleurs effectuent plus d'heures de travail par semaine par rapport à 2010. Cette augmentation est de 1,9 heures dans les services, malgré une baisse de 4,0 heures dans la branche des réparations. Cette durée est restée stable dans l'industrie avec toutefois des disparités suivant ses branches d'activité. En effet, tandis qu'on enregistre une augmentation hebdomadaire du nombre d'heures de travail dans l'agro-alimentaire (+3,2 heures), les BTP (-3,7 heures) et la confection (-1,6 heures) se démarquent par une réduction de la durée hebdomadaire du temps de travail.

Tableau 8.1: Taille moyenne des UPI, taux de salarisation dans les UPI et durée moyenne de travail par semaine (heures) en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Taille moyenne				Taux de salarisation				Durée moyenne de travail par semaine (en heures)			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Secteur et branche d'activité												
Industrie	1,6	1,5	1,4	-0,1	10,2	13,3	15,1	1,8	26,4	33,0	33,5	0,5
Agro-alimentaire	1,5	1,2	1,2	0,0	3,0	5,0	2,3	-2,7	19,9	24,6	27,8	3,2
Confection	1,4	1,8	1,3	-0,5	3,4	4,5	4,6	0,1	36,1	40,6	39,0	-1,6
BTP	2,2	1,8	2,3	0,5	47,2	39,8	44,6	4,8	40,7	38,8	35,1	-3,7
Autres industries	1,6	1,7	1,5	-0,2	12,6	24,9	18,0	-6,9	32,2	41,9	38,8	-3,1
Commerce	1,3	1,2	1,1	-0,1	2,9	4,3	4,4	0,1	41,6	40,4	46,7	6,3
Commerce de gros	1,4	1,2	1,2	0,0	13,7	8,6	9,7	1,1	36,9	38,6	40,8	2,2
Commerce de détail	1,3	1,2	1,1	-0,1	2,2	3,8	3,2	-0,6	41,9	40,6	48,0	7,4
Services	1,5	1,2	1,2	0,0	8,4	7,0	7,0	0,0	40,1	41,0	42,9	1,9
Transport	1,3	1,1	1,1	0,0	17,2	8,1	4,4	-3,7	55,1	52,5	51,6	-0,9
Restauration	1,6	1,3	1,2	-0,1	4,8	3,7	4,2	0,5	36,3	36,4	39,3	2,9
Réparation	1,6	1,6	1,7	0,1	7,2	11,3	16,9	5,6	46,5	46,7	42,7	-4,0
Autres services	1,4	1,2	1,2	0,0	11,5	7,7	10,2	2,5	37,3	37,3	40,6	3,3
Milieu de résidence												
Urbain	1,5	1,3	1,3	0,0	11,8	10,6	9,9	-0,7	43,1	42,1	45,9	3,8
Rural	1,5	1,3	1,2	-0,1	5,1	6,6	7,3	0,7	27,4	33,3	35,5	2,2
Ensemble	1,5	1,3	1,2	-0,1	7,9	8,6	8,7	0,1	33,8	37,7	41,2	3,5

Globalement, entre 2010 et 2021, l'âge moyen des travailleurs du secteur informel a augmenté de 2,7 ans (Tableau 8.2). La hausse est enregistrée quel que soit le milieu de résidence du promoteur de l'UPI. Par ailleurs, l'augmentation de l'âge moyen des travailleurs concerne toutes les branches d'activité à l'exception des BTP (-2,9 ans) où l'on enregistre un rajeunissement des travailleurs.

Tableau 8.2: Caractéristiques démographiques des travailleurs du secteur informel par statut et secteur d'activité en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Âge moyen (années)				Niveau d'études (années)				Ancienneté (années)			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Secteur et branche d'activité												
<i>Industrie</i>	31,9	33,1	34,3	1,2	5,0	7,2	6,2	-1,0	6,8	6,9	7,8	0,9
Agro-alimentaire	31,6	34,5	36,1	1,6	4,2	6,3	4,4	-1,9	7,3	7,4	8,3	0,9
Confection	29,4	28,0	33,1	5,1	6,5	7,3	7,5	0,2	4,9	5,2	7,2	2,0
BTP	31,3	34,5	31,6	-2,9	7,7	8,5	8,2	-0,3	5,4	7,9	7,2	-0,7
Autres industries	34,5	34,4	35,5	1,1	5,1	7,9	6,0	-1,9	7,0	7,0	7,9	0,9
<i>Commerce</i>	33,2	35,0	37,8	2,8	5,3	7,3	6,7	-0,6	4,7	5,5	7,1	1,6
Commerce de gros	33,6	35,6	40,5	4,9	6,4	7,0	6,3	-0,7	4,8	7,3	8,7	1,4
Commerce de détail	33,2	34,9	37,2	2,3	5,3	7,4	6,8	-0,6	4,7	5,2	6,7	1,5
<i>Services</i>	30,7	31,0	35,0	4,0	6,6	7,9	7,4	-0,5	4,5	4,8	6,7	1,9
Transport	31,3	31,2	33,7	2,5	7,8	7,6	7,5	-0,1	2,7	3,8	6,1	2,3
Restauration	31,5	30,9	36,2	5,3	5,9	7,0	5,9	-1,1	4,2	4,5	6,7	2,2
Réparation	29,2	29,4	33,0	3,6	6,2	6,8	8,0	1,2	6,3	5,5	7,3	1,8
Autres services	29,6	31,3	35,2	3,9	7,6	9,2	9,3	0,1	5,3	5,3	7,1	1,8
Milieu de résidence												
Urbain	31,3	32,9	35,7	2,8	7,0	8,4	8,3	-0,1	4,3	4,9	6,5	1,6
Rural	32,3	33,2	35,8	2,6	4,4	6,4	4,9	-1,5	6,6	6,8	8,0	1,2
Ensemble	31,9	33,0	35,7	2,7	5,5	7,5	6,8	-0,7	5,7	5,8	7,2	1,4

S'agissant du niveau d'études, il a baissé de près d'une année entre 2010 et 2021, passant ainsi de 7,5 années d'études (classe de 5^e/2^e année du premier cycle du secondaire) en 2010 à 6,8 ans (classe de 6^e/1^{ère} année du premier cycle du secondaire) en 2021.

Les travailleurs du secteur informel exercent en moyenne depuis sept ans dans leur UPI en 2021 (7,2 ans), un peu plus qu'en 2010 (5,8 ans). Cette hausse est aussi observée suivant le secteur d'activité et le milieu de résidence. Toutefois, la branche d'activité BTP enregistre une légère baisse de l'ancienneté moyenne des travailleurs dans l'UPI.

Niveau de la rémunération

Le revenu mensuel moyen issu de l'activité est passé de 48 400 FCFA en 2010 à 85 500 FCFA en 2021, soit un relèvement de 37 100 FCFA (Tableau 8.3). C'est pour les UPI dont le promoteur réside en milieu urbain qu'on enregistre la plus forte augmentation du revenu mensuel moyen (+41 400 FCFA contre +29 600 FCFA pour les UPI dont le promoteur réside en milieu rural).

Suivant le secteur d'activité de l'UPI, le revenu mensuel moyen enregistre sa plus forte augmentation dans les services (+46 400 FCFA), suivi du commerce (+39 800 FCFA), et de l'industrie (+21 300 FCFA). Par ailleurs, les UPI des branches transport (+45 400 FCFA) et restauration (+46 300 FCFA) enregistrent les augmentations les plus importantes.

Tableau 8.3: Evolution du niveau de rémunération en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Revenu mensuel moyen (en milliers de FCFA)				Revenu mensuel médian (en milliers de FCFA)				Revenu horaire moyen (en FCFA)			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Secteur et branche d'activité												
Industrie	22,1	41,8	63,1	21,3	8,0	15,0	28,5	13,5	194,7	294,2	562,8	268,6
Agro-alimentaire	12,0	22,0	38,8	16,8	4,0	10,0	14,7	4,7	139,4	207,9	434,7	226,8
Confection	27,6	29,7	66,0	36,3	13,0	6,0	38,9	32,9	177,9	170,3	471,1	300,8
BTP	50,1	77,8	89,2	11,4	39,0	60,0	50,0	-10,0	285,7	466,4	758,1	291,7
Autres industries	32,8	80,2	84,1	3,9	12,0	35,0	40,0	5,0	236,9	445,6	720,8	275,2
Commerce	34,9	52,1	91,9	39,8	14,0	26,0	43,0	17,0	195,2	299,8	739,6	439,8
Commerce de gros	66,9	109,7	120,4	10,7	41,0	96,0	60,0	-36,0	421,1	661,6	1379,9	718,3
Commerce de détail	32,8	45,8	85,8	40,0	13,0	23,0	40,7	17,7	182,3	262,3	602,5	340,2
Services	38,4	53,1	99,5	46,4	20,0	31,0	56,4	25,4	222,6	301,4	705,0	403,6
Transport	63,8	68,8	114,2	45,4	51,0	60,0	78,3	18,3	269,6	304,7	677,7	373,0
Restauration	31,8	48,0	94,3	46,3	11,0	27,0	45,0	18,0	203,5	306,3	639,9	333,6
Réparation	32,5	41,2	74,6	33,4	17,0	22,0	42,6	20,6	162,4	205,0	546,7	341,7
Autres services	41,4	53,1	102,2	49,1	21,0	29,0	50,0	21,0	258,2	331,3	872,8	541,5
Milieu de résidence												
Urbain	41,9	58,6	100,0	41,4	22,0	34,0	58,9	24,9	226,3	323,6	685,2	361,6
Rural	21,0	38,2	67,8	29,6	7,0	15,0	28,3	13,3	178,6	266,8	653,8	387,0
Ensemble	29,6	48,4	85,5	37,1	11,0	24,0	41,7	17,7	203,5	298,4	671,0	372,6

Sur cette période, le revenu mensuel médian a presque doublé passant de 24 000 FCFA en 2010 à 41 700 FCFA en 2021. Cette évolution pourrait traduire une amélioration de la rémunération chez les travailleurs du secteur informel, mais aussi les effets de l'inflation sur l'économie. Globalement, les tendances observées avec le revenu moyen s'observent ici également. Toutefois, c'est l'industrie de confection (+32 900 FCFA) qui présente la plus forte progression du revenu médian.

Le revenu horaire moyen quant à lui est en hausse de 372,6 FCFA. Cette augmentation est plus marquée dans le commerce (439,8 FCFA), et davantage dans le commerce de gros (718,3 FCFA).

8.3 Evolution des indicateurs de capital, de financement et d'investissement du secteur informel

L'évolution des indicateurs de capital, de financement et d'investissement est appréciée à travers les variations observées entre 2010 et 2021 des valeurs moyennes et médianes du capital des UPI, des montants des investissements réalisés et des emprunts contractés.

Le montant moyen (en valeur nominale¹⁶) du capital investi par les UPI a connu un relèvement de 183 800 FCFA entre 2010 et 2021 (Tableau 8.4). Ce relèvement est plus important au niveau des secteurs de commerce (+305 100 FCFA) et services (+201 700 FCFA), tout comme pour les branches de transport (+579 400 FCFA) et de réparations (+251 400 FCFA). Par contre, dans la branche d'activité de restauration (-22 600 FCFA), il est enregistré une baisse du montant moyen du capital investi par les UPI.

¹⁶ L'étude n'a pas capté les éléments permettant de calculer les déflateurs.

Le montant médian du capital investi a plus que doublé entre 2010 et 2021, passant de 17 000 FCFA à 40 000 FCFA.

Tableau 8.4: Montant moyen et médian du capital par UPI selon le secteur d'activité et le milieu en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Montant moyen du capital par UPI (en milliers de FCFA)				Montant médian du capital (en milliers de FCFA)			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Industrie	164,5	156,1	206,4	50,3	11,0	13,0	22,5	9,5
Agro-alimentaire	86,5	44,3	47,4	3,1	9,0	8,0	8,3	0,3
Confection	242,0	195,2	201,4	6,2	96,0	71,0	75,0	4,0
BTP	142,5	41,9	141,6	99,7	16,0	17,0	38,0	21,0
Autres industries	379,8	596,5	659,2	62,7	14,0	21,0	32,0	11,0
Commerce	140,4	215,3	520,4	305,1	10,0	9,0	21,5	12,5
Commerce de gros	541,1	127,9	(394,2)	(266,3)	31,0	27,0	(30,0)	(3,0)
Commerce de détail	117,9	486,9	555,4	68,5	9,0	8,0	20,0	12,0
Services	287,5	226,9	428,6	201,7	43,0	44,0	120,0	76,0
Transport	449,8	110,1	689,5	579,4	242,0	250,0	350,0	100,0
Restauration	233,5	151,3	128,7	-22,6	25,0	17,0	20,0	3,0
Réparation	314,2	193,4	444,8	251,4	56,0	53,0	40,0	-13,0
Autres services	287,2	44,3	395,6	351,3	32,0	35,0	120,0	85,0
Milieu de résidence								
Urbain	298,4	298,7	416,6	117,9	30,0	35,0	75,0	40,0
Rural	116,8	94,2	344,6	250,4	10,0	10,0	20,0	10,0
Ensemble	190,2	197,8	381,6	183,8	15,0	17,0	40,0	23,0

Note : Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs ayant permis de les estimer (25-49 cas).

Il ressort du tableau 8.5 que la proportion des UPI ayant acquis des équipements au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête a très peu varié entre 2010 et 2021. Un effort d'investissement est cependant noté dans le secteur de l'industrie avec une hausse de 8,1 points de pourcentage. A l'inverse, cette proportion est en baisse dans les secteurs du commerce (-5,1 points de pourcentage) et des services (-2,1 points de pourcentage). Au niveau de la branche d'activité, il se dégage que la croissance enregistrée dans le secteur de l'industrie est imputable à l'agro-alimentaire (+17,5 points de pourcentage). Le transport (-8,8 points de pourcentage) connaît la plus grande baisse du pourcentage d'UPI qui ont investi au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

La valeur moyenne de l'investissement consenti a augmenté de 26 000 FCFA entre 2010 et 2021 (Tableau 8.5). Cette évolution est plus faible en milieu urbain (+17 600 FCFA) qu'en milieu rural (+53 500 FCFA). Dans le secteur du commerce, l'on a enregistré une baisse de 172 000 FCFA alors que la valeur moyenne de l'investissement consenti a augmenté de 150 300 FCFA dans les services et de 30 600 FCFA dans l'industrie.

Tableau 8.5: Pourcentage des UPI ayant investi, Montant moyen investi par UPI ayant investi, selon le secteur d'activité et le milieu en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Investissement							
	Proportion (%) d'UPI avec capital ayant investi				Montant moyen de l'investissement (en milliers de FCFA) pour celles ayant investi			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Industrie	37,3	36,5	44,6	8,1	39,4	20,0	50,6	30,6
Agro-alimentaire	35,0	37,3	54,8	17,5	11,6	10,2	24,8	14,6
Confection	51,7	38,2	44,5	6,3	102,6	26,8	96,2	69,4
BTP	38,1	36,6	34,3	-2,3	10,6	13,7	(30,9)	(17,2)
Autres industries	35,5	31,4	32,6	1,2	87,7	58,1	(83,7)	(25,6)
Commerce	30,8	34,5	29,4	-5,1	49,8	256,7	84,7	-172,0
Commerce de gros	25,0	38,4	(25,8)	(-12,6)	732,0	1757,0	(*)	(*)
Commerce de détail	31,2	34,1	30,5	-3,6	16,0	69,7	89,5	19,8
Services	35,7	38,8	36,7	-2,1	77,8	100,9	251,2	150,3
Transport	43,4	35,4	26,6	-8,8	211,5	300,2	686,0	385,8
Restauration	33,1	38,0	45,7	7,7	47,7	41,4	41,5	0,1
Réparation	28,2	32,3	44,1	11,8	38,3	74,1	(*)	(*)
Autres services	39,3	43,2	38,0	-5,2	54,6	55,0	(196,6)	(141,6)
Milieu de résidence								
Urbain	36,9	38,9	34,0	-4,9	83,5	188,6	206,2	17,6
Rural	33,8	34,3	40,9	6,6	28,8	34,5	88,0	53,5
Ensemble	35,1	36,6	37,4	0,8	52,2	117,4	143,4	26,0

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs ayant permis de les estimer (25-49 cas).
 - Une astérisque (*) indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

8.4 Évolution des indicateurs de production, insertion et concurrence dans le secteur informel

8.4.1 Évolution des indicateurs de performance économique

Les indicateurs de performance économique que sont : le chiffre d'affaires, la production, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation sont globalement en hausse sur la période.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel, qui représente l'ensemble des ventes des UPI a augmenté de 24 600 FCFA en moyenne entre 2010 et 2021 (Tableau 8.6). Alors qu'il est en hausse pour les UPI dont le promoteur réside en milieu urbain (+ 71 100 FCFA), il présente une baisse pour les UPI dont le promoteur réside en milieu rural (-35 800 FCFA). Par ailleurs, il est en hausse dans les services (-127 600 FCFA) et en baisse dans l'industrie (-77 200 FCFA) et le commerce (-7 800 FCFA). Il est à relever que la baisse enregistrée dans ces deux derniers secteurs est particulièrement imputable respectivement aux BTP (-377 300 FCFA) et au commerce de gros (-721 000 FCFA).

La valeur ajoutée est en hausse de 31 600 FCFA en moyenne entre 2010 et 2021. Cette augmentation est plus marquée dans les services (+49 800 FCFA) et dans le commerce (35 600

FCFA). Dans l'industrie, elle n'est que de 11 300 FCFA. Cette faible hausse dans l'industrie est portée par la chute de la valeur ajoutée dans les BTP (-15 300 FCFA) et la confection (-14 000 FCFA).

Suivant le milieu de résidence, les UPI des promoteurs résidant en milieu urbain ont plus amélioré leurs performances économiques relativement à celles dont le promoteur réside en milieu rural. En effet, la valeur ajoutée s'est accrue de 38 900 FCFA pour les premières et de 25 400 FCFA chez les dernières.

Globalement, l'excédent brut d'exploitation présente les mêmes tendances que la valeur ajoutée.

Tableau 8.6: Chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

	Chiffre d'affaires moyen mensuel (en milliers de FCFA)				Production moyenne mensuelle (en milliers de FCFA)				Valeur ajoutée moyenne mensuelle (en milliers de FCFA)				Excédent brut d'exploitation /Revenu mixte moyen mensuel (en milliers de FCFA)			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Secteur et branche d'activité																
<i>Industrie</i>	88,1	261,8	184,6	-77,2	87,6	260,0	172,5	-87,5	48,9	100,7	112,0	11,3	42,0	80,7	93,9	13,2
Agro-alimentaire	59,0	124,5	104,6	-19,9	58,7	123,6	94,8	-28,8	21,3	36,5	50,8	14,3	20,1	34,3	49,4	15,1
Confection	78,3	206,1	170,5	-35,6	76,8	199,2	138,4	-60,8	44,3	102,5	88,5	-14,0	42,1	96,6	83,4	-13,2
BTP	152,9	732,4	355,1	-377,3	152,6	732,2	355,1	-377,1	124,1	267,4	252,1	-15,3	83,3	200,8	170,3	-30,5
Autres industries	158,7	463,0	293,0	-170,0	157,9	462,6	291,4	-171,2	106,7	202,6	204,1	1,5	94,0	139,7	175,6	35,9
<i>Commerce</i>	292,4	472,9	465,1	-7,8	86,3	133,6	167,1	33,5	68,3	96,9	132,5	35,6	65,3	89,7	126,8	37,1
Commerce de gros	1288,2	1770,1	1049,1	-721,0	340,7	475,7	279,4	-196,3	276,0	44,5	199,9	155,4	264,3	312,5	189,7	-122,8
Commerce de détail	230,7	334,3	346,4	12,1	70,6	97,0	144,3	47,3	55,5	70,5	118,8	48,3	53,0	66,0	114,0	48,0
<i>Services</i>	196,9	212,1	339,7	127,6	175,4	200,3	322,5	122,2	79,8	89,9	139,7	49,8	74,6	83,2	133,0	49,8
Transport	207,1	247,1	221,6	-25,5	207,1	238,4	221,6	-16,8	111,5	137,0	131,6	-5,4	100,9	125,9	126,3	0,4
Restauration	216,7	262,9	322,8	59,9	201,2	244,6	299,5	54,9	60,6	70,7	136,9	66,2	58,4	67,0	133,2	66,2
Réparation	100,1	132,2	224,4	92,2	96,7	119,4	197,6	78,2	69,6	74,8	143,6	68,8	63,8	67,9	125,2	57,3
Autres services	196,8	174,4	512,5	338,1	146,3	166,1	488,8	322,7	100,1	83,5	151,4	67,9	92,6	76,7	141,4	64,7
Milieu de résidence																
Urbain	275,2	362,6	433,7	71,1	168,3	235,4	288,4	53,0	95,5	109,9	148,8	38,9	86,5	97,2	136,5	39,3
Rural	104,6	270,2	234,4	-35,8	70,5	160,5	154,3	-6,2	39,8	81,7	107,1	25,4	36,9	71,6	101,1	29,5
Ensemble	173,8	316,8	341,4	24,6	110,2	198,3	226,3	28,0	62,4	95,9	129,5	33,6	57,0	84,5	120,1	35,6

8.4.2 Évolution des indicateurs de la productivité apparente

La valeur ajoutée mesure la richesse créée par l'entreprise. L'évolution de la productivité apparente des UPI est examinée à partir des ratios valeur ajoutée sur travail et valeur ajoutée sur capital.

Le ratio valeur ajoutée sur le nombre de travailleurs du secteur informel qui représente la « productivité par tête » est en nette augmentation de 30 090 FCFA sur la période (Tableau 8.7). Cette hausse est également enregistrée en milieu rural, et davantage en milieu urbain.

La productivité par tête est en nette progression dans le secteur du commerce comparativement aux autres secteurs. En effet dans ce secteur, elle est passée de 82 340 FCFA en 2010 à 115 818 FCFA en 2021. Ce sont les UPI de la branche commerce de détail et restauration qui ont connu la plus importante augmentation de la productivité par tête. La productivité par tête a plutôt baissé dans les BTP (-37 003 FCFA).

Tableau 8.7: Productivité par tête et productivité apparente du travail en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	VA/L1 (en milliers de FCFA)				VA/L2 (en milliers de FCFA)				VA/K (FCFA)			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Industrie	30,800	68,070	77,652	9,582	0,272	0,487	0,539	0,052	0,302	0,594	0,758	0,164
Agro-alimentaire	13,900	29,430	41,088	11,658	0,162	0,278	0,344	0,066	0,25	0,638	0,814	0,176
Confection	31,700	55,830	69,326	13,496	0,204	0,322	0,414	0,092	0,186	0,539	0,434	-0,105
BTP	56,600	146,050	109,047	-37,003	0,326	0,898	0,722	-0,176	0,874	6,534	2,239	-4,295
Autres industries	65,700	120,580	135,644	15,064	0,476	0,704	0,813	0,109	0,283	0,32	0,541	0,221
Commerce	50,700	82,340	115,818	33,478	0,284	0,479	0,576	0,097	0,52	0,261	0,386	0,125
Commerce de gros	196,300	287,860	167,372	-120,488	1,237	1,75	0,955	-0,795	0,596	0,109	(0,694)	(0,585)
Commerce de détail	41,300	59,960	104,778	44,818	0,229	0,347	0,508	0,161	0,501	0,504	0,325	-0,179
Services	53,000	73,100	116,884	43,784	0,307	0,421	0,633	0,212	0,286	0,298	0,363	0,065
Transport	85,800	122,470	124,940	2,470	0,363	0,549	0,563	0,014	0,264	0,282	0,216	-0,066
Restauration	38,000	56,060	115,236	59,176	0,244	0,359	0,682	0,323	0,264	0,492	1,290	0,798
Réparation	44,200	47,280	82,979	35,699	0,221	0,246	0,452	0,206	0,225	0,119	0,267	0,148
Autres services	69,500	70,660	123,266	52,606	0,434	0,447	0,707	0,260	0,362	0,341	0,417	0,076
Milieu de résidence												
Urbain	62,900	84,420	115,720	31,300	0,340	0,477	0,601	0,124	0,332	0,257	0,450	0,193
Rural	26,800	63,220	77,849	14,629	0,228	0,444	0,547	0,103	0,352	0,784	0,413	-0,371
Ensemble	41,600	73,960	104,050	30,090	0,287	0,462	0,588	0,126	0,339	0,353	0,438	0,085

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs ayant permis de les estimer (25-49 cas).

Le second indicateur pour mesurer la productivité apparente s'obtient en rapportant la valeur ajoutée au nombre total d'heures d'activité exercées par les employés. Cette productivité apparente de travail a aussi connu une évolution à la hausse sur la période passant de 462 FCFA par heure en 2010 à 588 FCFA par heure en 2021. Cette évolution est plus marquée pour les UPI dont le promoteur vit en milieu urbain où la valeur ajoutée horaire est passée de 477 FCFA par heure à 601 FCFA par heure.

L'augmentation de la valeur ajoutée horaire des UPI est plus importante dans les services et moins dans l'industrie. Suivant la branche d'activité, la restauration (323 FCFA par heure) affiche l'augmentation la plus importante de la valeur ajoutée horaire.

Le ratio valeur ajoutée sur capital a légèrement progressé. En effet, la valeur ajoutée produite par 1000 FCFA de capital investi est passé de 353 FCFA en 2010 à 438 FCFA en 2021. Pour les UPI dont le promoteur vit en milieu rural, la valeur ajoutée produite par 1000 FCFA de capital s'est dégradée passant de 784 FCFA à 413 FCFA. Par contre, elle a augmenté pour les UPI dont le promoteur vit en milieu urbain, passant de 257 FCFA en 2010 à 450 FCFA en 2021. Les progressions les plus importantes sont enregistrées dans l'industrie et le commerce, et davantage dans la restauration. Par contre, les BTP constituent la branche dans laquelle on enregistre la baisse la plus importante de la productivité du capital.

8.4.3 Evolution des indicateurs de niveau de bénéfice

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est la part de la valeur ajoutée qui est considérée comme un revenu mixte dans le secteur informel en ce sens qu'il rémunère aussi bien le travail effectif du chef de l'UPI que le capital investi par l'UPI. Il permet de se faire une idée sur la rentabilité de l'UPI. Pour apprécier cette rentabilité sur la période, l'EBE a été rapporté soit au capital, soit au travail (effectif des personnes employées).

Tableau 8.8 : Évolution des Indicateurs moyens du niveau de bénéfice en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et Branche d'activité	EBE/L1 (1000 FCFA)				EBE/K (FCFA)			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Industrie	26,40	54,55	65,15	10,60	0,26	0,48	0,61	0,13
Agro-alimentaire	13,10	27,63	39,95	12,32	0,24	0,60	0,78	0,18
Confection	30,10	52,60	65,30	12,70	0,18	0,51	0,40	-0,11
BTP	38,00	109,69	73,65	-36,04	0,59	4,91	1,53	-3,38
Autres industries	57,80	83,17	116,69	33,52	0,25	0,22	0,45	0,23
Commerce	48,50	76,26	110,84	34,58	0,50	0,24	0,37	0,13
Commerce de gros	188,00	261,12	(158,88)	(-102,24)	0,57	0,10	(0,65)	(0,55)
Commerce de détail	39,40	56,17	100,55	44,38	0,48	0,47	0,31	-0,16
Services	49,50	67,70	111,27	43,57	0,27	0,28	0,34	0,06
Transport	77,70	112,63	119,97	7,34	0,24	0,26	0,21	-0,05
Restauration	36,60	53,18	112,20	59,02	0,26	0,47	1,24	0,77
Réparation	40,60	42,90	72,30	29,40	0,21	0,11	0,23	0,12
Autres services	64,20	64,99	115,10	50,11	0,34	0,31	0,38	0,07
Milieu de résidence								
Urbain	57,00	74,70	107,41	32,71	0,30	0,23	0,38	0,15
Rural	24,80	55,43	83,15	27,72	0,33	0,68	0,42	-0,26
Ensemble	38,00	65,20	96,45	31,25	0,31	0,31	0,40	0,09

Note :

- Les valeurs entre parenthèse () doivent être interprétées avec précaution en raison des faibles effectifs ayant permis de les estimer (25-49 cas).

Le bénéfice par tête est en nette augmentation dans l'ensemble, par milieu de résidence et par secteur d'activité (Tableau 8.8). Les BTP (-36 040 FCFA) constituent la seule branche qui présente un bénéfice par tête en régression par rapport à 2010.

L'EBE par unité de capital investi en 2021 est resté presque invariable sur la période. Cette quasi-stabilité globale masque des évolutions contrastées selon certaines caractéristiques retenues. Ainsi, les branches d'activités BTP, commerce de détail, confection et transport sont celles dont une unité de capital investie en 2021 a rapporté moins qu'une unité de capital investie en 2010.

Les UPI de la restauration, de l'agroalimentaire et des réparations ont connu une amélioration de leur rentabilité économique entre 2010 et 2021. L'EBE par unité de capital investi en 2021 est en augmentation par rapport à 2010 parmi les UPI dont le promoteur réside en milieu urbain et en recul chez celles dont le promoteur réside en milieu rural.

8.4.4 Evolution des perspectives dans le secteur informel

La reconnaissance de l'Etat comme partenaire institutionnel privilégié par les acteurs du secteur informel pourrait favoriser la migration de ceux-ci vers le secteur formel.

Les statistiques disponibles font état d'une volonté manifeste des acteurs du secteur informel à ne pas vouloir collaborer avec l'Etat pour ce qui est de l'enregistrement de leurs activités et du paiement des impôts y afférents (Tableau 8.9). Malgré cela, l'on observe en général comme une quasi constance de la proportion des chefs d'UPI désirant collaborer avec l'Etat. Toutefois, la proportion de chefs d'UPI désirant collaborer avec l'Etat est en net repli en milieu rural (-5,2 points de pourcentage), dans les branches d'activité de BTP (-16,8 points de pourcentage), de la restauration (-4,5 points de pourcentage), du commerce de gros (-2,6 points de pourcentage) et de l'agro-alimentaire (-2,0 points de pourcentage). Cette proportion est en nette hausse en milieu urbain (+7,3 points de pourcentage), dans les branches transport (+14,0 points de pourcentage) et réparation (+12,6 points de pourcentage).

Les promoteurs d'UPI restent optimistes quant au lendemain de leur UPI bien que la majorité d'entre eux ne désirent pas collaborer avec l'Etat. La proportion des chefs d'UPI déclarant que leur UPI a un avenir est légèrement en baisse comparativement à 2010, surtout en milieu rural (-6,2 points de pourcentage) et dans les branches commerce de gros (-13,3 points de pourcentage). En revanche, l'optimisme est plus marqué pour les chefs d'UPI des branches d'activité réparation (+9,9 points de pourcentage).

Tableau 8.9: Perspectives pour le secteur informel non agricole en 2005, 2010 et 2021, EESI3 - Phase 2, Cameroun, 2021

Secteur et branche d'activité	Proportion (%) de chefs d'UPI désirant collaborer (prêt à payer l'impôt et à se faire enregistrer)				Proportion (%) de chefs d'UPI qui déclarent que l'UPI a un avenir				Proportion (%) de chefs d'UPI désirant voir leur enfant exercer dans l'UPI			
	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010	2005	2010	2021	Ecart 2021-2010
Industrie	14,5	14,0	12,2	-1,8	74,1	79,0	77,7	-1,3	47,2	72,1	74,3	2,2
Agro-alimentaire	10,8	8,8	6,8	-2,0	72,0	73,0	71,2	-1,8	44,4	66,7	67,5	0,8
Confection	14,6	17,7	17,7	0,0	85,5	90,8	88,9	-1,9	53,5	81,7	86,5	4,8
BTP	28,5	28,0	11,2	-16,8	85,3	85,8	85,1	-0,7	52,7	73,7	81,3	7,6
Autres industries	20,0	17,8	21,9	4,1	68,9	82,7	74,9	-7,8	50,2	79,6	71,3	-8,3
Commerce	11,7	11,9	12,0	0,1	70,8	78,9	75,2	-3,7	45,5	71,1	69,2	-1,9
Commerce de gros	18,3	18,7	16,1	-2,6	79,4	88,5	75,2	-13,3	56,2	86,6	72,9	-13,7
Commerce de détail	11,3	11,1	11,2	0,1	70,3	77,9	75,2	-2,7	44,8	69,4	68,5	-0,9
Services	13,4	12,8	18,1	5,3	70,8	74,9	77,3	2,4	42,6	65,6	70,1	4,5
Transport	11,7	6,3	20,3	14,0	66,7	70,4	71,8	1,4	30,6	57,3	59,5	2,2
Restauration	11,6	17,1	12,6	-4,5	73,2	78,1	76,0	-2,1	40,0	70,4	70,0	-0,4
Réparation	15,7	13,0	25,6	12,6	74,8	80,8	90,0	9,2	57,7	72,7	84,9	12,2
Autres services	16,5	12,8	21,9	9,1	67,3	73,4	81,8	8,4	47,4	64,5	77,6	13,1
Milieu de résidence												
Urbain	10,8	11,3	18,6	7,3	68,2	78,0	81,5	3,5	42,5	68,8	71,1	2,3
Rural	15,2	14,5	9,3	-5,2	75,2	77,3	71,1	-6,2	47,6	70,5	70,7	0,2
Ensemble	13,4	12,9	14,3	1,4	72,3	77,7	76,7	-1,0	45,5	69,6	70,9	1,3

L'optimisme affiché quant aux meilleures perspectives pour l'avenir de l'UPI semble s'accompagner de la volonté des chefs d'UPI de voir leurs enfants poursuivre les activités de leur UPI. La proportion des chefs d'UPI qui désirent voir leurs enfants exercer dans l'UPI est légèrement en progression entre 2010 et 2021. Cette proportion s'est plus accrue dans la branche des réparations (+12,2 points de pourcentage), et a chuté davantage chez les promoteurs du commerce de gros (-13,7 points de pourcentage).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusion

L'objectif de cette enquête est de suivre l'évolution du secteur informel en 2021 en faisant ressortir les conditions d'activités dans les UPI et leurs performances économiques.

En dépit de l'importance de ce secteur qui emploie plus de trois millions de personnes, les conditions d'activité dans ce secteur n'ont fondamentalement pas changé depuis 2010 et restent très précaires. Les raisons de cette précarité sont à chercher dans la faible productivité, le mode de gestion et d'organisation des UPI.

La majorité des UPI sont unipersonnelles et dirigées par les femmes. Les UPI sont relativement jeunes et de petite taille. Les UPI sont plus concentrées dans le secteur du commerce. Il y a une sorte de spécialisation des activités des UPI selon le milieu de résidence du promoteur. Les UPI détenues par les promoteurs du milieu rural sont tournées vers les activités de transformation. Celles du milieu urbain sont davantage focalisées sur le commerce et les services.

La connaissance de la sécurité sociale reste faible. La main-d'œuvre informelle ne bénéficie pratiquement d'aucune couverture sociale. Pourtant, le gouvernement à travers la SND30 entend porter le taux de couverture sociale de 22% en 2020 à 50% d'ici 2030, et ce en diversifiant les dispositifs de sécurité sociale à travers entre autres sa promotion et son élargissement aux personnes actuellement non couvertes tels que les travailleurs du secteur informel.

Les taux de salarisation les plus élevés sont observés en milieu urbain et davantage à Douala et dans le secteur de l'industrie notamment dans la branche confection.

Les femmes, bien que plus représentées dans le secteur informel que les hommes, sont moins rémunérées. Elles sont également d'un niveau d'instruction relativement faible. La rémunération des travailleurs dans le secteur informel a connu un accroissement par rapport à l'année 2010. Le taux de travail vulnérable reste élevé et enregistre son niveau le plus important dans l'agro-alimentaire.

Près de la moitié des travailleurs du secteur informel exercent plus de 40 heures par semaine. En général, la majorité des travailleurs se sont formés tout seul par la pratique.

Plus de deux tiers des UPI n'ont pas utilisé les éléments du capital au cours des douze derniers mois d'activité ayant précédé l'enquête. La moitié des UPI ont mobilisé un capital relativement faible (36 000 FCFA). Les UPI dont les promoteurs vivent en milieu urbain ont un capital plus important que celles dont les promoteurs sont en milieu rural. Le capital des UPI est constitué en majorité des terrains ou locaux et des matériels roulants ou motopompes acquis principalement auprès des petites entreprises privées commerciales et des ménages ou particuliers.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a conduit les pouvoirs publics à adopter des mesures de riposte et a entraîné un ralentissement de l'activité économique au Cameroun. Ceci a eu pour conséquence de réduire significativement la capacité d'investissement des UPI surtout en milieu urbain. Les investissements sont plus enregistrés dans l'industrie et les services (hors commerce) et ont atteint seulement 10 000 FCFA en moyenne pour la moitié des

UPI. Ces investissements sont principalement consacrés à l'achat du matériel roulant/motopompe, l'acquisition de l'outillage et d'autres petits matériels.

Le recours à l'emprunt est très marginal pour les UPI qui financent principalement leurs activités sur fonds propres.

L'Etat a mis en œuvre des facilités d'enregistrement des entreprises au registre de commerce et au fichier d'immatriculation du contribuable. Malgré cela, les promoteurs d'UPI ne sont quasiment pas enregistrés et n'ont pas l'intention de le faire.

Le revenu mensuel moyen d'activité est passé du simple au triple entre 2010 et 2021. Cette augmentation du revenu s'est accompagnée également d'une augmentation des productivités par tête et horaire des UPI sur la même période.

2. Recommandations

De ces résultats découlent les recommandations suivantes :

- Renforcer le cadre légal afin de faciliter l'accès au crédit par les promoteurs des UPI ;
- Le Gouvernement à travers la CNPS devra mettre un accent sur la sensibilisation des acteurs du secteur informel en vue de leur adhésion à l'assurance volontaire ;
- Le Gouvernement devrait encourager et faciliter l'organisation des acteurs du secteur informel en groupement ou fédération ;
- L'Etat et les CTD devraient accélérer la mise en place d'une fiscalité spécifique en faveur des acteurs du secteur informel, comme prévue dans la SND30 ;
- Définir les conditions favorisant la migration des UPI exerçant à domicile vers un local fixe ou professionnel ;
- Poursuivre les incitations permettant la migration des acteurs du secteur informel vers le secteur formel, comme prévue dans la SND30 ;
- Poursuivre la promotion de la Très Petite Entreprise (TPE) auprès des promoteurs d'UPI, comme prévue dans la SND30.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bureau International du Travail. (Genève, 2013). Statistiques du travail et de la main-d'œuvre, rapport soumis aux fins de discussion à la réunion d'experts des statistiques du travail sur le développement des statistiques de l'emploi et du chômage. <https://www.ilo.org>

Bureau International du Travail. (Genève, 2013). Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. 2013. <https://www.ilo.org>

Bureau International du Travail. (Genève, 2013). Mesurer l'informalité, manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel. 2013. <https://www.ilo.org>

Bureau International du Travail. (Genève, 2009). Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Genève. <https://www.ilo.org>

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2006). Rapport principal de l'EESI1, Phase 1. Yaoundé. 2006. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2006). Rapport principal de l'EESI1, Phase 2. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (2008). Rapport National du progrès des OMD au Cameroun. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2008). Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2006). Rapport principal de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2008). Rapport national sur le travail des enfants au Cameroun. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2011). Rapport principal de l'EESI 1, Phase 1. Yaoundé. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2011). Rapport principal de l'EESI 1, Phase 2. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2015). Rapport National du progrès des OMD au Cameroun. Cameroun. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2015). Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014. Cameroun. www.ins-cameroun.cm

Institut National de la Statistique. (Yaoundé, 2012). Rapport national sur le travail des enfants. Cameroun. www.ins-cameroun.cm

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. (2007). Politique Nationale de l'Emploi. www.minefop.gov.cm

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. (2008). Stratégie de la Formation Professionnelle. www.minefop.gov.cm

Ministère de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du territoire. (2009).
Cameroun Vision 2035. *ww.minepat.gov.cm*

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (2009).
Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. *www.minepat.gov.cm*

Ministère de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du territoire. (Yaoundé, 2020). Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Cameroun. *www.minepat.gov.cm*

Système de Comptabilité Nationale 2008 (2008). <https://unstats.un.org>.

ANNEXES

Annexe 1 : Définition des concepts et des indicateurs

Définition des concepts

Production est une activité exercée sous la responsabilité, le contrôle et la gestion d'une unité institutionnelle, qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des sorties (biens et services).

Biens sont des objets physiques produits pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché.

Consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrée d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme une consommation de capital fixe.

Prix d'acquisition se définit comme le montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt similaire déductible par l'acquéreur pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui. Le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis.

Valeur ajoutée est définie comme la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire.

Produits sont des biens et des services (y compris les produits basés sur la capture des connaissances) qui résultent d'un processus de production.

Amortissement ou encore appelé consommation de capital fixe se définit comme la diminution, au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenu et utilisé par un producteur, du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux.

Loyer est le montant que doit payer l'utilisateur d'un actif fixe à son propriétaire, en vertu d'un contrat de location simple ou d'un contrat similaire, pour avoir le droit d'utiliser cet actif dans la production pendant une période de temps déterminée.

Travail : Il comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle.

Emploi : C'est le travail réalisé pour des tiers en échange d'une rémunération ou d'un profit. Pratiquement, il tient compte de toutes les personnes en âge de travailler qui, durant une courte période de référence, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit. Il existe cinq formes de travail dont l'emploi¹⁷.

¹⁷ Ces cinq formes de travail sont présentées dans le rapport emploi de l'EESI3.

Aide familial : Personne participant à la production d'une entreprise (échope, petit commerce à domicile, artisanat, agriculture, etc.) exploitée par un parent vivant généralement dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considérée comme associée, et ne percevant pas une rémunération.

Apprenti : Personne admise dans une entreprise pour acquérir une formation professionnelle. Elle est non rémunérée dans l'entreprise mais peut de temps à autre bénéficier de quelques avantages (repas, taxi et autres).

Employeur (ou patron) : Individu travaillant pour son compte propre ou avec un ou plusieurs associés, et qui emploie une ou plusieurs personnes salariées dans son unité de production.

Travailleur pour compte propre : Personne occupant un emploi à titre indépendant, mais qui n'emploie aucun salarié et peut néanmoins travailler avec des aides familiaux et/ou des apprentis.

Salarié : Individu ayant un emploi rémunéré en espèces et/ou en nature de façon régulière et selon une périodicité définie, titulaire d'un contrat de travail ou non avec le même employeur continûment.

Secteur informel : Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de Numéro de contribuable et/ou ne tiennent pas une comptabilité formelle.

Unité de production : unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle est assimilée à un « pseudo-établissement » lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante).

Définition des indicateurs

Taux de salarisation : Rapport du nombre de salariés à l'effectif total des travailleurs.

Travailleurs indépendants : Ensemble des patrons ou employeurs et travailleurs pour compte propre.

Quelques formules de la comptabilité nationale utilisées dans le rapport (SCN 2008)

Production = Production vendue P + production immobilisée + coût des produits finis consommés par les ménages des UPI + variation de stocks de produits finis.

Valeur ajoutée (VA) = production - consommations intermédiaires.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE)/Revenu mixte = valeur ajoutée – Charges du personnel (masse salariale + charges sociales) - Impôts nets de subventions sur la production.

Dans le cas du secteur informel, l'EBE est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l'entrepreneur individuel que le capital investi.

Taux de marge = EBE/VA. *Cependant, dans le cas des activités commerciales, les marges peuvent être définies comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits achetés et revendus en l'état. On peut alors calculer un taux de marge commerciale [marge/coût des produits achetés en l'état pour revente], différent du taux de marge au sens de la comptabilité nationale.*

Masse salariale = Salaires+ primes du personnel + Cotisations sociales.

Coefficient du capital = Capital / Production.

Investissement = Valeur des équipements ou matériels acquis au cours des douze mois ayant précédé l'enquête.

Taux d'investissement = Investissement / Valeur ajoutée.

Annexe 2 : Liste du personnel impliqué

COORDINATION

TEDOU Joseph	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique
SHE ETOUNDI Joseph G. B	Directeur Général Adjoint de l'Institut National de la Statistique
LIBITE Paul Roger	Chef de Département des Statistiques Démographiques et Sociales
NIEKOU Rosalie	Chef de Division des Statistiques Sociales et du Suivi de l'Inflation à l'INS /CT
FIONG A BITEGNI Jean Bosco	Chargé d'Etudes/CTA
TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	Chargé d'Etudes/CTA

PREPARATION TECHNIQUE

TEDOU Joseph	TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	TCHOUDJA Victorien
SHE ETOUNDI Joseph G. B	KONAI Fidèle	FOMEKONG Félicien
LIBITE Paul Roger	TINGA YEPDO Joël Maturin	HORSE Timothée
NIEKOU Rosalie	VOUFO Ebenesel Patrice	BABA BABA Frédéric (ONEFOP)
NDEFFO GOUOPE Guy Ferdinand	KETCHOUM NGAHANE Geoffroy Casimir	YAMDO DONFACK Lydie (ONEFOP)
FOMO Marie Antoinette	WOUNANG SONFACK Romain	NDASSI Nicolas (MINTSS)
FIONG A BITEGNI Jean Bosco	TAME DJOKAM Thierry	

TRAVAUX DE SONDAGE

WOUNANG SONFACK Romain	TINGA YEPDO Joel Maturin	KETCHOUM NGAHANE Geoffroy Casimir
TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	VOUFO Ebenesel Patrice	
TCHOUDJA Victorien	TAME DJOKAM Thierry	

TRADUCTION

NIEKOU Rosalie
DZOUNDA FOMANO Arnaud
DJEMNA KAMGA Elvis
DZOSSAYA Dove

CARTOGRAPHIE ET DÉNOMBREMENT

Personnel d'encadrement/formateurs /superviseurs

LIBITE Paul Roger	TINGA YEPDO Joël Maturin	ABESSOLO Léa
NIEKOU Rosalie	KETCHOUM NGAHANE Geoffroy Casimir	MEKONTCHOU Pascal

FOMO Marie Antoinette	TAME DJOKAM Thierry	NDONG Théodore	BODOMBO
NDEFFO GOUOPE Guy Ferdinand	TCHOUDJA Victorien	GUETSOP Molière	GUENOU Paul
EVINA MBO'O Fernande	VOUFO Ebenesel Patrice	ZEH MVOMO Carole	
FIONG A BITEGNI Jean Bosco	SOHKADJIE SONGO Pierre	EKOBE EYEM Abel	
TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	GUIMFACK MAWAMBA Honorine	MOUDJIKI René	
NANTCHOUANG Azer	NGO PONDI Rose Benjamine	NJIKI Hyacinthe	YATCHOUKEU
WOUNANG SONFACK Romain	ANOUKOHSSA MADI Nicole	YIBAIN Valery	ASAHMBOM
FOMEKONG Félicien	HORSE Timothée	DONGMO Emmanuel	SOUMELOU Yves

Agents cartographes et énumérateurs

ABBO SALY Martin	EDJOGO Serge Patrick	MENGUISSA EBODE Eléonore
ABDOULAYE Herbert	EKUE Bless	MFATCHEU KWETO Michèle Sidonie
ABOUBAKAR ISSA Avidi	EMANE EMANE Stéphane Honoré	MIHAMLE NGOCK Alain Désiré
ABOUBAKAR Sidiki	ENGON NNA Giscard	MOG Janvier
ABOUKAR Ibrahim	ENONGUE ETAPA Arnaud	MOSSUS NTI Stephane Hugues
AFOMATATI Flora	ESSOMBA ESSOMBA Landry Teodore	MOUBITANG M Jean Pierre II
AMBO EZIEH Boris	EYA MVOMO Jean	MOUDIO ONANENA Calvin
ANABA OLOMO Muriel Frédérique	NDI FONDONG Fedrick	MVILONGO COME Eric
ASANJI NDIKUM Roland	FONDJO Joseph Martial	NGAH NGOA Germain
ASONGANYI Derick	FOUETION NGUETSOP Ethel Frantz	NGANZOOM Sidonie
ASSIK MOUSSA	GOMNA ABDOULAÏ Yves	NGO NHANAG Elisabeth Anastasie
BABA Anicet Roland	GUEMO GUIMATIO Lincolnd	NIMPAH Mitterrand
BESSALA Saurel Aristo	GUIMKE KENGMEZA Dave Wilfried	NKE EBOLO Julienne Yvette
BIKOM Marthe Florence	HAMADOU LAMINOUE	NKOA NDONGO Alexis Joseh
BIRWE GODWE	HASSANA OUMARA	NONGNY OMBOLEY Vidal
BISSA Christelle	IBRAHIMA IYAWA	NTAWASSA Souadatou
BISSONG Thomas	KAKA IGNERA Ursule La Douce	ONGPEHSIKILITIK Maryline Audrey
BOANE Marcelin Thierry.	KAMGUEM TUAM William Borel	Oryina
BOUBA DJORWE Gabriel	KHANGA Witness	OYONO OYONO Daryl Donald
CHOUTVET MBIRE Yves	LANYUY MBEWCHE Mary Magdalene	POUAMOUN MOUCHILI Chrisvalin
DAH YANG Bouba	LIAGA RIKOUANDE	SIMB SIMB
DANMO Jean-Pierre	MADI Luc	SIMO Simplicite
DIMOUN MGBEBON Gédéon Raim	MAHAMAT BOUBA	TCHAGUE YOUMBI Annie Berge
DJOMALEU Ronsard Roussel	MANDO NDOU Bertrand	TENDJOH NGOH Armstrong
DJON Li NDJOCK Benjamin Igor	MANJONG KONGBI Lesly	WAIGAI Eveline
DJOTTO MENGAMEGNA Edwige	MEBANA Louis Marie	ZELDAI ZOURMBA
EBODE Edgard Telesphore	MEKA ZOUAM Joseph Arsène	

PRÉTEST

Personnel d'encadrement/Formateurs/Intervenants

LIBITE Paul Roger	KETCHOUM NGAHANE Geoffroy Casimir
NIEKOU Rosalie	TINGA YEPDO Joël Maturin
FOMO Marie Antoinette	VOUFO Ebenesel Patrice
NDEFFO GOUOPE Guy Ferdinand	TCHOUDJA Victorien
FIONG A BITEGNI Jean Bosco	TAME DJOKAM Thierry
TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	

Agents de terrain prétest

CHIMI Julie	BAKARI Rubene
LETEDE NDJOMO Donatien	DJOBSIDI LablondeCarelle
MERO	FATOUMATA Moussa Dadakoudi
NDOMBI Marie Jorelle	MOUNIRATOU Inna Oumarou
SONKENG KANA Gaël	TAPELE BAH Ousmane
ANDELE Narcisse Quentin	AJEM SIMBOM Vanity
BASSIONGOLI André	FONYUI SHAFE Claude
BIKOI Emmanuel	KPUNSA N Etienne
ELEME Milène	MIMA Perpetua
TCHINDA SOCBOU Nadia	NDEH Francis

FORMATION PRINCIPALE DES AGENTS DE COLLECTE

Formateurs/intervenants

NIEKOU Rosalie	MATENE SOB Angélique	NANA TCHITCHUI épouse TCHOUA Christelle
FOMO Marie Antoinette	SOHKADJIE SONGO Pierre	DJOTO MBANTA Irène Danièle
EVINA MBO'O Fernande Irène	FOMEKONG Félicien	MFOMBANG Marie France
DZOSSA Anaclet Désiré	KETCHOUM Casimir	VOUFO Ebenesel Patrice
NDEFFO GOUOPE Guy Ferdinand	TAME DJOKAM Thierry	TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise
FIONG A BITEGNI Jean Bosco	YOUSSOUF FEYSAL DAWA	NGATCHOU GHISLAIN
FOTUE NJOMOU Sébastien	HORSE Timothée	TCHOUABOU YOUNG Patricia J
NGUIMFACK MAWAMBA Honorine	EKOBE EYEM Abel	ABESSOLO MENGONG Léa
TCHOUDJA Victorien	MOUDJIKI René	DONGMO KEMKENG David Ghislain
NJIKI YATCHOUKEU Hyacinthe	TINGA YEPDO Joël Maturin	BATJOM EDDY Timothée
YIBAIN ASAHMBOM Valery	NANTCHOUANG DJIOKOUÉ Azer	MEKONTCHOU Pascal

COLLECTE DE DONNÉES

Superviseurs de terrain

NIEKOU Rosalie	MEKONTCHOU Pascal	EKOBE EYEM Abel
DZOSSA Anaclet Désiré	FOMEKONG Félicien	YIBAIN Valery ASAHMBOM
FOMO Marie Antoinette	HORSE Timothée	NGATCHOU Ghislain NGUENANG Léonce
NDEFFO Ferdinand GOUOPE Guy	MOUDJKA René	KETCHOUM Geoffroy NGAHANE Casimir
TCHAMGOUE Honoré NGUEMALEU Blaise	DONGMO KEMKENG David Ghislain	SOHKADJIE SONGO Pierre
FIONG A BITEGNI Jean Bosco	VOUFO Patrice Ebenesel	TINGA YEPDO Joël Maturin
TCHOUDJA Victorien	MFOMBANG Marie France	ABESSOLO Léa
TAME DJOKAM Thierry	DJOTO MBANTA épse Danièle	MESSINA Irène NJIKI YATCHOUKEU Hyacinthe
YOUSSOUF FEYSAL DAWA	GUIMFACK MAWAMBA Honorine	BATJOM Eddy

Appui à la supervision régionale

DJITUPURI Emmanuel	KWAYEP DIMOU Léonnel
ETO Guy Sylvain	MATENE SOB Angélique
EVINA MBO'O Fernande Irène	NANA TCHITCHUI Christelle
FOTUE NJOMOU Sébastien	NGO NYEMB Louise
GEUWOU FETCHOUANG Ghislain Gilles	NJOUOM MFOKEU Amadou Achille

EQUIPES DE TERRAIN

Région d'enquête de Douala

Superviseurs

VOUFO Ebenesel Patrice

MFOMBANG Marie France

Enquêteurs

BANEMB Elisabeth Doriane

ELAD MAKEM Eric Théophile

GUIMKE KENGMEZA DAVE
Wilfried

JIATSA F. PIERRE MARIE

KENFACK MBANANG Murielle
Carole

KOTTO NTABAN Henri Thierry

MANEKOU EPOME AFF-Laure

MBANG NZENDA Romeo

MBOLLE DAMIEN

MBOMGBANG OUMAROU Didier
Hermann

MFONGOU A BABAN Jean Jacques

MONGUE KAMGA Linda Mariane

NDJE BALOG Joseph

NGANGNANG David Anicet

NGO NJAMI Angèle Gisèle

NGUEMO NGUELA Valdès

NKOMBA Alexia

NOUBOU Florentine Adèle

NOUKWUIGNIN Dorceline Declaire

ONGPEHSIKILITIK Audrey Marline

SACK Anne Lauraine

TCHALEU YOUMOU Nadile

TCHOUANBEU NZALI Kevine

TUETO Romald

Chauffeur

ATSAGUE TSAPZE Gérémié

Contrôleurs

MBATKAM MBANTA Sylvie Falonne

MOHOGUE FOTIE Prisca

MOUKOURI EDIMO Jean Max

NOUTCHA RUSHDLÉ Geodany

TASSONG SAAH Denis

TIENTCHEU Brice-Muriel

Région d'enquête de Yaoundé

Superviseurs

FOMO Marie Antoinette

FIONG Jean Bosco

Enquêteurs

ADIEM Carine

AFANA ESSOMBA

BONGUE Anaïs Hélène

KENDAO Hubert

MERO

NDZANA ATANANA Kisito

NGO NGOG Jacqueline

NKEN De Log Guy Roger

Chauffeur

ZOURMA BAMME

Contrôleurs

MAGNE Bibiche	KENGNE LONTCHI	NKOA Edmond Juste
ALISON JASON Bioumla	MADJI DZEE Rosine	OLY Francine
LAMARE FAKUE Alnars Fadil	MBEZELE	TSANGA
MAGUIP à BIDIAS Pascaline	MBOKO Eugene	WOKEKE
OUSMANOU SIDIKI	DJIMELI LEMOTOD Gaelle	
	DJUIKOUO DJOUELA Julienne	
	ELOUNDOU ELOMO Paul Boris	
	EYONG ABINA Cathy	

Région de l'Adamaoua**Superviseurs**

TAME DJOKAM Thierry
YOUSSOUF FEYSAL DAWA

Enquêteurs

ALIOUM GARGA
BINGWE GARDOUSSI Thomas
HADIDJATOU MOHAMAN BABA
IDRISSOU AHMADOU
MEGNANG HOUMPANG Vicky
NDO Melissa Arielle
NGANSO POUSSEU Nelson

Chauffeur

TEKI FONGANG Antoine

Contrôleurs

MADINATOU HAMAN
SAWALDA Mathieu

**Région d'enquête du Centre sans
Yaoundé****Superviseur**

MEKONTCHOU Pascal

Enquêteurs

AKOA NGONO Thomas
BOULLA ENTIEU Cathy Rolande
NGUENKAM SIEWE Emilie Reine
NOGA MBONG Dieudonné Espoir

Chauffeur

MABIAMA Pierre Brice

Contrôleurs	EKOTO Julien	NYADA Rogatien
ENDANGA NGA	KABELAT KONDJE Emmanuel Cédric	TAMEZE NGUINEKENG Line Joelle
FONOU TEPONNO Roland Bosco	KEGNE Eléonore Lily	WACHE NGUEYAP Carelle
MBOE EBANA Rose	MBARGA ENGOLA Steve Gautier NDOMBI Marie Jorelle	

Région de l'Est

Superviseur	Enquêteurs	Chauffeur
DONGMO KEMKENG David Ghislain	AKOUMLAZO MPOMO Armand Thierry	MAMBANG SUMESSAROT Peggy Géraldine
	BAYI ANGELE Nadège	MENKOUAND WAFFO Maxime R.
Contrôleurs	BODAMETONG John Boris	MENZOH SINALINOH Benoit Vivien
ANDELE Narcisse Quentin	GAMNAGA Joseph	NDINGAT ENGAMBA Etienne Desire
LONTSI ZAMBOU Rosalie	IKENG KENTSA Christelle Yolande KONLACK DEGOU Cédric	

Région de l'Extrême-Nord

Superviseurs	Enquêteurs	Chauffeur
FOMEKONG Félicien	DJORYANG Patrice	ISMAILA MANA
HORSE Timothée	ABOUBAKAR NDAM	MAHAMAT MAHAMAT ISSA
MOUDJIKA René	AISSA GANA BELLO	MIZAWI BOUBA Dorcace
	AISSATOU BOUBA	MOHAMADOU AMINOU BOUBA SIDDI
Contrôleurs	BAHANE Juliette	NDEKO TIGE Ford
ABDOULAYE YAYA	BARAI ABBA Annette	NGAPGUE NGUEPI Ulrich Lambert

HADJA DJAMILATOU	DJAOYANG DAKSALA	NYANDA YAMO Emile
KALSINBE DJIBRILLA Marien	GAOU AGALGABA Alex	OUMAROU MOUMINI
TAPELE OUSMANOU BAH	GUIDASSIYE TEURAI	YOUSSOUPHA
	HADJA KAMBE MADAM Ardo	
	IBRAHIMA HALILOULLAHI	

Région d'enquête du Littoral sans Douala

Superviseurs

DJOTO MBANTA épouse MESSINA Irène
Danièle

Contrôleurs

DIMALLA NDENGA Donald
MOUBITANG MOUBITANG Jean Pierre

Enquêteurs

BELAME Françoise
DIPITA NDANDO EBELLE Ebenezer
NGAH BIBA Lucien
NGO MBOG Marie Grace
ENONGUE ETAPA Arnaud

Chauffeurs

EPOY EBOA Patrick Laurent
ETOA Marie Ghislaine
MAKON HIAG MBOG
MANGA Bertrand
NGO PENDA Jacqueline Pierrette

Région du Nord

Superviseurs

SOHKADJIE SONGO Pierre
EKOBE EYEM Abel

Contrôleurs

AHMADOU MOUSTAPHA
TCHOUZABE DOUBNE Hilaire
YALACKE GODJE Jeannette

Enquêteurs

ABDOURAMAN HAMADOU
ADJOURMI VAIHOU
DJIBRILLA SALI DJAMAA
FATOUmata MOUSSA
DADAKOUDI
HADJARA Abdoulaye
AISSATOU YOUNGOU DA
AMADOU ZOUA HAMADOU

Chauffeur

KAOU DJAOU GAMBE David
MBENNO DENTA Elodie
NGABA Martin
NGAPOUT Gaspard Magloire
TCHAPTCHET NKAMY Marina Laura
YEDJIE DJELANG Fidèle

Région du Nord-Ouest**Superviseurs**

GUIMFACK MAWAMBA Honorine
YIBAIN Valery ASAHMBOM

Contrôleurs

AGWENJANG Marilyn AZOCK
GANSEY BOBGA Valery NDZENWUM
NFOR ERNEST GAMNGONG
NGENO Collins

Enquêteurs

AWASUM Kenedy MANEH
BIH Eteline LONGKU
CHI SONITA PENN
DIANGHA Carine
EKEH Cedrick A
FOMBO BERNARD ASOH
FONDZENYUY Estella
GUMUH ASHUEMBOM Marvin
KERMO Basil WIRBA
KUM Vera MMBI

Chauffeur

ABIENDAH Jérôme AKO
MEBOUOMB Guy Ronel

Région de l'Ouest**Superviseur**

KETCHOUM NGAHANE Geoffroy
Casimir

Contrôleurs

NGUENANG NUEPEYOU Michael
Beaudum
WAKAM KOM Patricia
WASSOU Yannick

Enquêteurs

ABONDO MEMANG Ivan Leny
AZAMBOU CHOUNGMELE Pascal
DJOMALEU Ronsard Honore
DONGMO NGUEMEZI
FEUGAIN NOUBISSI Fabrice
FOLEFACK Rostand

Chauffeur

MBOUBOU DJOMKAM Félicien

YMELE DOUNHAGNI Samuel

FOTA NANA Fanelle

NYA Audrey

GAPAYA DONCHI Wilfried

SUOWO FOUOPA Gertrude

GUEMO Linkol

NKEMBE Thierry

Région du Sud

Superviseur

TINGA YEPDO Joël Maturin

Enquêteurs

ASSEMBE Inès

AKOA Hermine Taty

Chauffeur

DONGMO Alexis

EKO BESSALA Benjamin

ELLE Christelle Stella

Contrôleurs

OWONA BIDI Thaddée Xavier

EKOKISSE Yannick Claude

NKOULOU Stève Kévin

BILO'O MVONDO Belle Shelly Christa

MBALLA MVONDO Patrick

NNA NKOMO Rémy

MOUAFO MELI Gael

ZANGA Stève Ginola

Région du Sud-Ouest

Superviseur

NJIKI YATCHOUKEU Hyacinthe

Enquêteurs

EWANG SYMPHOROSA NTUBEH

ARREY Philippa OKU

Chauffeurs

NYANZO Emmanuel FON

NGWABEKOH Kisila NGUM

EBAI Gilbert

DJOKO Joseph Désiré

Contrôleurs

TEBOH Rose

Vivian CHOFFI

Killian DORADE

MANJONG Lesley

DIONGUE Jude

KWABU Cyril BENGÉ

BELLE SIONGUE

ANOH Martina

AGBOR Valery EBAI

OSONG Lucas

NGIDE Fidel

NDO Roland ASANJI

ENANGA Josephine

EPOSI NGOMBA

ELEM ELEM Nimrod

AWA Blaise PENN

EXPLOITATION DES DONNÉES

NDEFFO GOUOPE Guy
Ferdinand

TCHOUDJA Victorien
TAME DJOKAM Thierry

RÉDACTION ET RELECTURE DU RAPPORT

Équipe de rédaction du rapport

TEDOU Joseph	FIONG A BITEGNI Jean Bosco	WOUNANG Romain	SONFACK
NIEKOU Rosalie	TINGA YEPDO Joël Maturin	VOUFO Ebénésele Patrice	
NDEFFO GOUOPE Guy	KETCHOUM NGAHANE Geoffroy Casimir	HORSE Timothée	
FOMO Marie Antoinette	TAME DJOKAM Thierry	NDEBI NTAMACK Donatien	
NANA TCHITCHUI Christelle	TCHOUDJA Victorien	KONAI Fidèle	
TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	DJOTO MBANTA épouse MESSINA Danielle	CHOPKENG AWOUNANG Arthur	
NANTCHOUANG DJIOKOUÉ Azer	MFOMBANG Marie France	YOUSSOUF FEYSAL DAWA	

Équipe de finalisation du rapport

TEDOU Joseph	FIONG A BITEGNI Jean Bosco	VOUFO Ebénésele Patrice	
NIEKOU Rosalie	TINGA YEPDO Joël Maturin	HORSE Timothée	
NDEFFO GOUOPE Guy	KETCHOUM NGAHANE Geoffroy Casimir	KONLACK LONLACK Giscard	
FOMO Marie Antoinette	TAME DJOKAM Thierry	KENNE WADO Alice	
TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	TCHOUDJA Victorien	MFOMBANG Marie France	
	DJEMNA Elvis	YOUSSOUF FEYSAL DAWA	

Équipe de relecture du rapport

TEDOU Joseph	NGHOGUE VOUFO Eric	VOUFO Ebénésele Patrice	
SHE ETOUNDI Joseph Guy Benjamin	KANA KENFACK Christophe	KETCHOUM NGAHANE Geoffroy Casimir	
FOWANG Ignatius TIBONG	FOKOU FOPI Serges	TAME DJOKAM Thierry	
AMOUGOU René Aymar Bertrand	TALOM KAMGA Alain	TCHOUDJA Victorien	
OKOUDA Barnabé	TCHAMGOUE NGUEMALEU Honoré Blaise	TINGA YEPDO Joël Maturin	
NIEKOU Rosalie	FIONG A BITEGNI Jean Bosco	SABEKOP BEHALAL Marie Flore	
NDEFFO GOUOPE Guy	NKAM DIFFO Maurice		

AUTRES PERSONNELS

Suivi administratif et juridique

FOWANG Ignatius TIBONG

FOBASSO Jean

BUGHA Alain

ABONO Joseph Robion

ANOUKOHSSA MADI Nicole

NGO PONDI Rose Benjamine épouse

DJAPOM PAGNA

NGOO DJOB Désiré

BOUCHEU Sorelle

BIKOK Aimé Thomas

NNOMO MVONDO Marie Noel

SIMO FOSSO Emmanuel

ETCHOUKEM Barnabé Armel

BWAME TIKY Fortuna

Chargée de la communication

SABEKOP BEHALAL Marie Flore

Gestionnaires/comptables

FOBASSO Jean

SOBGUI TCHIDJO Eric

NGOUN Etienne

NKEME Welly Joelle

Secrétaires

NGO ILOUGA Nathalie

FOUEDJIO Juliette Aimée

MATOUDOM Léontine

BELLA NKOA Odile

NGONO Antoinette Rachelle

MAZEKUI TAKUETE Judith Laure

Personnel d'appui, courrier et liaison

TABUE Félix

TSAKEM Patrice Hilaire

AYISSI MBEZELE Ange Rite

IKOUMA MINDANG